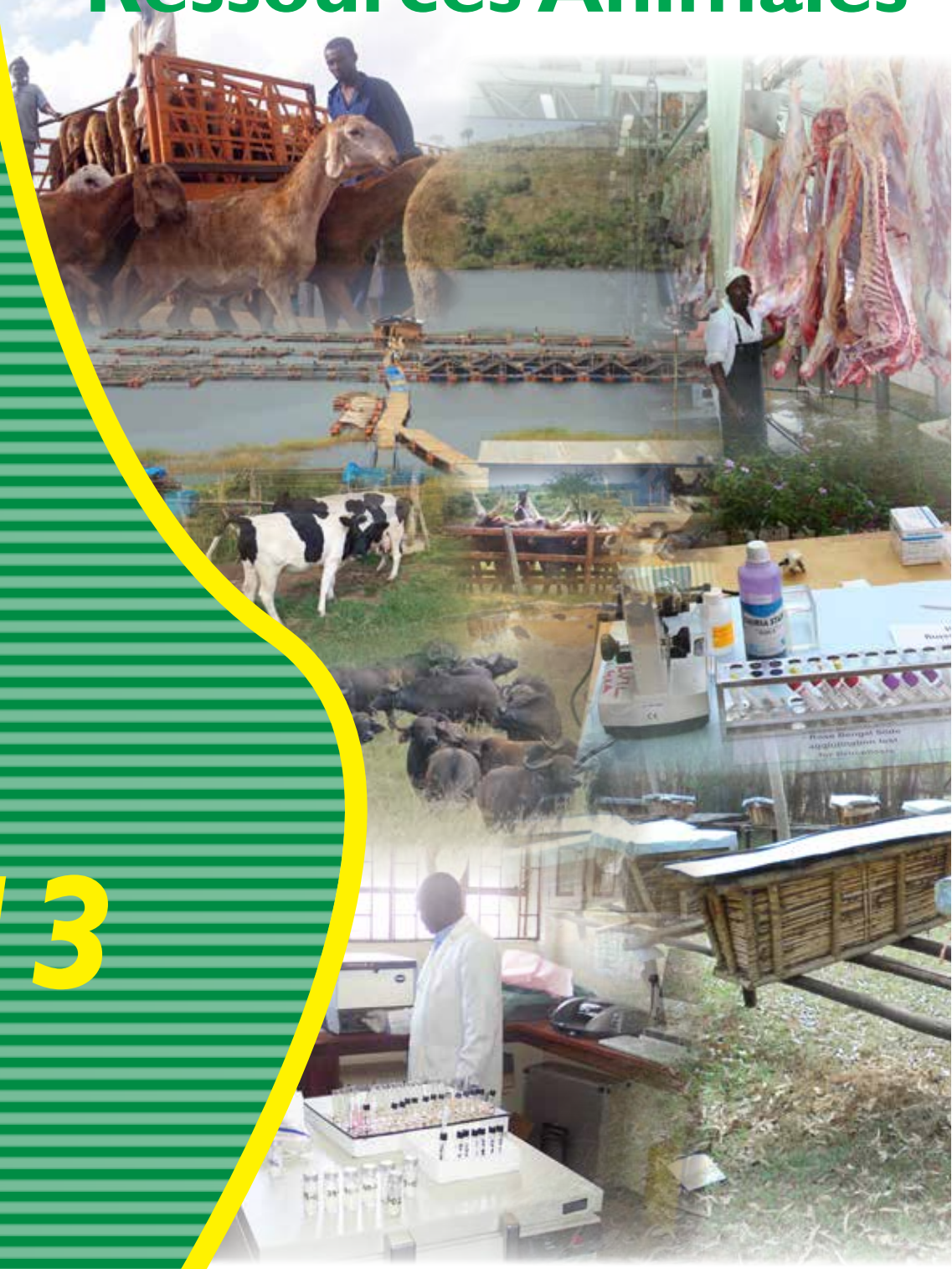
Annuaire Panafricain des Ressources Animales



2013

UNION AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES

Annuaire Panafricain des Ressources Animales

2013

Bureau Interafricain des Ressources Animales
Union africaine
P.O Box 30786 code 00100
Nairobi, Kenya
reports@au-ibar.org
www.au-ibar.org

Annuaire Panafricain des Ressources Animales

Une publication de l'UA-BIRA

© UA-BIRA (Commission de l'Union africaine (CUA) (Septembre 2014)

Tous droits réservés. La reproduction ou l'utilisation d'une partie quelconque de cette publication, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, notamment par photocopie et par enregistrement, ou par un système quelconque d'information ou de stockage et d'extraction, est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur. Les opinions qui y sont exprimées n'engagent que leurs auteurs individuels et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de la CUA/UA-BIRA.

ISSN: 1811-007
ISBN: 978-9966-077-06-6

TABLE DES MATIERES

	PRÉFACE	***vii***
	REMERCIEMENTS	***ix***
	ACRONYMES ET ABREVIATIONS	***x***
	DEFINITION DES TERMES	***xii***
	RESUME ANALYTIQUE	***xiii***
1.	***INTRODUCTION***	***1***
2.	***SITUATION GENERALE DES RAPPORTS MENSUELS DE DECLARATION DES MALADIES ANIMALES***	***3***
2.1.	*Evolution de la déclaration des maladies par les pays de 2000 à 2013*	*3*
2.2.	*Situation des rapports mensuels sur les maladies en 2013*	*4*
2.3	*Formats des rapports*	*4*
3.1.	*Maladies déclarées*	*7*
3.2.	*Situation des maladies par nombre de pays affectés*	*7*
3.	***SITUATION GENERALE DES MALADIES ANIMALES EN AFRIQUE EN 2013***	***7***
3.3.	*Situation des maladies par nombre de foyers déclarés*	*9*
3.4.	*Situation des maladies par nombre de cas dans les foyers déclarés*	*10*
3.5.	*Situation des maladies par nombre de morts dans les foyers déclarés*	*11*
3.6.	*Situation des maladies par espèce affectée dans les foyers déclarés en 2013*	*13*
3.7.	*Nature de l'enquête épidémiologique et confirmation en laboratoire*	*14*
4.	***SITUATION DES PRINCIPALES MALADIES ANIMALES***	***17***
4.1.	*Peste équine africaine*	*17*
4.2.	*Peste porcine africaine*	*18*
4.3.	*Influenza aviaire*	*20*
4.4	*Fièvre catarrhale du mouton*	*21*
4.5.	*Pleuropneumonie contagieuse bovine*	*23*
4.6.	*Pleuropneumonie contagieuse caprine*	*25*
4.7.	*Fièvre aphteuse*	*27*
4.8	*Dermatose nodulaire contagieuse des bovins*	*29*
4.9.	*Maladie de Newcastle*	*31*
4.10.	*Peste des petits ruminants*	*33*
4.11.	*Fièvre de la vallée du Rift*	*35*
4.12.	*Clavelée du mouton et variole caprine*	*36*
5.	***SITUATION DES AUTRES MALADIES IMPORTANTES***	***39***
5.1	*Anaplasmose*	*39*

5.2 Fièvre charbonneuse 40
5.3 Babésiose 42
5.4 Maladies des abeilles 43
5.4 Charbon symptomatique 45
5.5 Brucellose 47
5.6 Dermatophilose 48
5.7 Maladie de Gumboro (Bursite infectieuse) 50
5.8. Cowdriose 51
5.9 Gale 52
5.10 Septicémie hémorragique des bovins et autres pasteurelloses 54
5.11 Rage 55
5.12 Theiléiriose 58
5.13. Trypanosomose 59
5.14 Tuberculose 61

6. TAILLE ET COMPOSITION DES CHEPTELS AFRICAINS EN 2013 65

7. PRODUCTION ET COMMERCE INTERNATIONAL DE PRODUITS HALIEUTIQUES ET AQUACOLES AFRICAINS EN 2013 67

8. INTERVENTIONS DE L'UA-BIRA DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES ANIMALES EN 2013 71

9. RESUME DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DES REUNIONS MINISTERIELLES TENUES EN 2013 83

10. ANNEXES 93

PRÉFACE

La première édition du « Bulletin des Épizooties en Afrique », l'ancêtre de l'Annuaire Panafricain de la Santé Animale (APSA), a été publiée en mars 1953 dans le but de diffuser les informations et connaissances sur les maladies en Afrique, et d'élaborer une approche coordonnée pour la gestion de la santé animale sur le continent africain. J'ai le plaisir de partager le premier éditorial du bulletin. Sa lecture révèle, qu'il préconisait déjà à cette période, la transparence dans la déclaration des maladies, conformément aux normes internationales, une obligation qui garde sa pertinence dans le contexte actuel. Ceci met en évidence les efforts concertés et engagements des pays africains à soutenir la transparence globale même à l'époque coloniale.

Cet objectif de coordination du contrôle des maladies animales et du développement des ressources animales en Afrique est resté inchangé au fil des années. Il est même devenu plus pertinent au regard de la demande toujours croissante de produits alimentaires d'origine animale et des défis qui se posent à la lutte contre ces maladies, et compte tenu de l'intensification d'une concurrence de plus en plus agressive dans le commerce d'animaux à l'échelle mondiale.

Si des efforts considérables sont déployés pour améliorer le développement des ressources animales sur le continent, l'un des défis majeurs à relever est le manque de données précises et fiables à même de guider et d'appuyer la prise de décision, et de permettre une évaluation des progrès accomplis dans le secteur. L'Annuaire Panafricain des Ressources Animales (APRA) présente des preuves tacites des résultats atteints non seulement en matière de contrôle des maladies, mais également en ce qui concerne le développement des ressources animales dans son ensemble.

Ainsi, suite à la transition en cours à l'UA-BIRA, d'une pure focalisation sur la santé animale à la couverture d'autres domaines liés aux ressources animales, le contenu de l'Annuaire va progressivement changer de manière à inclure les nouveaux aspects. La présente édition du livre contient, en sus de ses composantes traditionnelles de données et informations sur la santé animale, des renseignements sur la taille et la composition des cheptels ainsi que sur la production et le commerce de produits halieutiques et aquacoles. Les éditions futures du livre seront étendues à tous les autres domaines associées aux ressources animales, notamment les ressources humaines, le commerce et la commercialisation, les capacités, etc., afin de fournir des informations plus complètes à même d'éclairer la prise de décision et de donner une plus grande impulsion à la collaboration intersectorielle et multisectorielle. Le Système d'information sur les ressources animales (ARIS) est un outil capable de contribuer à cette transformation progressive de la gestion des données, et d'aider à rationaliser le rapportage et la transparence sur le continent.

Pr Ahmed El-Sawalhy
Directeur de l'UA-BIRA /Chef de Mission

Editorial de la 1ère édition - Mars 1953

A V I S

Ce numéro du Bulletin des Epizooties en Afrique est le premier paru depuis la création du Bureau Interafricain des Epizooties quinze mois auparavant.

La publication a rencontré toutes sortes de difficultés, encore accrus par un éloignement de toutes les facilités modernes, auquel est encore venu s'ajouter, dernièrement, de nouvelles difficultés occasionées par les troubles politiques intérieurs, qui ont eu pour effet de réduire la main d'oeuvre et d'amener des délais dans les résultats attendus.

Dans l'espoir de trouver avec le temps des possibilités de traduction conforme à l'exigence des textes, une importante documentation destinée à être imprimée, a été recueillie dans la langue anglaise. Toutes les offres de service locales qui nous ont été faites n'ont pas été trouvées satisfaisantes. Enfin, un service essentiel en dehors du Bureau, assisté par le personnel de l'IBED, nous paraît donner plus de satisfaction. J'espère que le lecteur français voudra bien accepter avec indulgence cet effort initial et la perspective d'une amélioration future.

En conséquence, nous craignons que l'appréhension exprimée par Monsieur Simmons dans la préface de cette première publication ne se réalise, toutefois, nous espérons que cette impression disparaîtra avec chaque numéro successive.

Nous ferons tous nos efforts pour publier trois numéros en 1953, et pour porter ce chiffre à une publication périodique régulière de quatre numéros en 1954.

Nous nous proposons de diffuser, en dehors de la publication du Bulletin, des informations au moyen de Pages d'Informations qui seront envoyées par avion, à des époques indéterminées.

A l'occasion de la publication de son premier Bulletin, le Bureau annonce sa venue officielle et espère qu'avec l'aide bienveillante de ses lecteurs, il parviendra à une heureuse maturité.

W.G. BEATON.

DIRECTEUR.

REMERCIEMENTS

La publication de ce livre de référence annuel n'aurait pas été possible sans le soutien actif, la collaboration et la contribution des États membres de l'Union africaine, concrétisés par leurs efforts continus dans la préparation et la transmission régulières des données sur les ressources animales à l'UA-BIRA, qui constituent l'essentiel des renseignements utilisés dans la rédaction de l'Annuaire des ressources animales. L'UA-BIRA se félicite de leur attachement à la transparence et au partage d'informations sanitaires pour faciliter le développement de l'élevage sur le continent.

L'UA-BIRA salue également la collaboration des partenaires, notamment celle l'OIE et de la FAO, qui ont mis à disposition certaines données et informations manquantes (telles que les données sur les effectifs animaliers et la pêche), nous permettant ainsi de compléter les rapports directement soumis à l'UA-BIRA par les États membres de la CUA.

Comité éditorial
Pr Ahmed Abdou Ali El-Sawalhy
Dr Baba Soumaré
Dr Simplice Nouala
Dr Bruce Mukanda
Dr Henry Wamwayi
Dr Ibrahim Gashash Ahmed

Comité technique – *en charge de l'analyse et de la rédaction des différents chapitres du livre*
Dr Ibrahim Gashash Ahmed
Dr Zelalem Tadesse
Dr Hiver Boussini
Dr Edward Nengomasha
Dr Mohamed Seisay
Dr Raphael Coly
Dr Thomas Nyariki
Dr Joseph Magona
Dr Eva Musyimi
Susan Mugwe
Adeline Oduor
Evelyn Khaemba

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AI-PROCNADA	Initiative Africaine pour le Contrôle Progressif des MAN
APRA	Annuaire panafricain des ressources animales
APSA	Annuaire panafricain de la Santé Animale
BI	Bursite infectieuse
CAC	Codex Alimentarius Commission
CAP	Caprin
CMVC	Clavelée du mouton et variole caprine
CER	Communauté économique régionale
CUA	Commission de l'Union Africaine
DNCB	Dermatose nodulaire contagieuse des bovins
FCO	Fièvre de la Côte orientale
EM	État Membre
FA	Fièvre aphteuse
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCM	Fièvre catarrhale maligne
FVR	Fièvre de la Vallée du Rift
IAHP	Influenza aviaire hautement pathogène
IGAD	Autorité Intergouvernementale pour le Développement
ILRI	Institut international de recherche sur l'élevage
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
LEISOM	Interventions d'urgence en élevage pour atténuer la crise alimentaire en Somalie
LIMS	Système de gestion de l'information sur l'élevage
LITS	Système d'Identification des Animaux et de la Traçabilité
MICR	Mécanisme intégré de coordination régionale
MNC	Maladie de Newcastle
MAN	Maladie Animale Négligée
MAT	Maladie animale transfrontalière
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OMC	Organisation mondiale du commerce
ORP	Organisation Régionale de Pêches
OSC	Organisation de la Société Civile
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PANI	Plans d'action nationaux intégrés
PANVAC	Centre panafricain de contrôle des vaccins vétérinaires
PATTEC	Campagne panafricaine pour l'éradication des glossines et des trypanosomiases
PB	Peste bovine
PEA	Peste équine africaine
PIB	Produit intérieur brut
PLTA	Programme de lutte contre la trypanosomiase africaine
PPA	Peste porcine africaine
PPCB	Pleuropneumonie contagieuse bovine
PPCC	Pleuropneumonie contagieuse caprine

PPR	Peste des petits ruminants
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
TB	Tuberculose
UA-BIRA	Union Africaine – Bureau interafricain des ressources animales
USAID	Agence américaine pour le développement international
USS	Une seule santé
VACNADA	Vaccins contre les maladies animales négligées en Afrique
VSF	Vétérinaires sans frontières
WAHIS	Système mondial d'information sur la santé animale

DEFINITION DES TERMES

Les termes et expressions ci-après ont les significations suivantes chaque fois qu'ils sont utilisés dans l'Annuaire :

- **Unité épidémiologique :** Selon le Code terrestre de l'OIE, « unité épidémiologique »[1] désigne un groupe d'animaux présentant un lien épidémiologique défini, caractérisés par une probabilité analogue d'exposition à un agent pathogène, soit parce qu'ils partagent le même environnement (animaux d'un même enclos par exemple), soit parce qu'ils relèvent d'un même système d'élevage. Il s'agit généralement d'un troupeau ou d'un cheptel, mais une unité épidémiologique peut également désigner des groupes tels que les animaux appartenant aux habitants d'un même village ou partageant un système communal de manipulation des animaux.
- **Foyer[2]:** la présence d'un ou plusieurs cas au sein d'une même unité épidémiologique.
- **Nombre d'animaux sensibles (population à risque) :** le nombre d'animaux qui peuvent être affectés par une maladie au sein d'une unité épidémiologique.
- **Nombre de cas[3]:** le nombre d'animaux infectés (malades) par un agent pathogène, avec ou sans signes cliniques.
- **Nombre d'animaux morts :** le nombre d'animaux morts d'une maladie au sein d'une unité épidémiologique.
- **Nombre d'animaux abattus :** le nombre d'animaux malades ou en contact avec des animaux malades qui sont abattus en vue de contrôler une maladie au sein d'une unité épidémiologique, sans restriction sur la consommation de viande par un être humain.
- **Nombre d'animaux détruits :** le nombre d'animaux détruits dans une unité épidémiologique en vue de contrôler la propagation d'une maladie.

[1] *Définition de l'expression « unité épidémiologique » par le Code terrestre de l'OIE*
[2] *Définition par le Code terrestre de l'OIE*
[3] *Définition de « cas » par le Code terrestre de l'OIE*

RESUME ANALYTIQUE

La présente édition de l'APSA à présent rebaptisé « Annuaire Panafricain des Ressources Animales » (APRA) est le premier numéro de la nouvelle version plus développée du livre, qui comprend désormais des données non seulement sur la santé animale, mais également sur les cheptels et la pêche. Le livre contient également des informations sur les décisions-clés touchant l'élevage et le développement des ressources animales sur le continent, notamment les décisions émanant des réunions ministérielles tenues au cours de l'année. Les éditions ultérieures de l'Annuaire fourniront des données supplémentaires, notamment sur le commerce et la commercialisation des animaux, les ressources humaines, etc.

Au cours de l'année considérée, 42 États membres (EM) de l'Union africaine (UA) ont soumis leurs rapports zoosanitaires au Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), contre 47 EM en 2012. Ce chiffre est inférieur au plus grand chiffre de 49 atteint en 2010, ou aux 47 rapports reçus en 2012. En ce qui concerne les données sur les effectifs animaliers, seuls 33 EM ont soumis à l'OIE les données à jour de l'année 2013.

Dans l'ensemble, les pays ont déclaré 82 maladies animales en 2013. Ces maladies ont été à l'origine de 27.767 foyers, 2.303.277 cas, 1.230.377 mortalités, l'abattage et la destruction respectivement de 36.454 et 12.049 animaux. En dépit de la réduction du nombre de pays qui ont déclaré leur situation zoosanitaire à l'UA-BIRA en 2013, un plus grand nombre de foyers de maladies et de pertes d'animaux a été signalé au cours de l'année considérée par rapport à 2012. Comme l'année dernière, l'espèce bovine est la plus touchée sur le continent, avec 54,24% des foyers en 2013, suivie des espèces ovine et caprine avec 20,84%, l'espèce aviaire avec 8,97% et l'espèce canine avec 4,88% ; tandis que le plus grand nombre de cas et de pertes en termes de mortalités, d'abattage et de destruction a été signalé dans l'espèce aviaire, suivie des petits ruminants et de l'espèce porcine. La maladie animale la plus répandue sur le continent africain, compte tenu du nombre de pays affectés, est la rage déclarée par 29 pays au cours de l'année 2013. Les autres maladies répandues en Afrique, qui ont affecté plus de 20 pays, comprennent la maladie de Newcastle (27), la dermatose nodulaire contagieuse (25), la peste des petits ruminants (24), la fièvre aphteuse (23) et la pleuropneumonie contagieuse bovine (22). Cette situation zoosanitaire est semblable à celle de 2012, voire celles des années précédentes. D'autre part, les maladies les plus meurtrières ayant causé le plus grand nombre de pertes en termes de mortalités, d'abattage et de destruction d'animaux sont la maladie de Newcastle, la peste des petits ruminants et la peste porcine africaine.

Les effectifs animaliers de 2013 montrent que les 33 pays africains qui ont soumis leurs rapports à l'OIE avaient, dans l'ensemble, les cheptels suivants : 219,5 millions de bovins, 317,2 millions de caprins, 281,7 millions d'ovins, 1135,4 millions de volailles et 27,5 millions de porcs. Les statistiques font ressortir qu'il n'y a pas eu de changement significatif au niveau des cheptels par rapport à l'année 2012. Ceci est probablement dû au fait que de nombreux pays ont établi leurs effectifs animaliers sur la base d'estimations et de projections, aucun pays déclarant n'ayant effectué de véritable recensement d'animaux au cours des 5 dernières années.

En ce qui concerne les effectifs détenus par chaque pays, l'Éthiopie compte le plus grand nombre de bovins, avec une part considérable de 25% (37,8 millions) de l'ensemble des bovins du continent,

tandis que le Nigeria est le premier producteur d'ovins et de caprins sur le continent avec 28% (16.7million) de l'ensemble des petits ruminants. Au plan régional, l'Afrique de l'Est détient plus de la moitié des cheptels bovins du continent (52%), suivie de l'Afrique de l'Ouest (21%) et de l'Afrique australe (15%). En ce qui concerne les petits ruminants et les volailles, l'Afrique de l'Ouest détient la part du lion, avec 43% de l'ensemble des effectifs africains pour les ovins et caprins et 39% des volailles élevées sur le continent.

Les données sur la production et le commerce de produits halieutiques restent un défi très sérieux pour le continent. Les informations disponibles, issues de la FAO, indiquent que l'Afrique dans l'ensemble contribue pour seulement près de 7% de la production mondiale de poissons marins, 23% de poissons d'eau douce, et un pathétique 2% de la production aquacole mondiale, chiffres en stagnation ou même en baisse par rapport aux années précédentes dans de nombreux cas. En termes de production relative de poissons par pays, seuls le Maroc (19ème place), l'Afrique du Sud (25ème place) et le Nigeria (26ème place) figurent sur la liste mondiale des grands producteurs, tandis que seule l'Egypte (9ème place) est une productrice reconnue en matière d'aquaculture. Bien que le potentiel de la pêche interne soit immense sur le continent, les revenus tirés de ces plans d'eau par les communautés dépendantes de la pêche sont toutefois menacés par les mauvaises pratiques de pêche, le changement climatique et les activités industrielles, municipales et agricoles. Des efforts concertés de mise en œuvre de pratiques de gestion saines de ces ressources, en particulier les eaux partagées, sont attendus depuis longtemps.

La contribution de l'Afrique au commerce mondial de produits de la pêche et de l'aquaculture est très similaire à sa production, le continent dans son ensemble ayant contribué pour 3,71% des importations mondiales et 8,54% des exportations mondiales en 2012. L'impact global de cette situation est qu'une quantité appréciable de poissons consommés en Afrique est constituée par des importations en raison de la demande croissante et de la baisse ou de la stagnation de la production halieutique nationale, coûtant aux pays africains des devises fortes à hauteur d'environ 5 milliards de dollars en 2012.

Le manque de données à jour sur les effectifs animaliers, la soumission tardive des rapports et la mauvaise qualité des données constituent depuis plusieurs années un grand défi en Afrique. En effet, moins de 5% des EM soumettent leurs rapports à temps, et la mauvaise qualité et les détails techniques des rapports soumis par beaucoup de pays, combinés avec de nombreuses erreurs, rendent l'analyse des données très difficile au niveau continental. Cette situation affecte, dans une très large mesure, la compréhension de la situation épidémiologique des maladies animales sur le continent et entrave une bonne préparation des interventions, ainsi que l'élaboration coordonnée des politiques de développement des ressources animales. L'opérationnalisation du Système d'information sur les ressources animales (ARIS) au niveau national devrait en principe permettre d'améliorer cette situation. De plus, l'UA-BIRA met en œuvre un certain nombre de projets et interventions destinés à appuyer les EM dans le développement des ressources animales à l'échelle continentale, conformément à son mandat. Il s'agit, entre autres, des projets VETGOV, PANSPSO, MICR, ARIS, STSD, Gouvernance des pêches, Commerce du poisson, Génétique animale, ainsi que l'élaboration d'une stratégie continentale de lutte contre la peste des petits ruminants et la peste porcine africaine, ainsi que le Secrétariat du CSIRLT.

Au cours de cette année, l'UA-BIRA a lancé l'élaboration d'un « Programme continental de développement de l'élevage » et d'une « Stratégie de développement des ressources animales en Afrique » (LiDeSA), comme suite à la recommandation formulée par les ministres africains en charge de l'Elevage des pays africains, lors de leur conférence tenue en avril 2013 à Abidjan en Côte d'Ivoire.

I. INTRODUCTION

L'UA-BIRA publie chaque année l'Annuaire Panafricain de la Santé Animale en vue de partager les informations zoosanitaires et promouvoir la transparence dans la déclaration des maladies en Afrique. Ainsi, la composante majeure de la présente édition de l'Annuaire est une analyse des informations mensuelles sur les foyers de maladies, présentées dans les rapports soumis par les États membres de l'UA au cours de l'année considérée. Il convient de signaler qu'une partie du livre est consacrée aux informations sur les interventions menées par l'UA-BIRA dans le but d'améliorer la situation zoosanitaire sur le continent, à travers différents projets.

A la suite de la transformation de l'UA-BIRA et de son implication progressive dans tous les autres aspects du développement, conformément à son mandat de promouvoir le développement des ressources animales en Afrique, cette édition de l'Annuaire à présent rebaptisé « Annuaire Panafricain des Ressources Animales » fournit non seulement des données sur la situation zoosanitaire du continent, mais également des informations relatives à d'autres domaines liés aux ressources animales. Les nouveaux chapitres introduits dans le livre sont : « Taille et composition des cheptels » ; « Production et commerce international de produits halieutiques africains » ; et « Résumé des principales décisions prises respectivement par les ministres en charge du Développement de l'Elevage et ceux responsables du Développement de la Pêche » sur le continent. Ce dernier chapitre a pour objectif de partager les réflexions générales et la preuve de l'appui politique accordé par les responsables dans l'élaboration des politiques au développement des ressources animales sur le continent.

Au moment de l'analyse de la situation des ressources animales sur le continent, bon nombre de problèmes liés à la qualité des données et à l'établissement des rapports en Afrique en général sont devenus apparents. Il s'agit notamment du manque de systèmes de santé animale efficaces, d'indices de production animale et de données sur le commerce et le marketing. Les autres défis comprennent le manque de capacités à traduire les décisions en actions concrètes, y compris la pénurie de personnel formé et qualifié et la mauvaise tenue des dossiers.

Les données sur la santé animale présentées dans l'Annuaire sont extraites des rapports zoosanitaires mensuels soumis par les États membres à l'UA-BIRA, dont la plupart sont le résultat de la collecte passive des données. Les autres sources de données comprennent WAHIS de l'OIE / et la FAO qui ont respectivement mis à la disposition les données sur les effectifs animaux et sur la pêche et l'aquaculture. Par conséquent, si l'Annuaire contient une analyse des données épidémiologiques et d'autres données sur les ressources animales sollicitées et fournies par les États membres, il ne fournit pas une étude scientifique détaillée de la situation aux niveaux national ou continental. De plus, il convient de signaler que si le taux de déclaration des maladies par les EM a continué à s'améliorer au fil des années, il existe encore des cas de sous-déclaration, en particulier au niveau sous-national. Ainsi, l'Annuaire devrait être considéré comme un reflet général de la situation observée sur le continent au cours de l'année et utilisé comme tel. Il constitue néanmoins, son principal objectif, un très bon guide pour la prise de décisions sur les questions de santé animale aux niveaux national, régional et continental..

L'Annuaire donne également des informations sur les interventions menées par l'UA-BIRA à travers ses différents projets et programmes dans les domaines de la santé animale et du développement des ressources animales.

2. SITUATION GENERALE DES RAPPORTS MENSUELS DE DECLARATION DES MALADIES ANIMALES

2.1. Evolution de la déclaration des maladies par les pays de 2000 à 2013

Au cours de l'année 2013, quarante-deux (42) des 54 pays africains ont soumis leurs rapports sur les maladies animales à l'UA-BIRA, contre 47 pays en 2012. Le taux de déclaration de cette année est donc tombé à 77,77%, par rapport au taux de 87,04% atteint en 2012 (Tableau 1 et Figure 1). Cette baisse représente le plus bas taux de déclaration depuis 2007, même si on pense qu'il y aura désormais une amélioration. Cet optimisme repose sur l'amélioration progressive de l'appropriation du processus par les pays et de l'impact des campagnes de sensibilisation continues dans les États membres à travers les ateliers, réunions, conférences, etc. De plus, la mise en œuvre effective du Système d'information sur les ressources animales (ARIS-2) et des plateformes politiques du projet VETGOV permettra à tous les États membres de l'Union africaine d'améliorer constamment la soumission de leurs rapports sur les maladies.

Tableau 1: Evolution de la déclaration des maladies à l'UA-BIRA (2000-2013)

Année	Nombre de pays déclarants	Nombre de pays prévus	Pourcentage
2000	10	53	18.87
2001	11	53	20.75
2002	37	53	69.81
2003	40	53	75.47
2004	40	53	75.47
2005	37	53	69.81
2006	35	53	66.04
2007	37	53	69.81
2008	44	53	83.02
2009	47	53	88.68
2010	49	53	92.45
2011	42	53	80.77
2012	47	54	87.04
2013	42	54	79.25

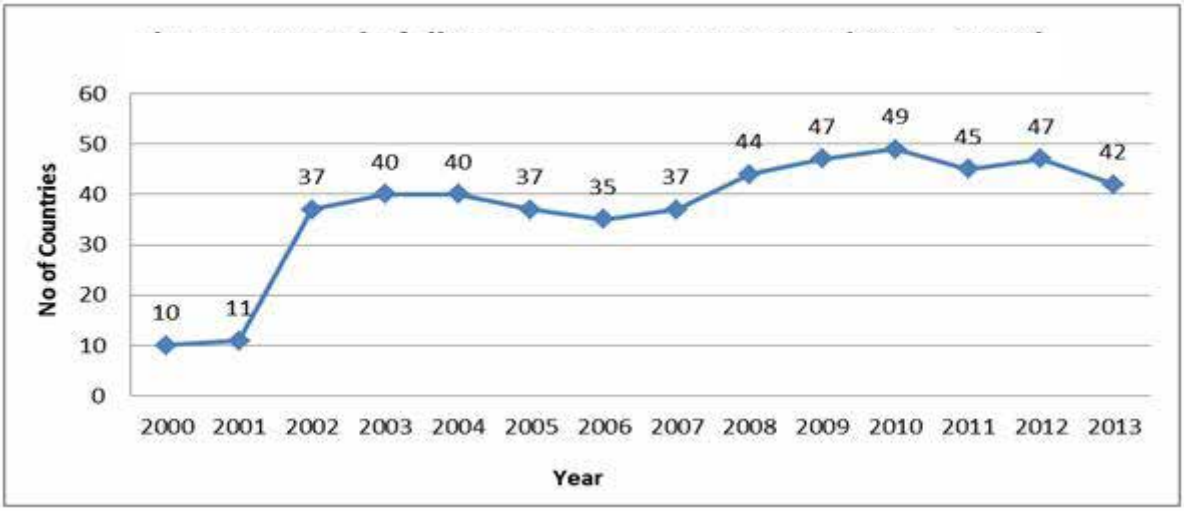


Figure 1: Evolution de la soumission de rapports zoosanitaires à l'UA-BIRA (2000-2013)

2.2. Situation des rapports mensuels sur les maladies en 2013

En 2013, l'UA-BIRA a reçu des États membres 72.32% des rapports mensuels attendus sur les maladies, contre 84.75% en 2012 et en 2011 (Annexe 1). Bien que la grande majorité des pays africains ait soumis leurs rapports zoosanitaires à la fois à l'UA-BIRA et à l'OIE, depuis 2009 le taux de soumission à l'UA-BIRA reste supérieur à celui de l'OIE. En effet, en 2013, trente-trois (33) pays ont soumis leurs rapports à l'OIE contre 42 à l'UA-BIRA (Figure 2). Néanmoins, il faut relever une diminution du taux de soumission aux deux organisations en 2013 par rapport à l'année 2012. Certains pays ont soumis des rapports sans aucune maladie déclarée (« absence de maladies »), une indication de l'absence de foyers de maladies au cours des périodes concernées. Même si l'importance de la déclaration zéro maladie dans les situations où il n'y a vraiment aucune maladie n'a été notifiée, cet indicateur doit être interprété et utilisé avec prudence car, dans certains cas, il pourrait être dû à une sous-déclaration.

Le taux de transmission de rapports sur les effectifs animaliers est encore pire car seuls 33 pays ont soumis leurs rapports à l'OIE, et ceux-ci constituent la source de données utilisées pour l'analyse de la taille et de la composition des cheptels sur le continent.

Comme les années précédentes, les principaux défis associés à l'analyse des données au fil des années demeurent la mauvaise qualité, l'incohérence et le manque de détails de certains paramètres importants, tels que les populations à risque, l'espèce, la différenciation en fonction de l'âge et du sexe, les détails sur les tests diagnostiques de laboratoire et les résultats, les données géo-référencées, etc. Une meilleure analyse et interprétation des résultats se fera au fur et à mesure de l'amélioration de la qualité des rapports et le respect des délais de leur soumission.

2.3 Formats des rapports

Si l'UA-BIRA encourage les EM à utiliser son format standard, il continue à recevoir des rapports produits dans d'autres formats, et ces rapports sont transférés dans une base de données centrale et analysés. Au cours de l'année 2013, vingt-sept (27) pays (64,29%), une augmentation par rapport à 24 pays en 2012, ont utilisé le format standard de l'UA-BIRA pour la soumission de leurs rapports. Les autres formats utilisés au cours de l'année comprennent le format de l'OIE (4 pays : 9,52%), le format LIMS de la SADC (3 pays : 7,14%), le format TAD-Info de la FAO (2 pays : 4,76%), tandis que d'autres encore (4 pays : 9,52%) ont utilisé leurs propres formats nationaux /non-spécifiques (Figure 2).

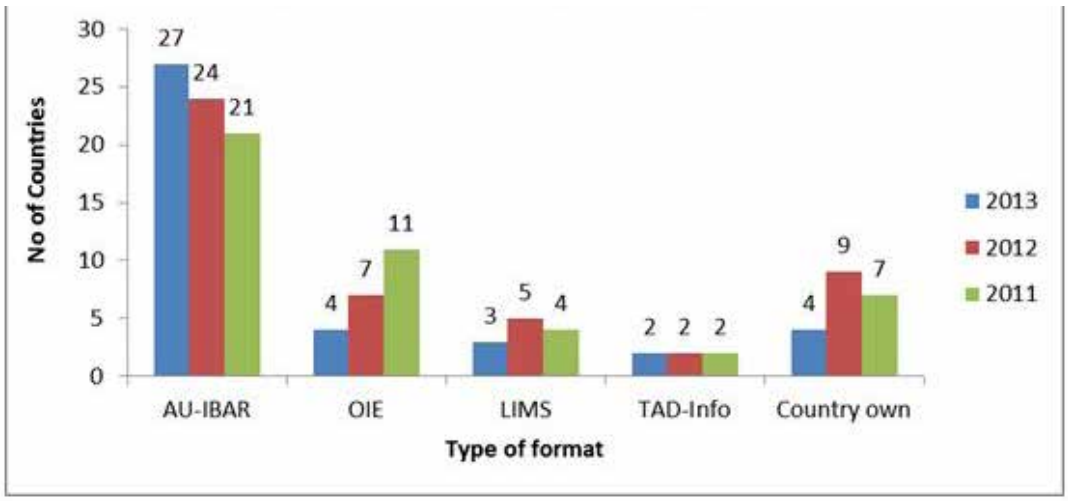


Figure 2: *Différents types de formulaires utilisés par les pays pour la soumission des rapports à l'UA-BIRA*

Avec le déploiement progressif de la fonction d'interopérabilité du Système ARIS, les formats utilisés pour la soumission de rapports à l'OIE et à l'UA-BIRA et les formats TAD-Info et LIMS seront harmonisés, et il n'y aura plus de problème de choix du format à utiliser.

3. SITUATION GENERALE DES MALADIES ANIMALES EN AFRIQUE EN 2013

D'une manière générale, on n'a pas noté de différence significative entre l'année 2012 et 2013 en ce qui concerne le nombre de maladies déclarées par les pays africains. Cependant, un écart important a été relevé entre les nombres de foyers, de cas et de pertes en termes de mortalités, d'abattage et de destruction à la suite de l'apparition des maladies majeures sélectionnées entre 2012 et 2013. Néanmoins, il faut reconnaître que la quantité et la qualité des données disponibles sont intrinsèquement liées aux capacités de rapportage, lesquelles n'ont probablement pas changé de manière significative.

La situation zoosanitaire générale, décrite dans la présente section, et les détails fournis ailleurs dans l'Annuaire sur des maladies spécifiques sont basés sur les rapports soumis par les pays. Dans la mesure du possible, la situation des maladies en 2013 est comparée avec celle de l'année précédente. La répartition spatiale des foyers de maladies est présentée sur des cartes.

3.1. Maladies déclarées

Au total, 81 maladies animales ont été déclarées en 2013, contre 84 en 2012 (Annexe 1). Ces maladies ont été déclarées par 39 pays, contre 47 en 2012. Elles comprennent les principales maladies animales transfrontalières (MAT) connues et d'autres maladies importantes revêtant un intérêt pour les pays. On a noté une augmentation significative du nombre de foyers (27.767) en dépit de la diminution du nombre de pays déclarants (42) par rapport aux 23.679 foyers signalés en 2012 par 47 pays. Les maladies déclarées ont été analysées par nombre de pays déclarants, de foyers, de cas, de mortalités y compris les pertes, et en fonction de leur nature transfrontalière.

3.2. Situation des maladies par nombre de pays affectés

En 2013, les maladies animales transfrontières (MAT) les plus répandues en Afrique sont la maladie de Newcastle (MNC), la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), la peste des petits ruminants (PPR), la fièvre aphteuse, la pleuropneumonie contagieuse bovine (PPCB), la peste porcine africaine (PPA), la clavelée du mouton et variole caprine (CMVC), la pleuropneumonie contagieuse caprine (PPCC), la tuberculose bovine (TB), la fièvre de la Vallée du Rift (FVR) et l'influenza aviaire (IA). On n'a pas noté de variation significative en ce qui concerne la répartition des maladies animales transfrontalières à travers le continent par rapport à 2012, sauf pour le cas de la PPR. La Figure 4 ci-dessous présente les détails sur le nombre de pays affectés par type de maladie en 2013, par rapport à 2012.

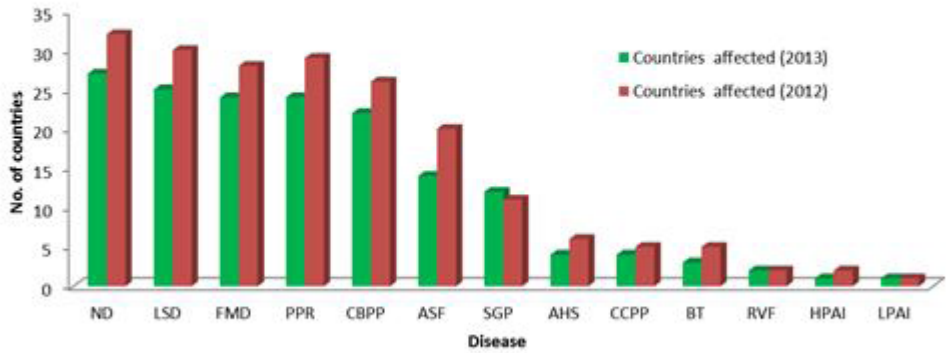


Figure 3: *Nombre de pays affectés par les MAT en 2013*

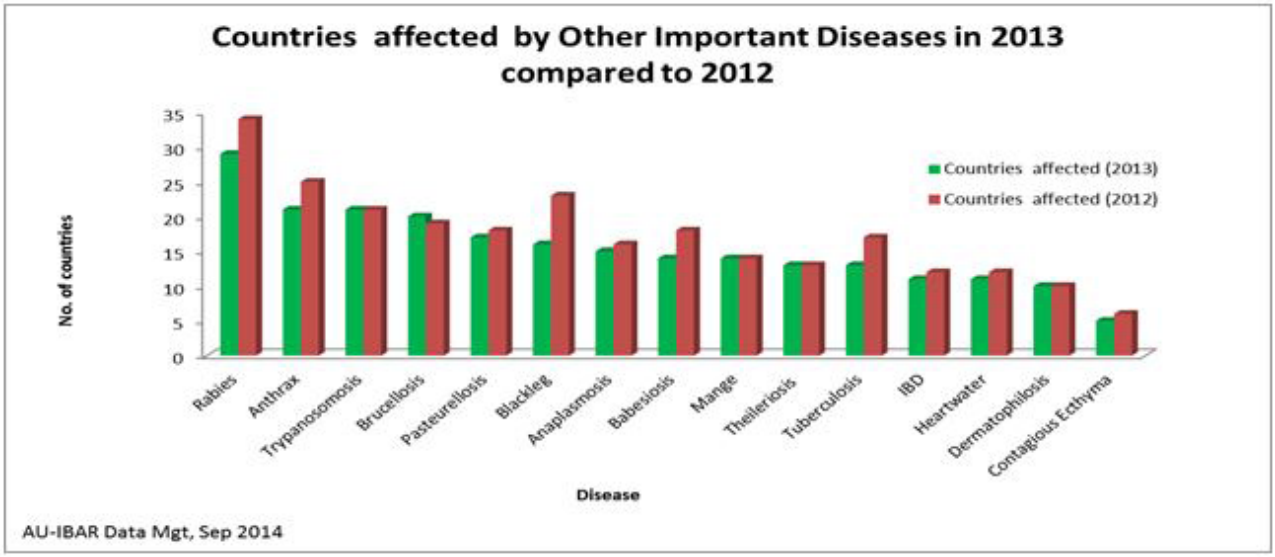


Figure 4 *Nombre de pays affectés par les autres maladies importantes en 2013*

Parmi les autres maladies importantes, la rage reste toujours la maladie la plus répandue, suivie de la fièvre charbonneuse, de la trypanosomose, de la brucellose, de la pasteurellose et du charbon symptomatique. La Figure 5 montre le nombre de pays affectés par les autres maladies importantes en 2013, par rapport à 2012.

La répartition spatiale des maladies déclarées sur le continent est restée inchangée depuis 2005. Cette situation est une indication de l'endémicité des maladies et du manque de coordination et d'harmonisation des efforts et des interventions de contrôle des maladies animales aux niveaux national et régional. La Figure 6 ci-dessous montre les maladies communément rapportées sur le continent.

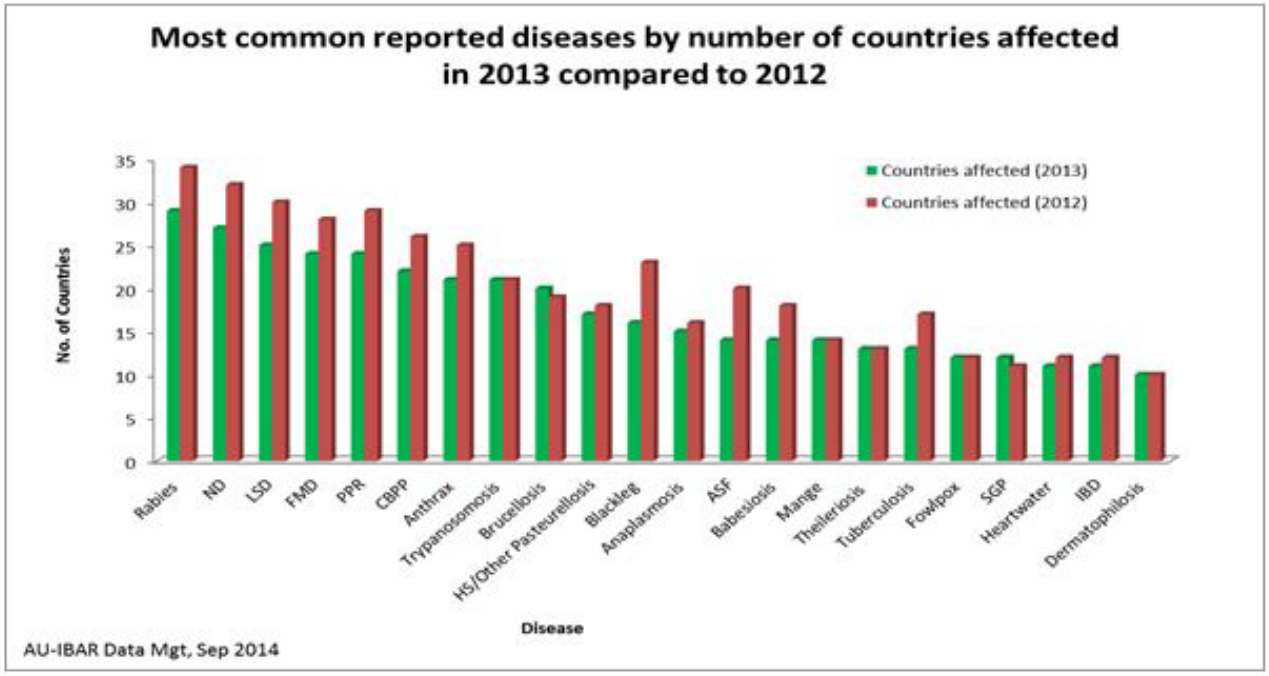


Figure 5: *Maladies communément déclarées par nombre de pays affectés*

3.3. Situation des maladies par nombre de foyers déclarés

En 2013, les pays ont déclaré 27.667 foyers au total, contre 23.679 en 2012. En dépit de la diminution du nombre de pays déclarants, on observe une augmentation significative du nombre de foyers en 2013 par rapport à 2012. Comme en 2012, la DNC a été à l'origine du plus grand nombre de foyers (2.823), suivie de la rage (1.759), l'anaplasmose (1.714), la PPR (1.691), la pasteurellose (1.672), la babésiose (1.452), la brucellose (1.433), la fièvre charbonneuse (1.287) et le charbon symptomatique (1.228). Le nombre de foyers signalés a considérablement augmenté cette année par rapport à 2012. L'annexe 2 donne les chiffres détaillés des foyers et d'autres paramètres pour toutes les maladies, tandis que la Figure 7 montre les maladies les communément signalées au regard du nombre de foyers déclarés.

En 2013, le nombre des foyers des principales maladies animales transfrontières a considérablement augmenté par rapport à l'année précédente (Figure 8) en dépit de la diminution du nombre de pays déclarants, comme le montrent les Figures 6, 7 et 8.

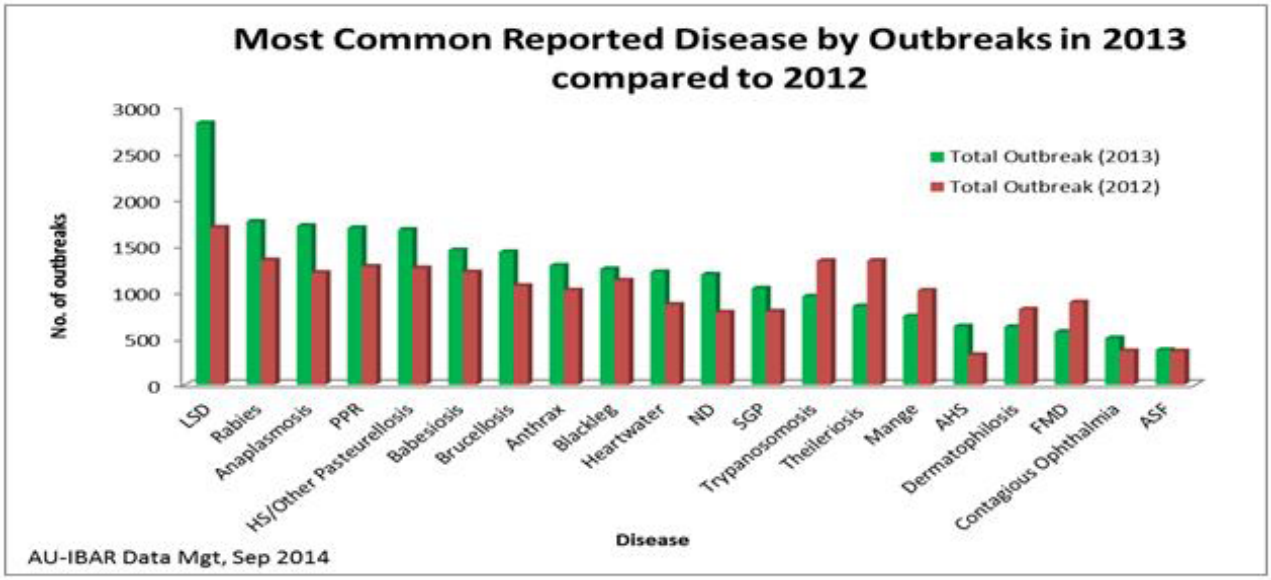


Figure 6: *Maladies communément rapportées par nombre de foyers*

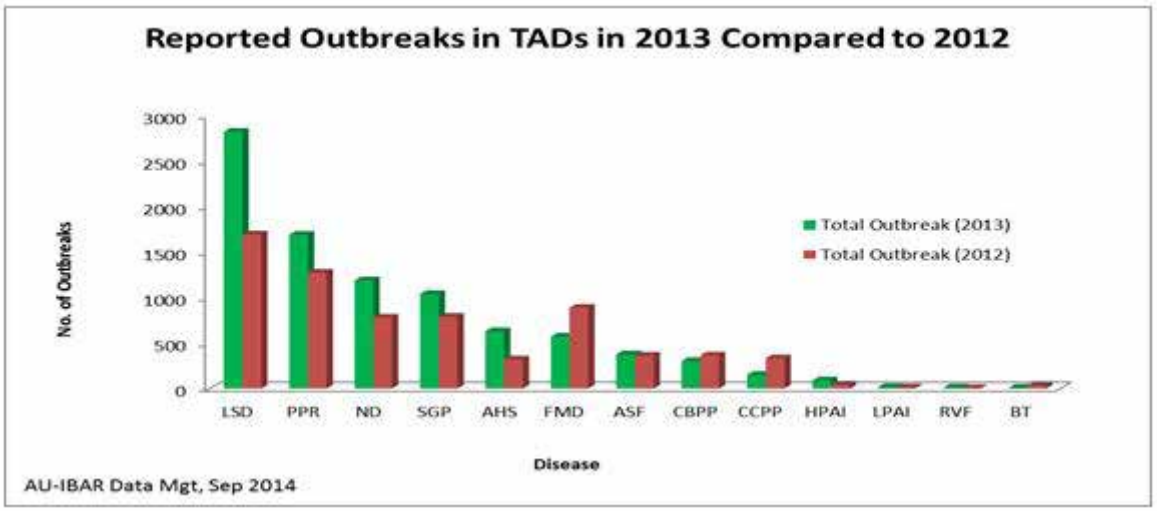


Figure 7:

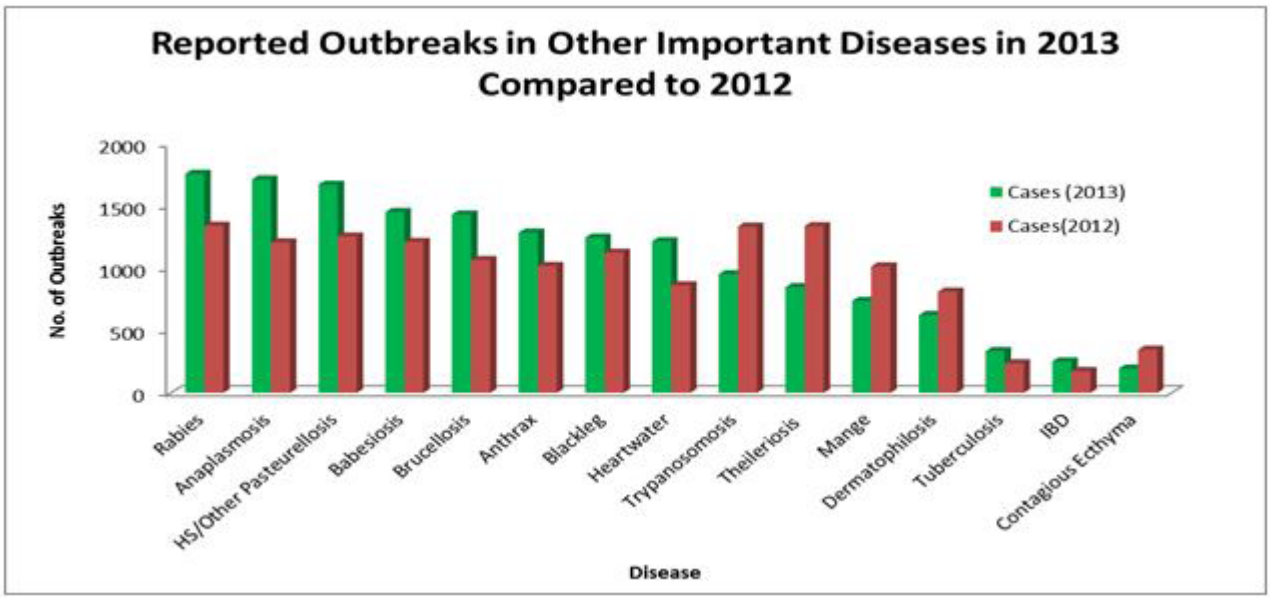


Figure 8: *Comparaison des nombres de foyers de MAT déclarées en 2013 et 2012*

3.4. Situation des maladies par nombre de cas dans les foyers déclarés

En 2013, année sous revue, 2.303.277 cas au total ont été signalés contre 5.286.686 en 2010, 2.025.190 en 2011 et 1.572.614 en 2012. L'on a relevé une augmentation significative du nombre de cas au cours de la période considérée, malgré la diminution du nombre de pays déclarants. Le plus grand nombre de cas a été enregistré pour la MNC, l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), la PPR, la DNC, la PPA et la pleuropneumonie contagieuse bovine pour les maladies animales transfrontalières, et la trypanosomose, la bursite infectieuse, la babésiose et la theiléiose pour les autres maladies importantes (Figures 9 et 11). Comme pour les années précédentes, l'espèce aviaire a enregistré le plus grand nombre de cas (Figure 12).

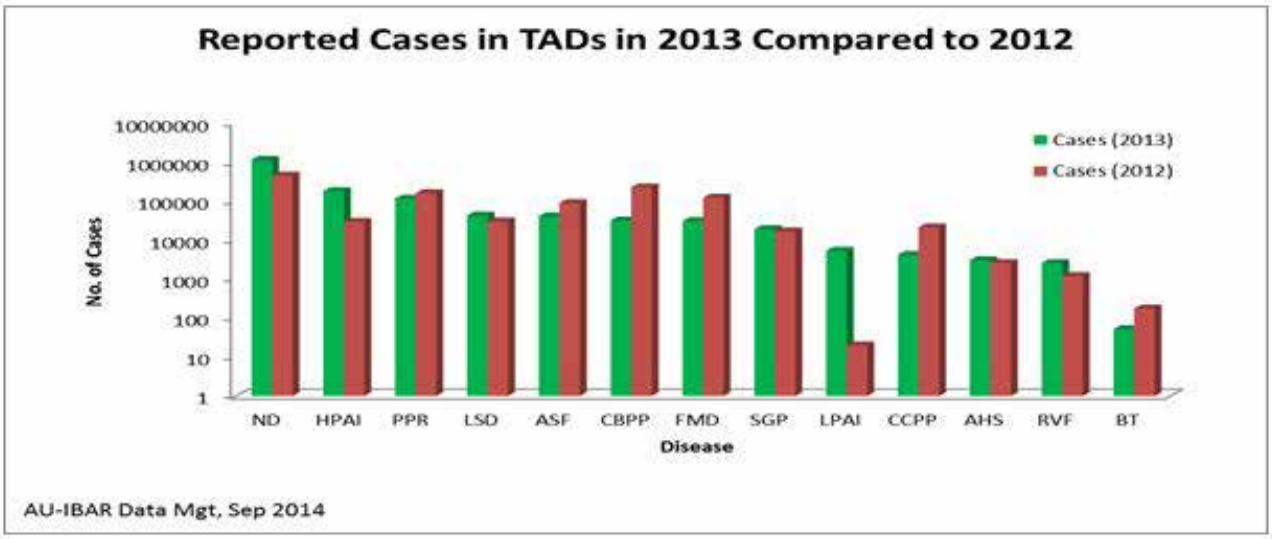


Figure 9: *Comparaison des cas de MAT déclarées en 2013 et 2012*

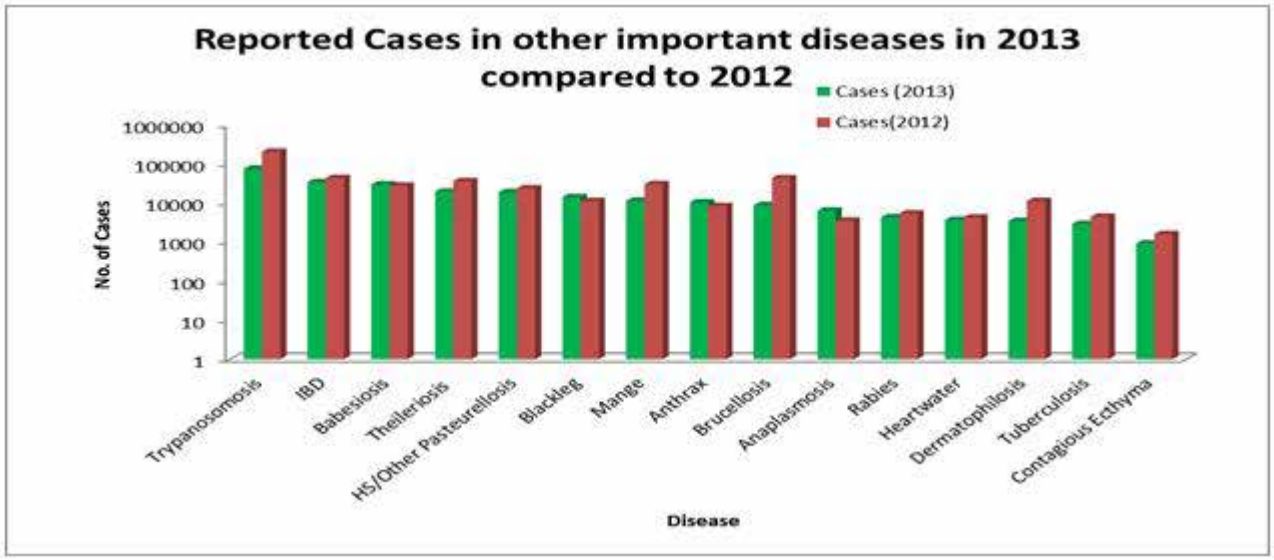


Figure 10: *Comparaison des cas des autres maladies importantes déclarées en 2013 et 2012*

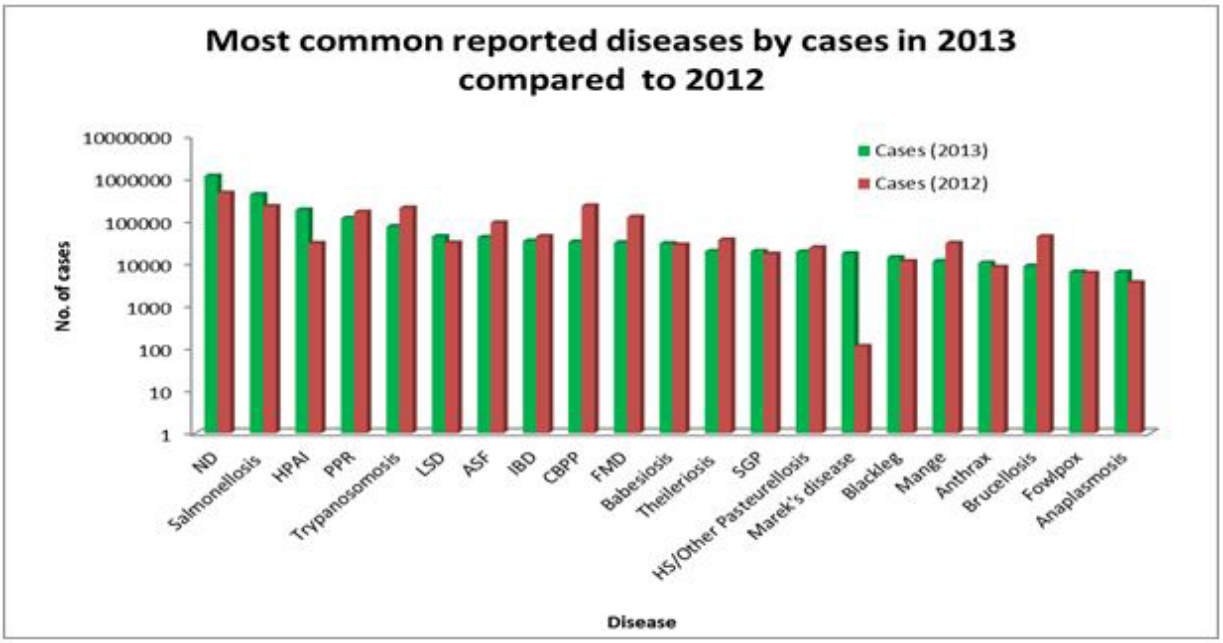


Figure 11: *Maladies communément rapportées par nombre de cas dans les foyers déclarés en 2013*

3.5. Situation des maladies par nombre de morts dans les foyers déclarés

Au total, 1.230.377 animaux sont morts à cause des maladies en 2013, par rapport à 498.149 mortalités enregistrées en 2012. Ceci représente une augmentation significative des mortalités en dépit de la diminution du nombre de pays qui ont soumis leurs rapports zoosanitaires. Comme en 2012, les plus grandes pertes ont été enregistrées dans l'espèce aviaire à la suite de la maladie de Newcastle, suivie de la peste des petits ruminants (PPR), la peste porcine africaine, l'IAHP, et la pleuropneumonie contagieuse bovine. Dans l'ensemble, les nombres d'animaux abattus et détruits comme mesure de contrôle des maladies au cours de l'année 2013 sont respectivement 36.454 et 1.876.163, par rapport aux 163.123 abattus et 358.284 détruits en 2012. Ces chiffres montrent que des nombres importants d'animaux sont perdus chaque année à cause des maladies, et ceci justifie une augmentation des investissements dans la prévention et le contrôle des maladies partout sur le continent. L'importance de cette recommandation devient

davantage plus apparente lorsque des valeurs monétaires sont attachées à ces pertes encourues annuellement par les personnes à faible revenu sur le continent. Les Figures 14, 15 et 16 donnent la situation des mortalités déclarées, causées par les maladies en 2013 et 2012.

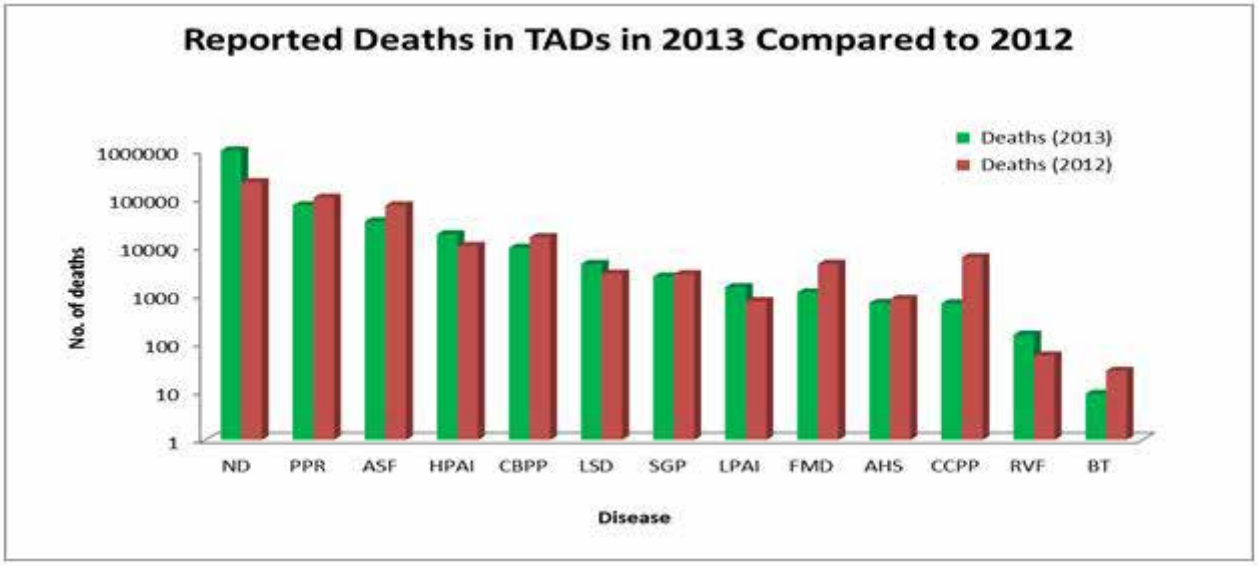


Figure 12: *Reported deaths in TADs in 2013 compared to 2012*

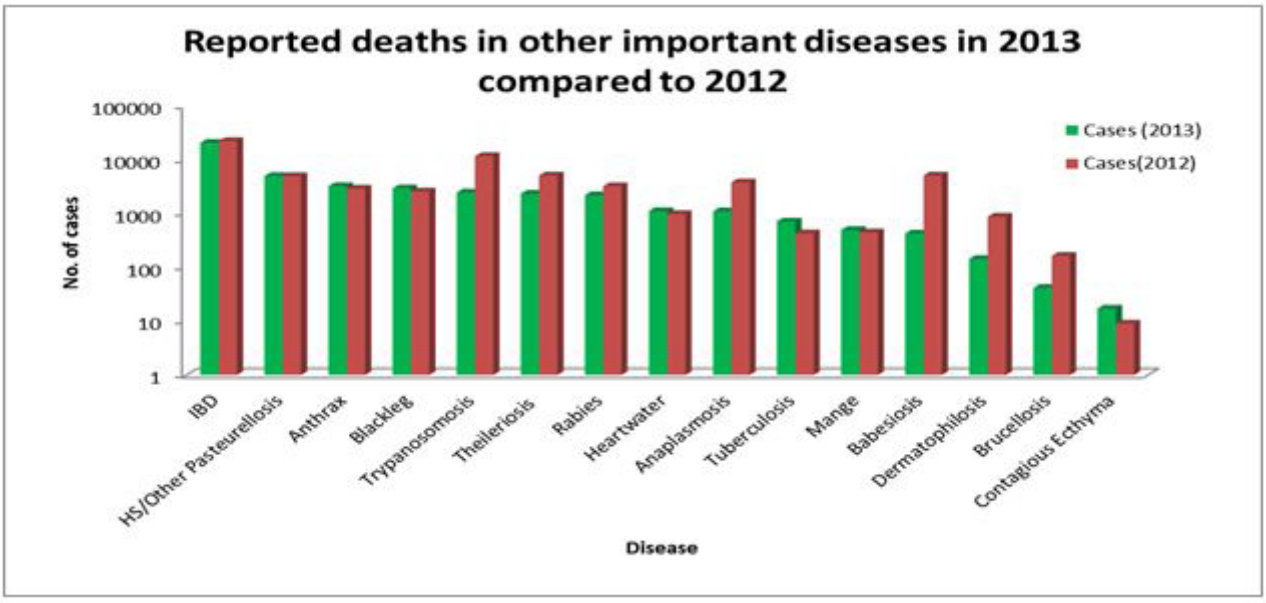


Figure 13: *Reported deaths in other important diseases in 2013 compared to 2012*

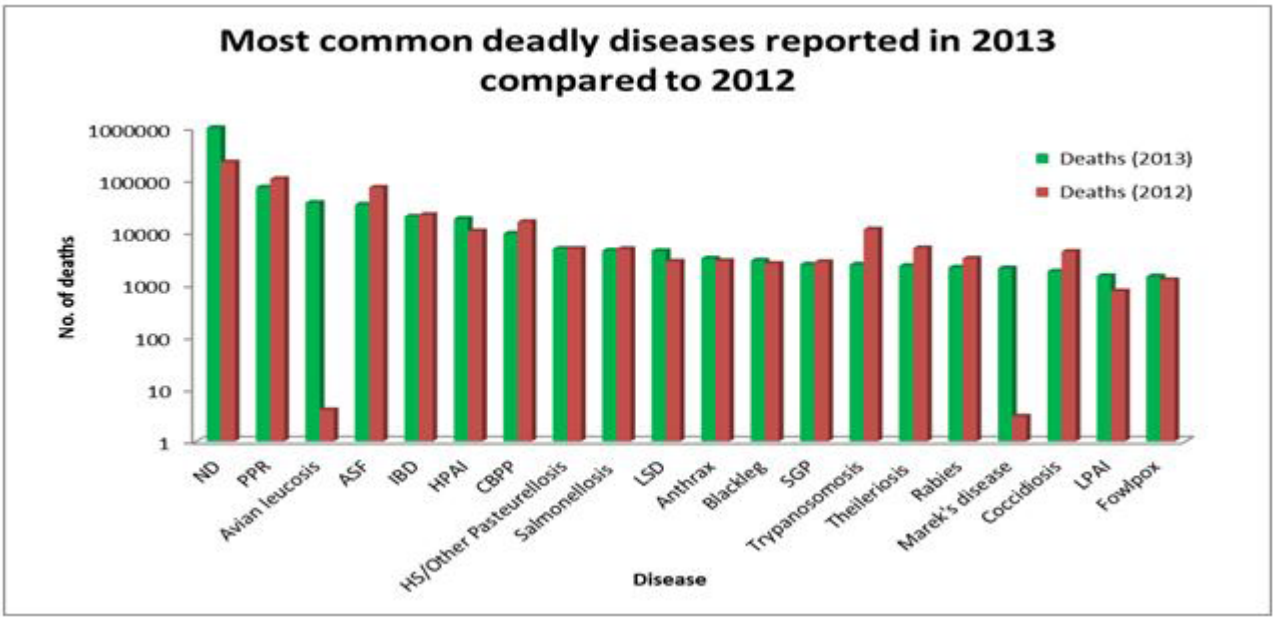


Figure 14: *Most common deadly diseases reported*

3.6. Situation des maladies par espèce affectée dans les foyers déclarés en 2013

Comme en 2012, l'espèce bovine est la plus touchée sur le continent avec 54,24% en 2013, suivie des petits ruminants avec 20,84%, l'espèce aviaire avec 8,97% et l'espèce canine avec 4,88% (Figure 17).

En termes de nombres de cas et de mortalités, l'espèce aviaire représente 77,77% des cas et 87.77% des mortalités, suivie de l'espèce bovine (11,42% et 2,49%), des espèces ovine et caprine (7,63% et 6,45%). La Figure 18 donne le détail des diverses espèces concernées et leur part du nombre de cas enregistrés au cours de la période considérée. Les proportions d'animaux morts et le total des pertes dues aux maladies déclarées en 2012 sont représentés par la Figure 19.

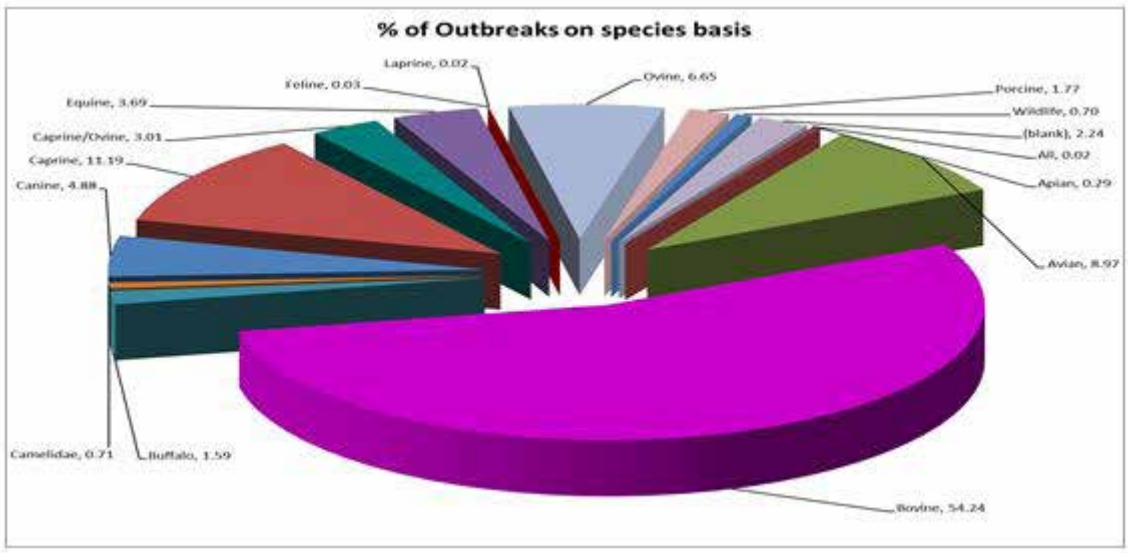


Figure 15: *Disease situation by species affected in the reported outbreaks in 2013*

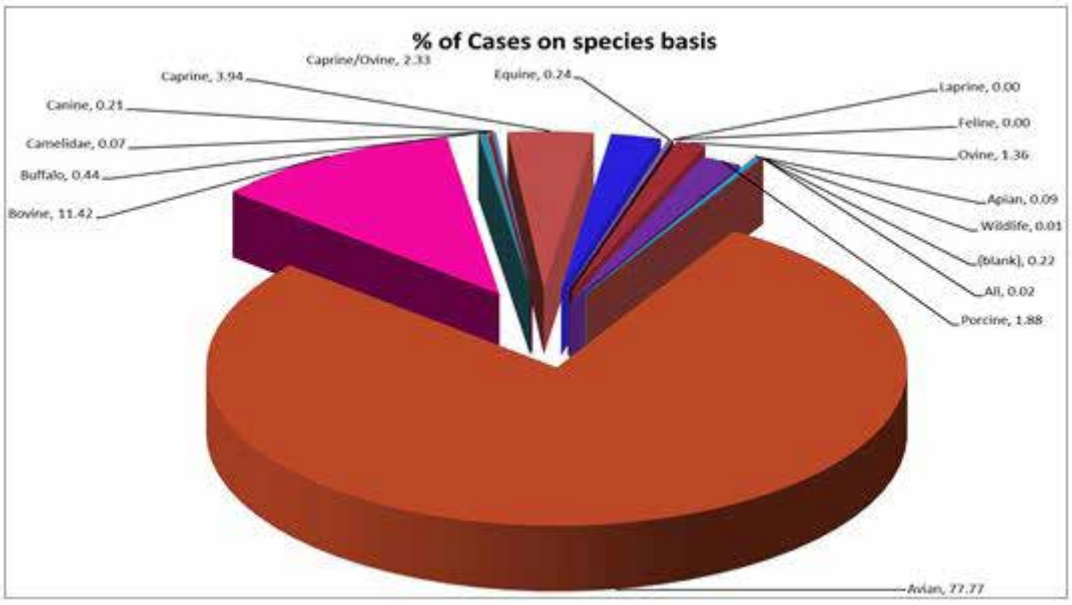


Figure 16: *Proportion of cases by species affected in the reported outbreaks*

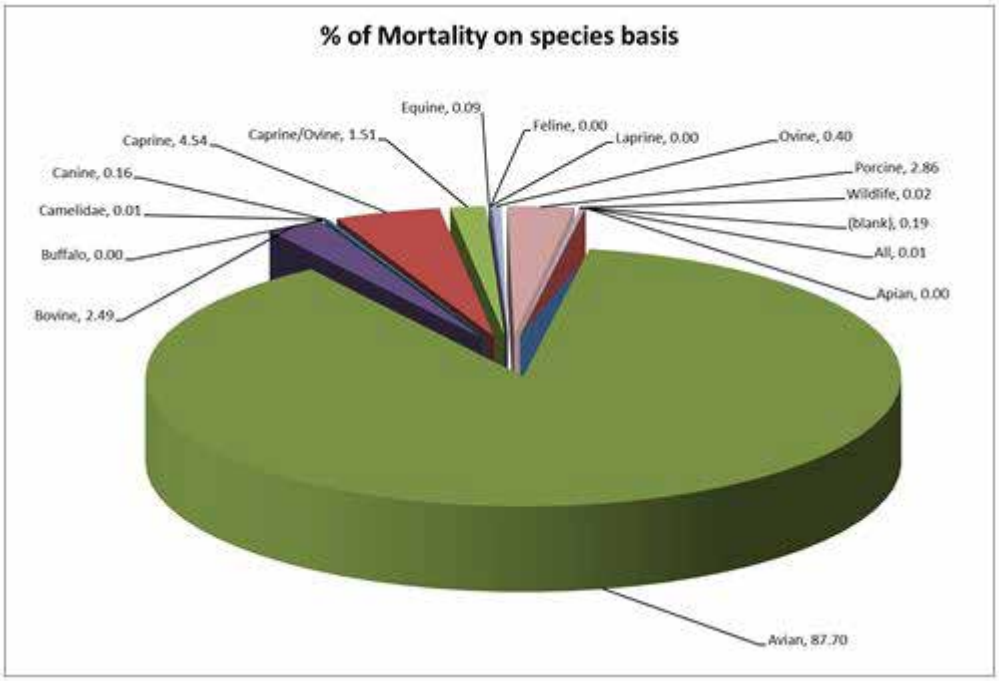


Figure 17: *Proportion of mortalities by species affected in the reported outbreaks*

3.7. Nature de l'enquête épidémiologique et confirmation en laboratoire

Au cours de l'année 2013, quarante-cinq pour cent (45%) des rapports reçus n'ont pas indiqué les méthodes de diagnostic utilisées pour déterminer les maladies en cause dans les foyers, contre 26% en 2012. Seuls 9 % des foyers déclarés ont été confirmés par des laboratoires, de la manière suivante : 1% est basé sur des techniques de laboratoire de pointe, 1% sur des techniques de laboratoire élémentaires, 2% sur une combinaison de diagnostic clinique et de diagnostic de laboratoire, et 5% sur le diagnostic de laboratoire. Cette situation exige de la part des services vétérinaires des EM de déployer des efforts supplémentaires pour renforcer les liens entre les unités épidémiologiques et les laboratoires de diagnostic et améliorer les réseaux de laboratoires et les capacités de diagnostic en général.

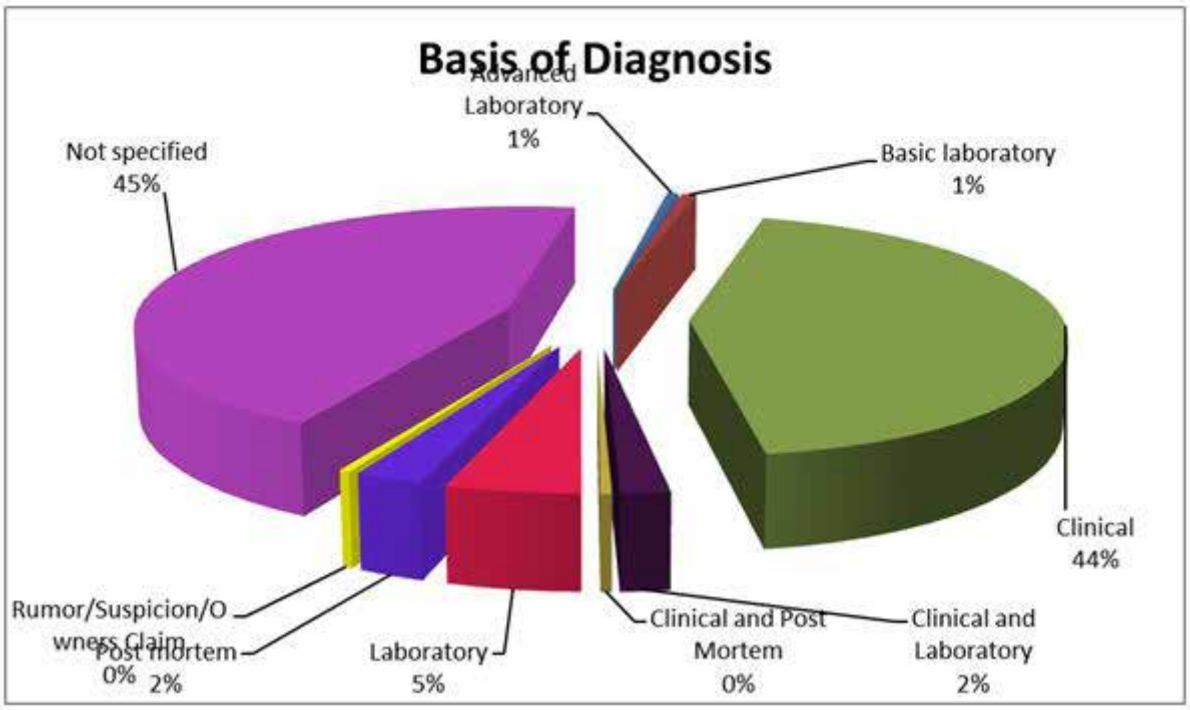


Figure 18: *Nature of disease outbreak investigation and confirmation by laboratory*

La Figure 20 présente les données comparatives sur les méthodes de diagnostic utilisées pour confirmer les épizooties déclarées.

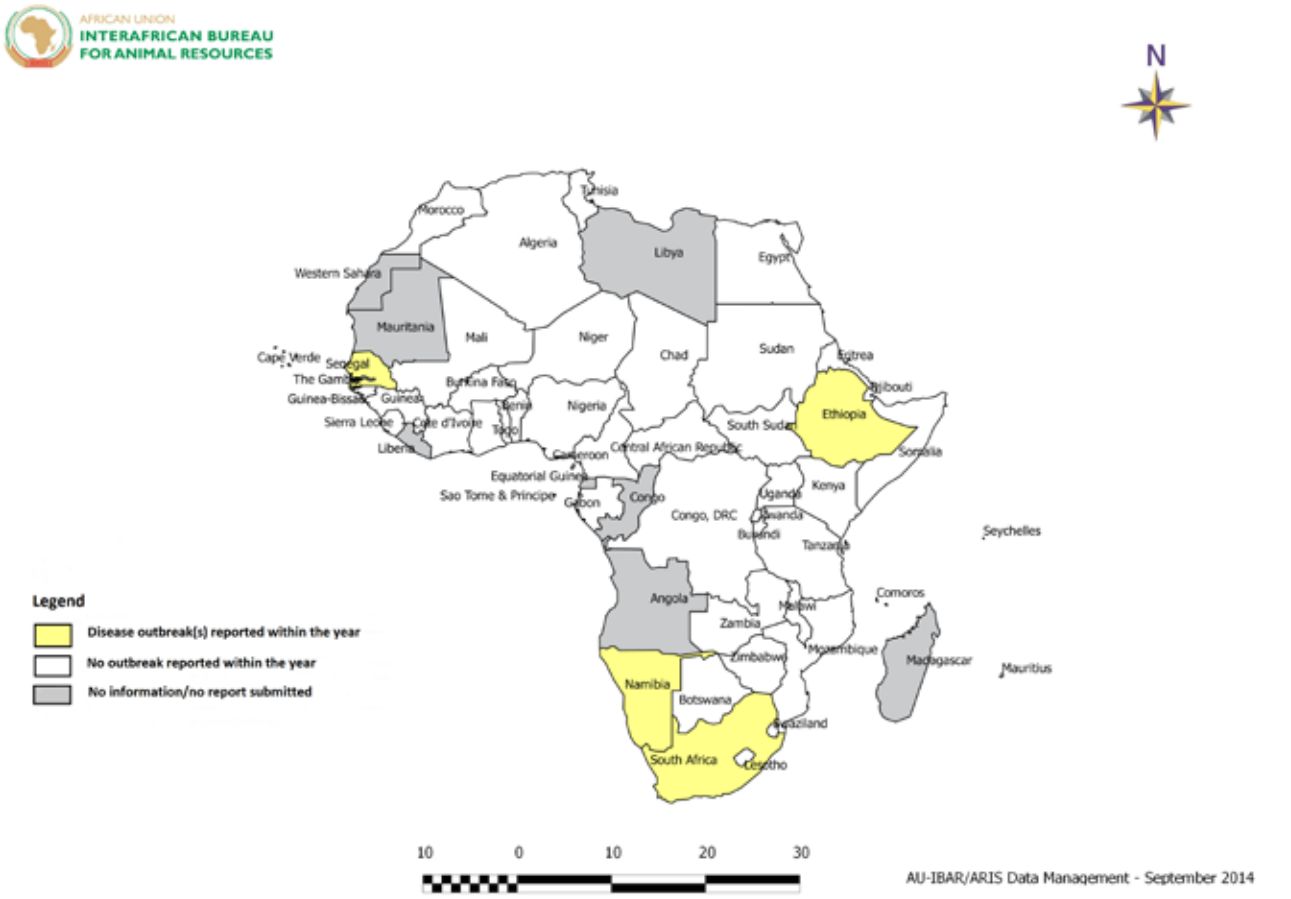
4. SITUATION DES PRINCIPALES MALADIES ANIMALES

4.1. Peste équine africaine

En 2013, 632 foyers de peste équine africaine (PEA) au total ont été enregistrés dans 4 pays, contre 322 foyers signalés par 6 pays en 2012 et 627 foyers dans 6 pays en 2011. Les quatre pays affectés en 2012 avaient signalé la maladie auparavant, depuis 2008, une indication de l'importance de la PEA dans ces pays (voir le Tableau 2 pour la liste des pays affectés). Compte tenu de l'importance de l'espèce équine pour le transport, l'agriculture et l'équitation, les pays affectés devraient intensifier leurs efforts afin de réduire les effets de la peste équine. Le plus grand nombre de foyers de peste équine a été signalé par l'Afrique du Sud avec 418 (66,14%) foyers, suivie de l'Éthiopie avec 202 (31,96%) foyers déclarés. Dans l'ensemble, la peste équine a affecté 3.028 chevaux, avec 686 mortalités déclarées, soit un taux de mortalité de 22,66%.

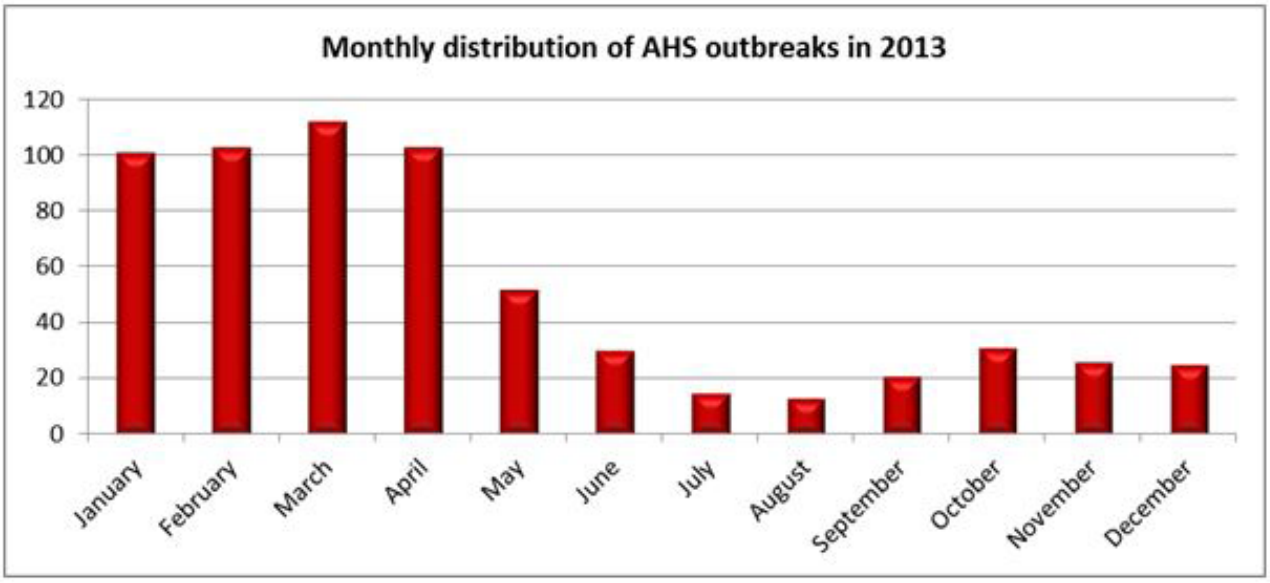
Tableau 2 : *Pays ayant déclaré la peste équine africaine*

	Nombre					
Pays	**Foyers**	**Sensibles**	**Cas**	**Mortalités**	**Abattus**	**Détruits**
Éthiopie	202	460200	2342	450	0	
Namibie	1	1	1	1		
Sénégal	1					
Afrique du Sud	428	320	685	235		1
Total (4)	**632**	**460521**	**3028**	**686**	**0**	**1**



Carte 1 : *Répartition spatiale de la peste équine en Afrique en 2013*

En termes de répartition temporelle, le plus grand nombre de foyers (112) a été déclaré au mois de mars, une tendance similaire à celle de l'année précédente (Graphique 1 ci-dessous).



Graphique 1 : *Répartition mensuelle des foyers de PEA dans les pays affectés*

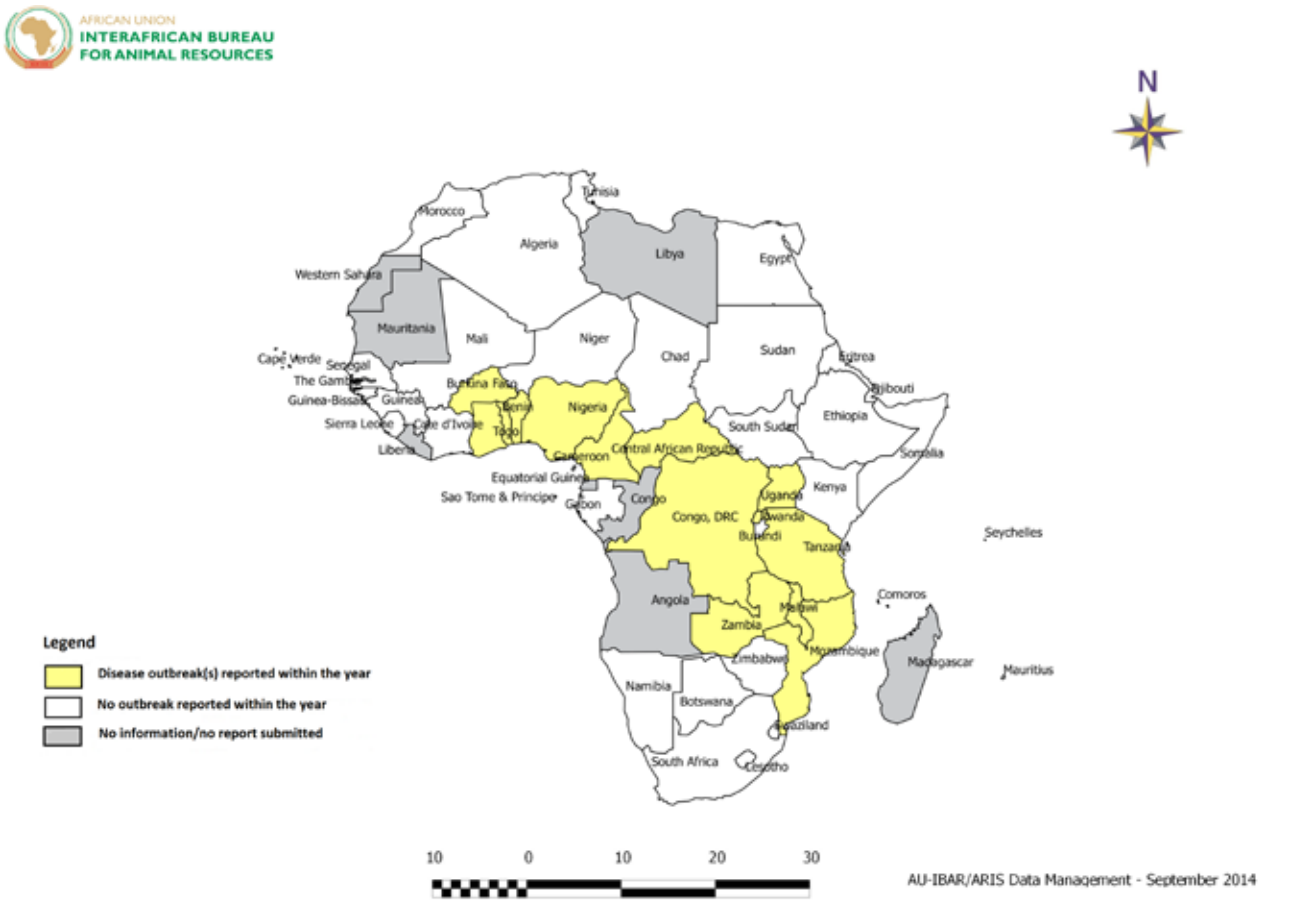
4.2. Peste porcine africaine

Au cours de l'année considérée, quatorze (14) pays ont déclaré la présence de la peste porcine africaine sur leurs territoires, avec au total 361 unités épidémiologiques affectées, 40.562 cas et 33.892 mortalités, soit un taux de mortalité de 81,2%. Comme les deux dernières années, la République Démocratique du Congo (RDC) a enregistré le plus grand nombre de foyers (76), représentant environ 21% de l'ensemble des foyers déclarés et 42% des mortalités dues à la PPA sur le continent.

Tableau 3 : *Pays ayant déclaré la peste porcine africaine*

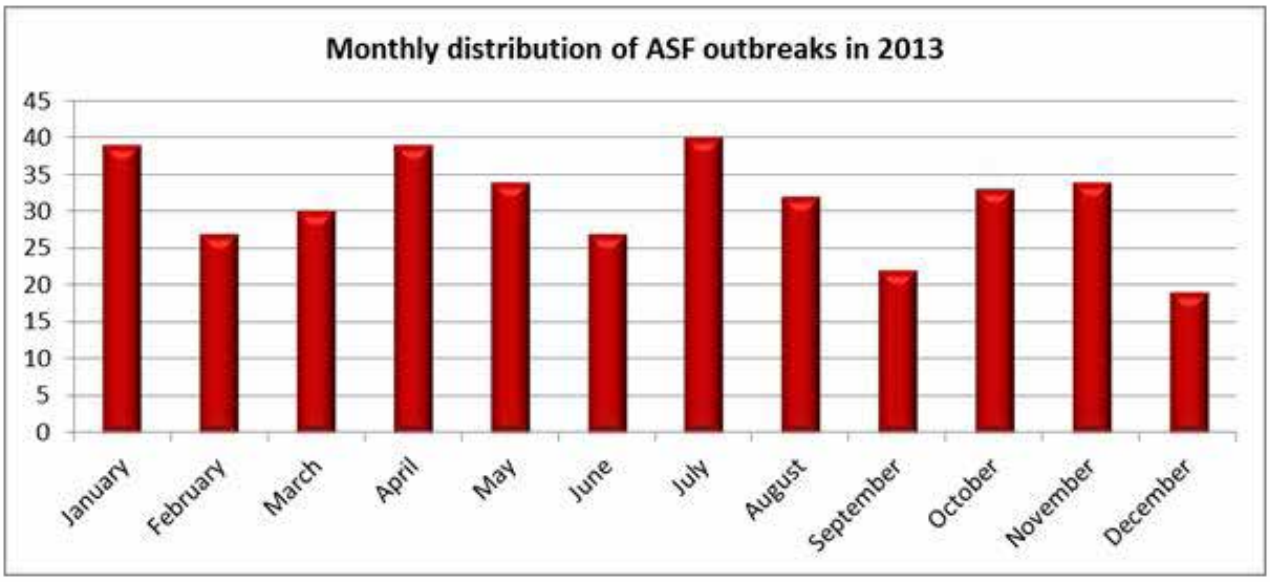
Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Bénin	61	29728	1212	896	66	26
Burkina Faso	37	11310	2774	1793		
Cameroun	13	1406	1176	956	183	268
RCA	16	26462	3960	2368	0	0
RDC	76	2038450	14567	14248	422	15
Ghana	12	4669	1352	1262	41	267
Malawi	28	42962	9142	7695	1833	900
Mozambique	3	174	136	42		94
Nigeria	6	652	362	284	30	86
Rwanda	64	2567	674	605	1857	659
Tanzanie	22	29205	3085	2546		
Togo	17	865	103	39	105	12
Ouganda	2	212	14	6	3	
Zambie	19	6756	2005	1152		
Total (14)	**376**	**2195418**	**40562**	**33892**	**4540**	**2327**

NS: Non spécifié



Carte 2 : *Répartition spatiale de la peste porcine africaine en 2013*

La répartition mensuelle des foyers de PPA déclarés ne semble montrer aucune tendance spatiale particulière, à part le fait que le plus grand nombre de foyers a été signalé au mois de juillet, une tendance similaire à celle de l'année dernière (voir Graphique 2).



Graphique 2 : *Répartition mensuelle des foyers de PPA dans les pays affectés*

4.3. Influenza aviaire

Les influenzas aviaires hautement pathogène (IAHP) et faiblement pathogène (IAFP) ont été identifiés en Afrique au cours de la période considérée. L'Egypte est le seul pays du continent à avoir signalé la présence de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) causé par le virus H5N1 depuis 2009, tandis que l'influenza aviaire faiblement pathogène (IAFP) a été recensé en Afrique du Sud pendant trois années consécutives, depuis 2011.

L'Égypte a signalé 90 foyers d'IAHP au total, lesquels ont causé 179 306 cas et 18 238 mortalités d'oiseaux. Abstraction faite de son endémicité apparente en Égypte, le risque de survenue de la grippe aviaire est considérablement réduit sur le continent. Les pays qui ont déclaré des foyers d'IAHP au cours des dernières années sont l'Égypte (2009, 2010, 2011, 2012 et 2013), l'Afrique du Sud (2010 et 2012) et le Togo (2008). En outre, l'Afrique du Sud a signalé, en 2013, 16 foyers d'IAFP, qui ont causé au total 5.293 morbidités et 1.461 mortalités d'oiseaux, soit un taux de mortalité de 27,6%.

Tableau 4 : *Pays ayant déclaré les influenzas aviaires (respectivement l'IAHP et l'IAFP)*

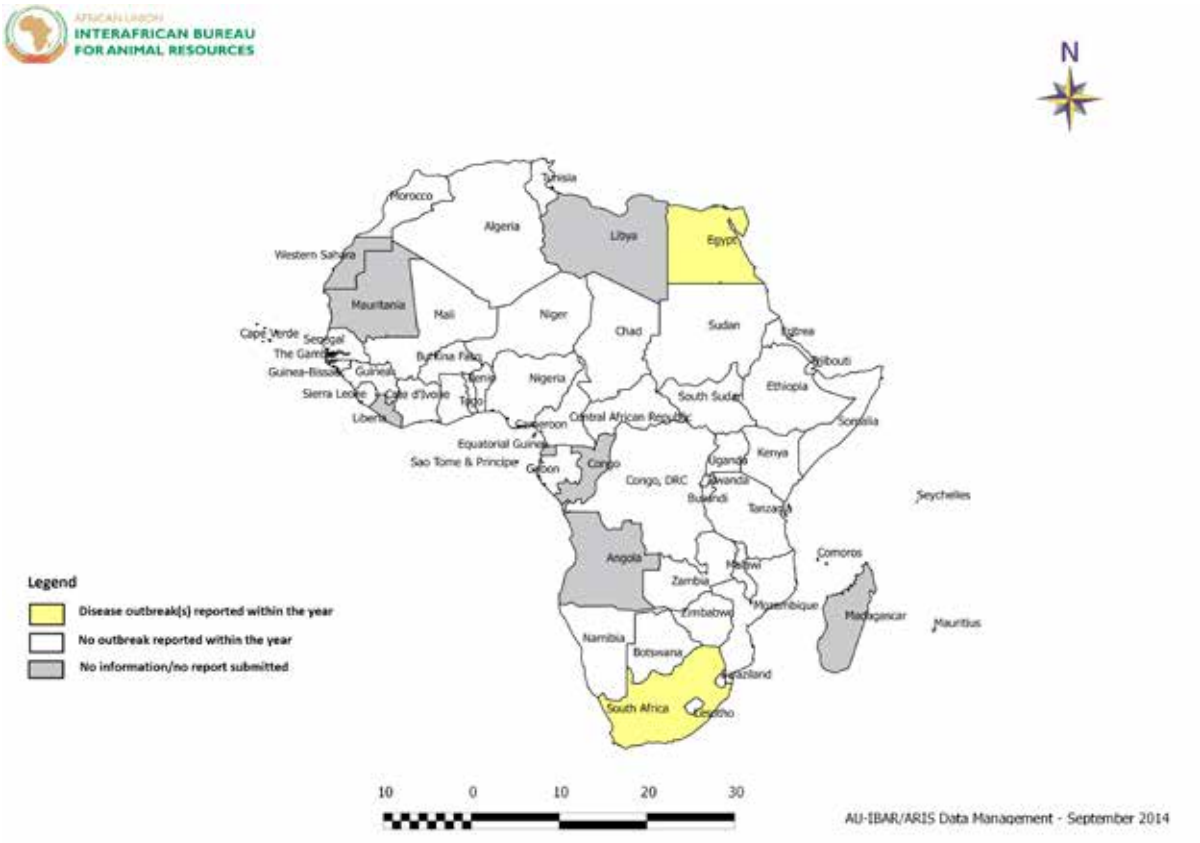
IAHP

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Egypte	90	180320	179306	18238		160075
Total (1)	90	180320	179306	18238		160075

IAFP

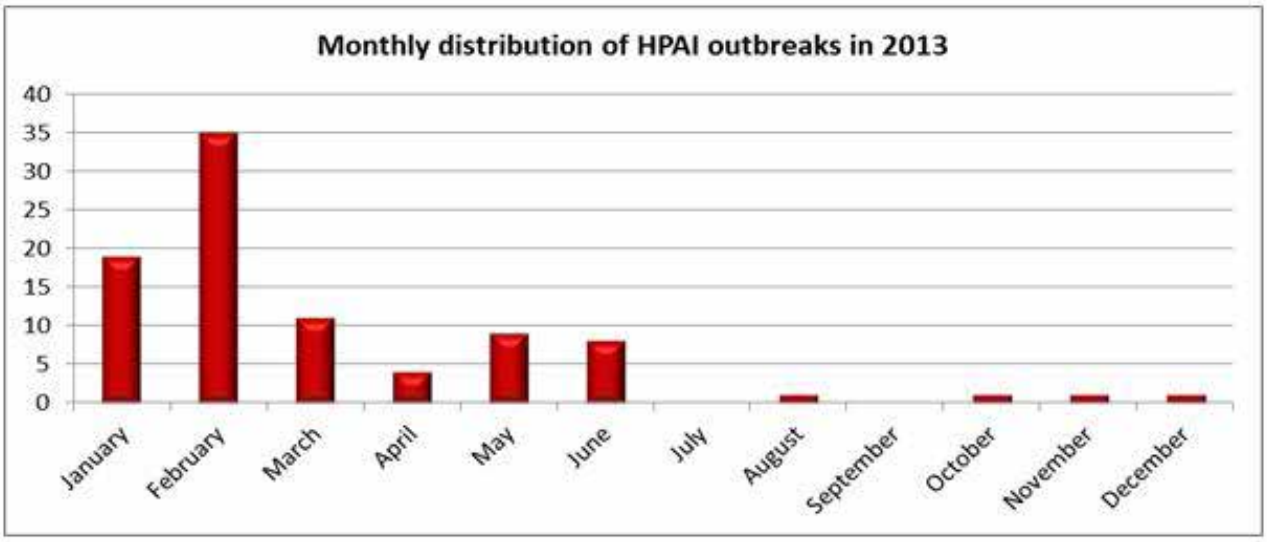
Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Afrique du Sud	16	462098	5293	1461		0
Total (1)	16	462098	5293	1461		0

NS: Non spécifié

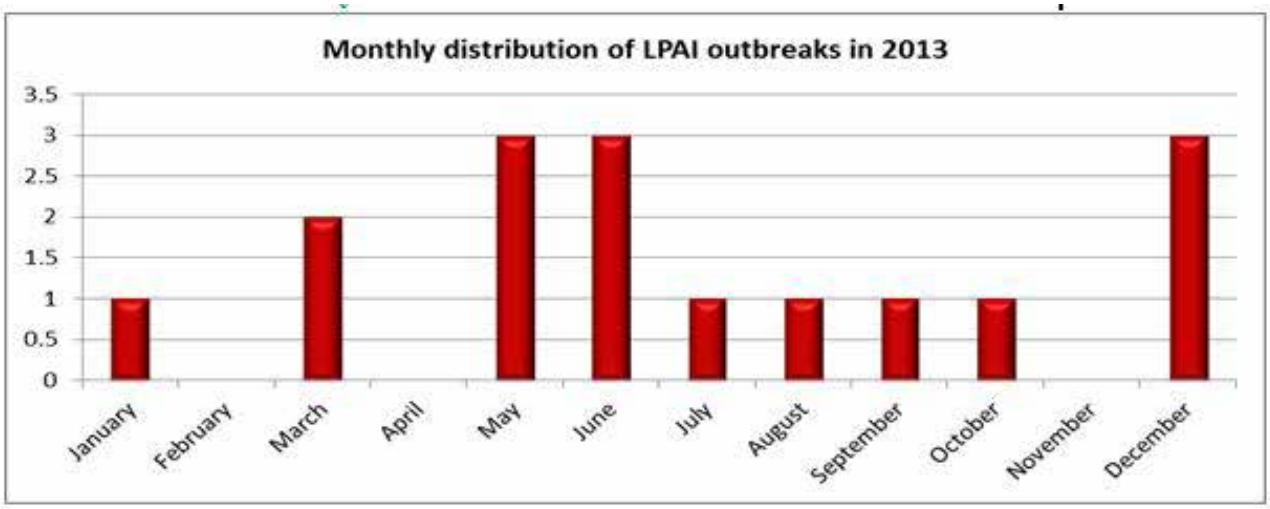


Carte 3 : *Répartition spatiale de l'IAHP et de l'IAFP en Afrique en 2013*

Contrairement à la tendance de l'année dernière, au cours de laquelle l'influenza aviaire a été signalé du début à la fin, il semble y avoir une tendance temporelle de l'IAHP en 2013, le plus grand nombre de cas étant signalé au cours du premier trimestre (Graphique 3). Cette tendance suggère que le climat hivernal clément, normalement connu en Égypte de novembre à avril, est un facteur de risque important dans ce pays.



Graphique 3 : *Répartition mensuelle des foyers d'IAHP en Égypte*



Graphique 4 : *Répartition mensuelle des foyers d'IAFP en Afrique du Sud*

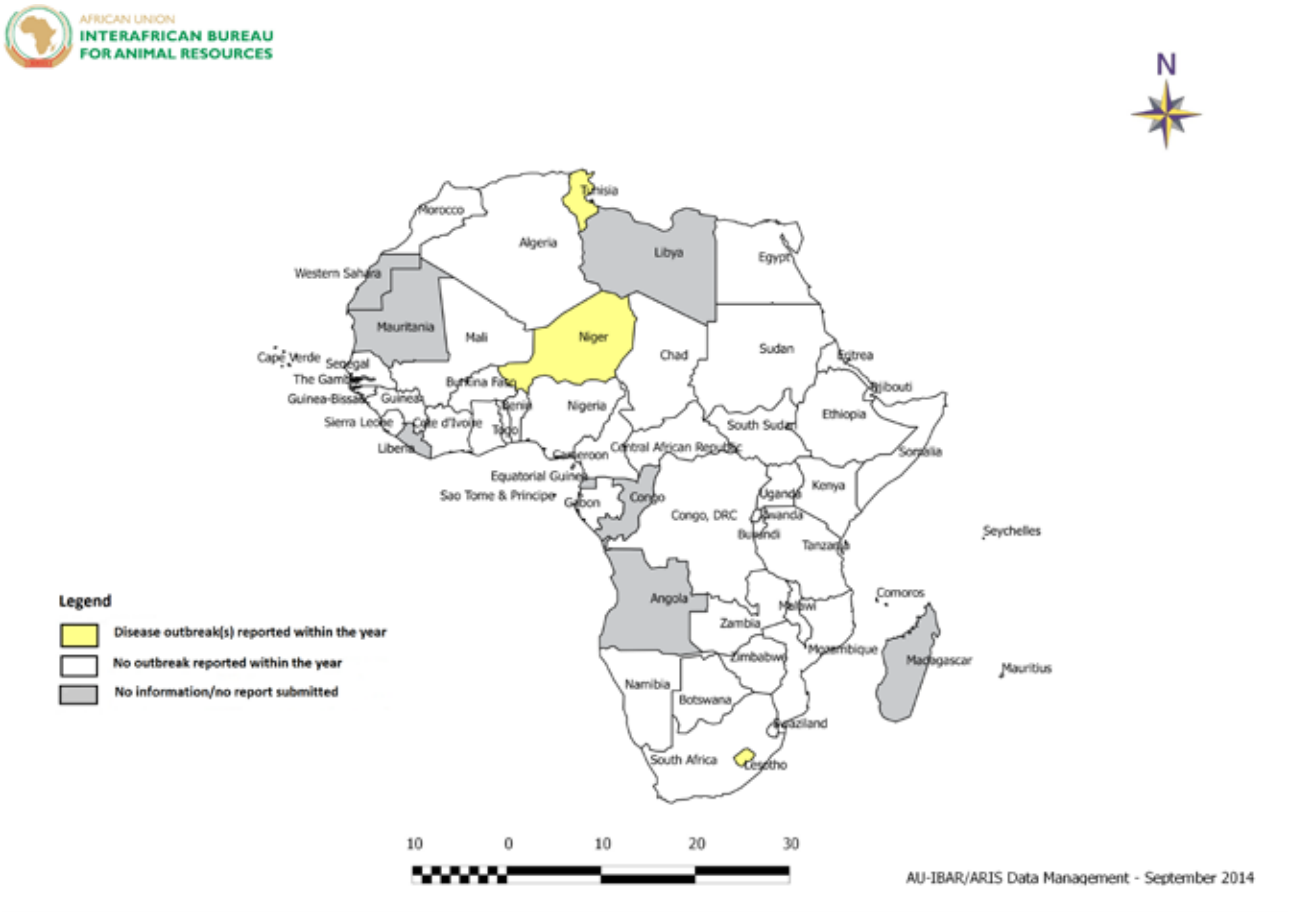
4.4 Fièvre catarrhale du mouton

Trois pays ont signalé la présence de la fièvre catarrhale du mouton (FCM) sur leurs territoires en 2013, à savoir le Lesotho, la Namibie et la Tunisie. Bien que la tendance constante de l'apparition de la fièvre catarrhale dans les régions de l'Afrique du Nord et de l'Afrique du Sud ne puisse pas exclure la circulation du virus dans d'autres parties de l'Afrique, elle exige de nouvelles études épidémiologiques qui permettraient de décrire et de comprendre les facteurs qui sous-tendent son endémicité. Depuis 2008, la FCM est rapportée seulement par les huit États membres de l'UA ci-après : Algérie, Botswana, Union des Iles Comores, Lesotho, Namibie, Tunisie, Afrique du Sud et Zimbabwe.

En 2013, le plus grand nombre de foyers de fièvre catarrhale a été signalé par le Lesotho avec sept foyers (70%), suivi de la Tunisie et la Namibie (Tableau 5).

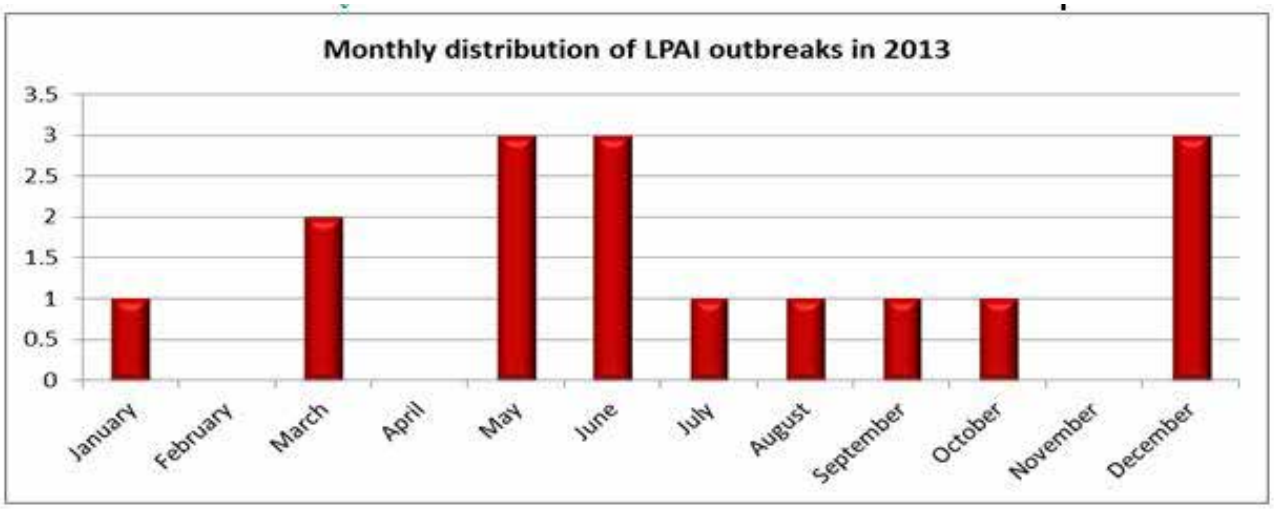
Tableau 5 : *Pays ayant déclaré la fièvre catarrhale du mouton*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Lesotho	7	677	43	5		0
Namibie	1	1	1	1		
Tunisie	2	118	8	3	0	0
Total (3)	10	796	52	9	0	0



Carte 4 : *Répartition spatiale de la fièvre catarrhale du mouton en 2013*

La présence et la répartition de la maladie sont déterminées par des facteurs écologiques comme les fortes précipitations, la température, l'humidité et les caractéristiques du sol, d'où l'apparition saisonnière des infections. L'analyse des rapports soumis par les États membres en 2013 fait ressortir que l'apparition de la fièvre catarrhale du mouton dans les pays affectés semble correspondre à une saison épidémique maximale de janvier à mars, avec une présence de 7 foyers (70%) durant cette saison (Graphique 4). Ce phénomène peut être attribué à la forte pluviosité connue de décembre à avril dans la région de l'Afrique australe, où 80% de l'ensemble des foyers a été déclaré.



Graphique 4 : *Répartition mensuelle des foyers de fièvre catarrhale du mouton*

4.5. Pleuropneumonie contagieuse bovine

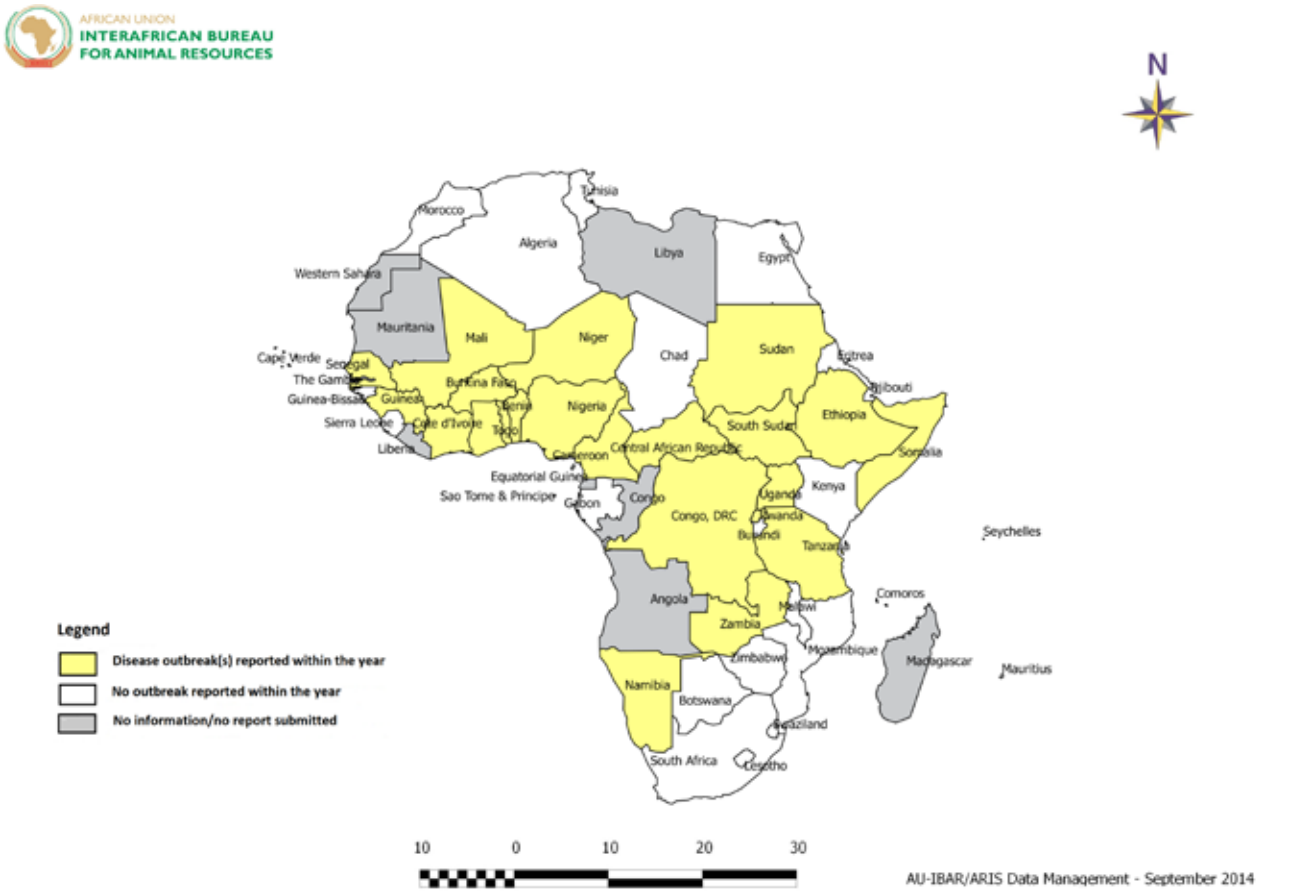
La situation de la pleuropneumonie contagieuse bovine (PPCB) en 2013, caractérisée par un grand nombre des pays affectés et de foyers déclarés, n'est pas différente de celle des années précédentes. Au cours de la période considérée, la PPCB a été signalée dans vingt-deux (22) pays, essentiellement de l'Afrique occidentale et orientale (Carte 5). En 2013, la PPCB a affecté 301 unités épidémiologiques et a été à l'origine de 31.740 cas et 9.538 mortalités, avec un taux de mortalité estimé à 30% (Tableau 6). Par rapport à l'année dernière, le nombre de foyers et de mortalités causés par la PPCB a diminué, respectivement de 17,3% et de 39,9%. L'Éthiopie a signalé le plus grand nombre (64) de foyers de PPCB (soit 21,3%), suivi du Ghana et de la République centrafricaine qui comptent respectivement 53 (17,6%) et 48 (15,9%) foyers. La pleuropneumonie contagieuse bovine est réapparue en 2012 en Gambie après près de quatre décennies d'absence ; et le Sénégal l'a également rapportée en 2013.

Tableau 6 : *Pays ayant déclaré la PPCB*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Bénin	10	15422	216	25	17	0
Burkina Faso	11	12258	382	108		
Cameroun	17	966	162	47	0	0
RCA	48	105691	13656	6202	0	0
Côte d'Ivoire	1	43	16	5		
RDC	22	3765540	13978	2519	1558	0
Ethiopie	64	702942	944	140	28	
Ghana	53	7011	82	0	759	0
Guinée Conakry	5	1665	52	19	528	2
Mali	3	432	10	2	3	
Namibie	1	33	18	0		
Niger	7	1096	9	7		
Nigeria	10	2488	158	68	166	0
Rwanda	3	690	365	35	230	112
Sénégal	4	2331	279	122		
Somalie	1	29	5	0		
Soudan du Sud	1	358	16	2	0	0
Soudan	2	195	40	28	0	0
Tanzanie	12	16880	495	87		

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Togo	12	265	34		34	
Ouganda	3	7837	89	0	0	
Zambie	11	3195	734	122		
Total (22)	**301**	**4647367**	**31740**	**9538**	**3323**	**114**

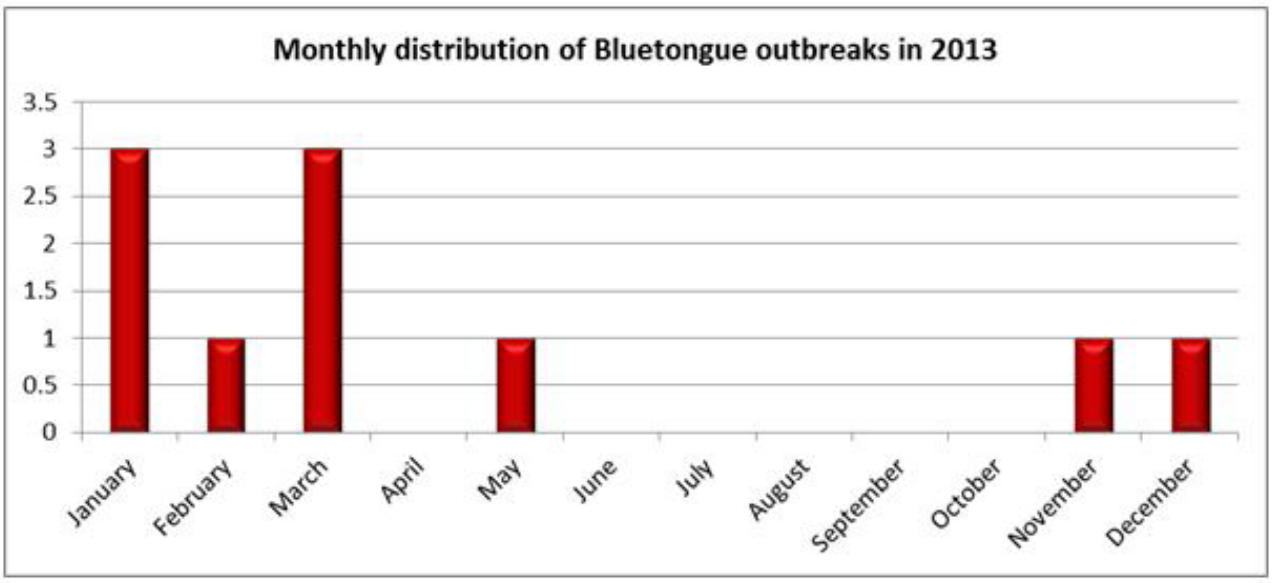
NS: Non spécifié



Carte 5 : *Répartition spatiale de la PPCB en Afrique en 2013*

En termes de saisonnalité, la pleuropneumonie contagieuse bovine ne semble pas avoir de tendance définie en 2013, car elle a été signalée tout au long de l'année, sans variabilité significative du nombre de foyers déclarés entre les mois de l'année, à l'exception du mois de janvier qui a enregistré le plus grand nombre de foyers de la maladie au cours de l'année (Graphique 5). En 2012, le plus grand nombre de foyers a été observé durant le mois de décembre.

Le contrôle de la PPCB reste un défi majeur pour beaucoup de pays affectés, comme l'indique le nombre de plus en plus croissant de pays déclarants. Les moyens de contrôle disponibles sont la vaccination et le contrôle des mouvements d'animaux, mais il semble y avoir des difficultés à utiliser de manière efficace les outils de contrôle, en particulier le contrôle des mouvements. La propagation de la maladie est largement imputable à un mouvement incontrôlé de bovins, un phénomène courant dans les systèmes d'élevage extensifs.



Graphique 5 : *Répartition mensuelle des foyers de PPCB*

4.6. Pleuropneumonie contagieuse caprine

Quatre pays de l'Afrique de l'Est, à savoir l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie et la Tanzanie, ont déclaré la présence de la PPCC sur leurs territoires en 2013 (Carte 6). La région de l'Afrique de l'Est semble être le point névralgique de la PPCC sur le continent, car la plupart des foyers signalés au cours des dernières années prennent origine dans cette région. Cependant, il est difficile d'exclure la présence de la PPCC dans d'autres parties du continent, car des cas de sous-déclaration et de manque de capacités suffisantes dans les laboratoires pour diagnostiquer correctement la maladie pourraient être des facteurs qui entrent en jeu dans de nombreux pays. D'autre part, une mauvaise classification des cas peut être un scénario possible si la base de diagnostic pour les foyers signalés est l'observation de manifestations cliniques. Dans les pays où la maladie est endémique, il serait apparemment raisonnable de croire que le diagnostic d'une maladie sur la base de signes cliniques justes pourrait probablement conduire à une conclusion erronée et à une mauvaise classification des cas. Par conséquent, il est prudent d'intégrer l'épidémiologie et les services de terrain avec la composante laboratoire des services vétérinaires afin d'améliorer l'exactitude des foyers déclarés.

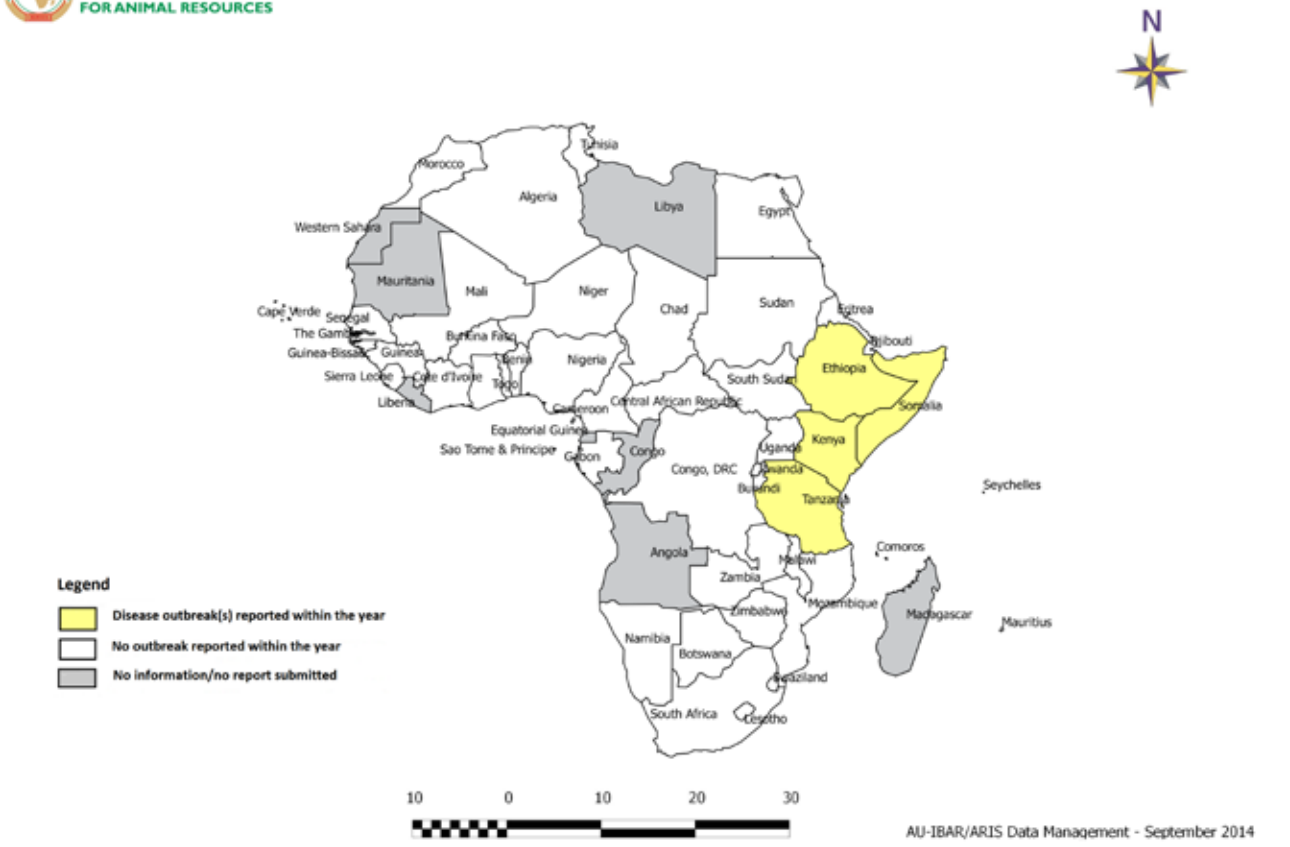
Table 7: *Countries reporting CCPP*

Country	Outbreaks	Susceptible	Cases	Deaths	Slaughtered	Destroyed
Ethiopie	18	527610	2362	430	81	
Kenya	2	926	205	52	0	
Somalie	127	14468	1393	187	26	19
Tanzanie	5	13506	211	3		
Total (4)	**152**	**556510**	**4171**	**672**	**107**	**19**

NS: Non spécifié

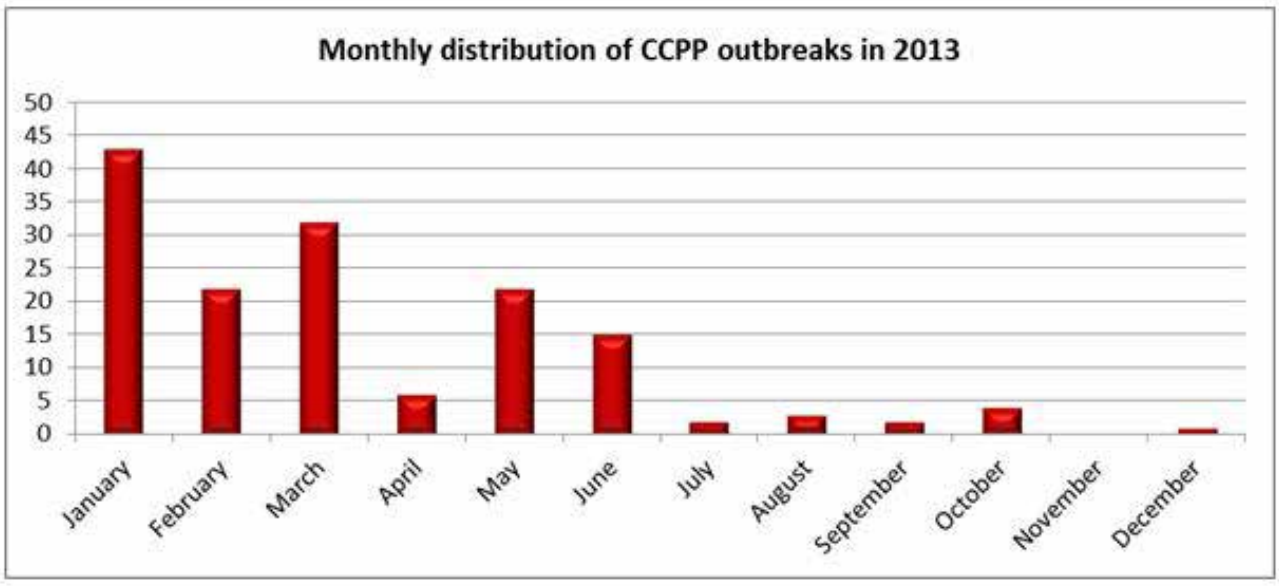
En 2013, la maladie a affecté 152 unités épidémiologiques (une baisse de 54,6% par rapport à l'année précédente) et a été à l'origine de 4171 cas et 672 mortalités, avec un taux de mortalité de 16,1% (Tableau 7). Les plus fortes mortalités ont été enregistrées par l'Éthiopie et la Somalie, avec respectivement 2362 et 1393 mortalités de chèvres.

La répartition mensuelle des foyers de PPCC en 2013 a montré une tendance contradictoire avec celle de l'année précédente. En 2012, l'incidence



Carte 6 : *Répartition spatiale de la PPCC en Afrique en 2013*

de la PPCC était plus élevée durant les mois de mai à décembre, une indication que les facteurs de risque d'apparition et de transmission de la maladie sont plus fréquents pendant cette période de l'année dans les pays affectés. Cependant, les rapports des mêmes pays touchés en 2013 ont montré une incidence plus élevée de foyers de PPCC de janvier à mars, ne laissant entrevoir aucune tendance temporelle de la PPCC en Éthiopie, au Kenya, en Somalie et en Tanzanie



Graphique 6 : *Répartition mensuelle des foyers de PPCC*

(Graphique 6). Toutefois, il convient de noter que la compréhension des multiples facteurs de risque qui sous-tendent l'apparition de la maladie ne peut pas être extrapolée à partir des rapports de maladies passifs, elle exige plutôt des études longitudinales structurées et une application des outils d'analyse à plusieurs variantes.

4.7. Fièvre aphteuse

La fièvre aphteuse a été notifiée par 23 pays en 2013, devenant ainsi la quatrième MAT la plus répandue sur le continent africain après la MNC, la DNC et la PPR (Carte 7). Cette tendance n'a pas changé au cours des dernières années, ce qui porte à croire que ces quatre maladies sont les plus prioritaires si on prend comme critère la répartition géographique.

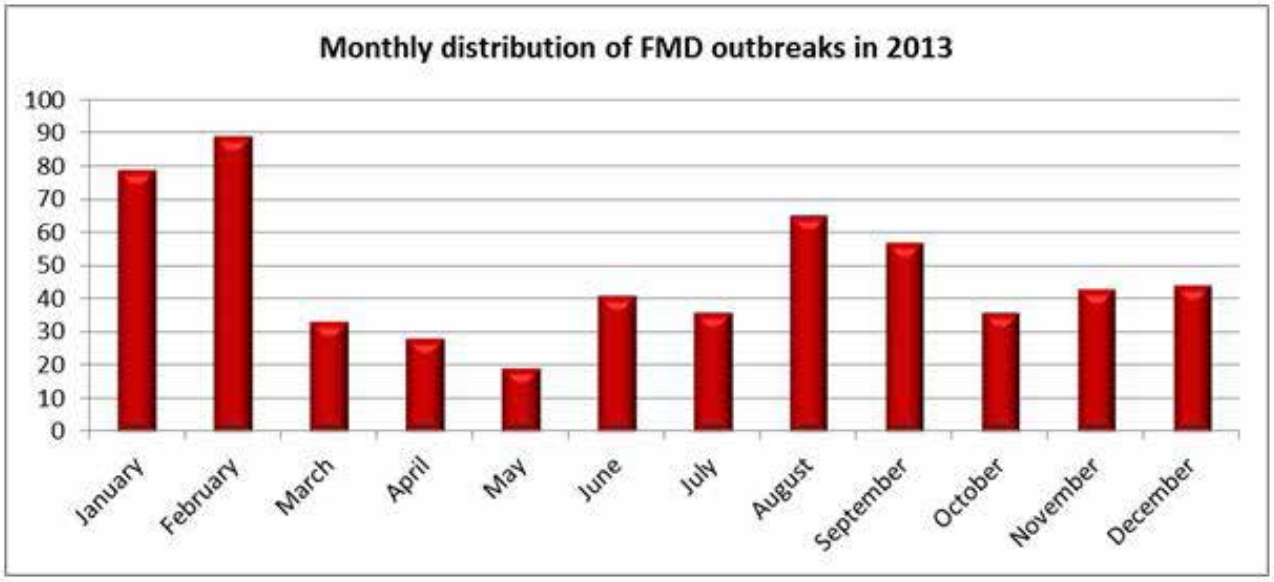
Au total, 570 foyers de fièvre aphteuse ont été déclarés dans 23 pays en 2013 par rapport à 889 foyers dans 29 pays en 2012 et 902 foyers dans 28 pays en 2011. Au cours de l'année, 30 327 cas au total ont été à l'origine de 1 134 morts dans les pays infectés, avec un taux de mortalité d'environ 3,47%. La RDC (218), la RCA (200) et le Cameroun (182) ont signalé les plus grands nombres de mortalités (Tableau 8). Cependant, on ne dispose pas d'informations ni sur l'état de l'exposition passée des unités épidémiologiques affectées ni sur le groupe d'âge des animaux morts à cause de la maladie dans les pays affectés.

Tableau 8 : *Pays ayant déclaré la fièvre aptheuse*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Bénin	95	75665	5134	113	76	2
Burkina Faso	36	38810	3664	123		
Cameroun	15	1738	796	182	0	58
RCA	5	14282	1200	200	0	0
Côte d'Ivoire	1	79	37	8		
RDC	14	1363257	1369	218	176	14
Egypte	40	2708	629	9		
Ethiopie	113	408083	7499	101	4	
Ghana	3	1790	281	2	0	0
Kenya	6	93	55	6	0	
Namibie	2	2286	36	0	0	0
Niger	86	4704	665	57		
Nigeria	3	626	30	0	0	
Rwanda	1	125	8	3	3	
Sénégal	7	4347	829	67		0
Somalie	29	1457	160	8	0	0
Afrique du Sud	33	32374	322	0		10
Soudan	5	7366	229	4	0	0
Tanzanie	13	16605	2642	12		
Togo	11	1757	548	15	20	
Ouganda	13	41337	449	0	0	
Zambie	1	81	9	0		
Zimbabwe	38	53854	3736	6	0	0
Total (23)	**570**	**2073424**	**30327**	**1134**	**279**	**84**

NS: Non spécifié

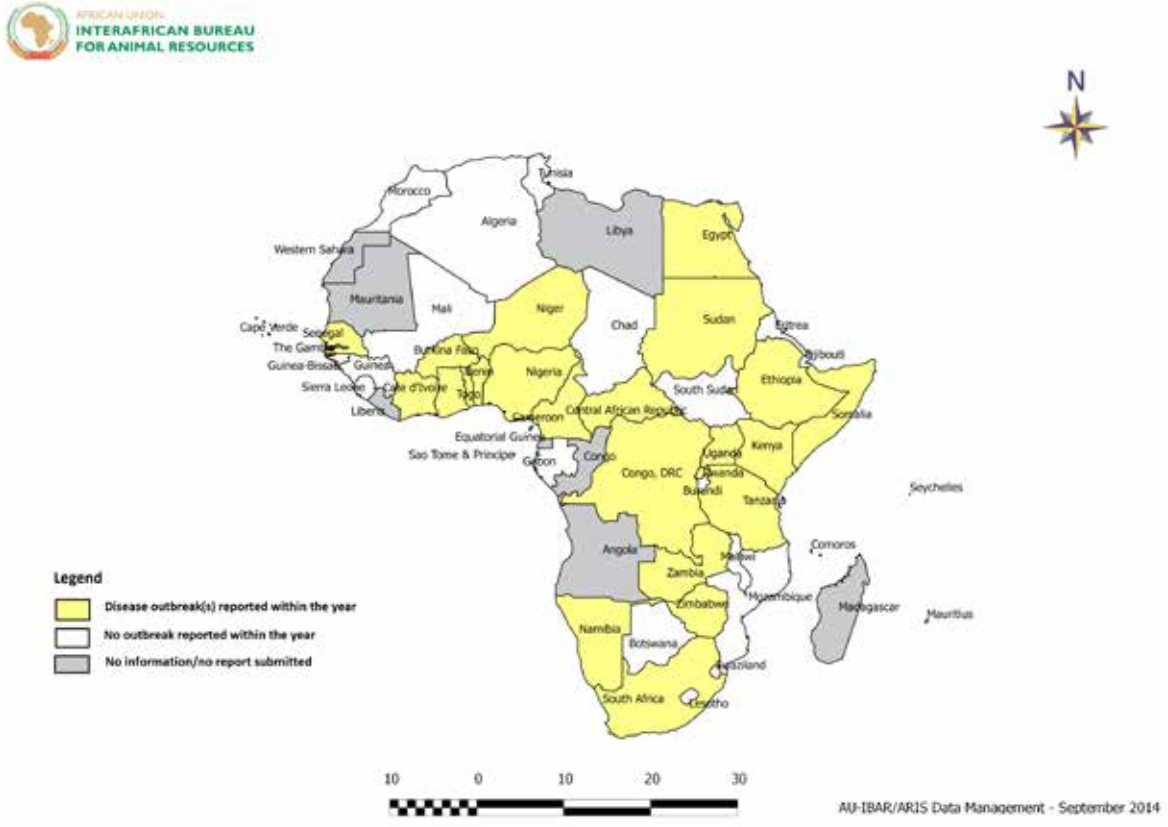
En ce qui concerne la répartition mensuelle, il semble que la fièvre aphteuse ait été présente tout au long de l'année (Graphique 7). Cependant, elle a montré une forte incidence durant les mois



Graphique 7 : *Répartition mensuelle des foyers de fièvre aphteuse*

de janvier et février et en août et septembre. Il est difficile d'expliquer une telle tendance et d'en tirer des conclusions plausibles à moins qu'une étude approfondie soit menée pour comprendre les principaux facteurs de risque à l'origine de la répartition temporelle de la maladie.

L'analyse des rapports soumis par les États membres fait ressortir que les sérotypes dans la majorité des foyers ne sont pas connus, traduisant soit une indication de la faiblesse des capacités des laboratoires soit un manque d'appui des laboratoires aux enquêtes épidémiologiques de la maladie sur le continent. Il est également évident que la majorité des cas signalés ont été diagnostiqués sur la base des signes cliniques, démontrant davantage la faiblesse du maillon entre l'enquête épidémiologique sur le terrain et



Carte 7 : *Répartition spatiale de la FA en Afrique en 2013*

le diagnostic de laboratoire. Puisque l'efficacité de la vaccination comme mesure de contrôle de la FA dépend de la connaissance du sérotype circulant, il importe que les pays déploient les efforts nécessaires pour connaitre les sérotypes en question, en particulier s'ils utilisent la vaccination comme outil de contrôle. Les autres mesures de contrôle qui auraient été utilisées comprennent le contrôle de mouvements, l'abattage et la quarantaine.

4.8 Dermatose nodulaire contagieuse des bovins

Au cours de l'année 2013, vingt-cinq (25) pays africains ont signalé des foyers de dermatose nodulaire contagieuse (DNC), soit 16,7% par rapport à l'année précédente (Tableau 10). La maladie a affecté toutes les régions géographiques de l'Afrique, devenant ainsi la deuxième MAT la plus répandue sur le continent après la MNC (Carte 8). La maladie a affecté 2.823 unités épidémiologiques au total (augmentation de 66,5% par rapport à l'année dernière) et a été à l'origine de 42.530 cas et de 4.411 mortalités, soit une augmentation de 41,8% de morbidité et de 58,4% de mortalité par rapport à l'année dernière. Le Malawi a enregistré le plus grand nombre de cas (10.630) dans seulement 38 foyers, tandis que l'Éthiopie (7.352) et le Zimbabwe (6.179) se classent en deuxième et troisième positions, respectivement avec 337 et 1557 foyers. De plus, le Malawi a déclaré le plus grand nombre de mortalités dues à la DNC avec 1.319 mortalités (29,9%), suivi du Zimbabwe avec 994 mortalités (22,5%) et du Sénégal avec 500 mortalités (11,3%).

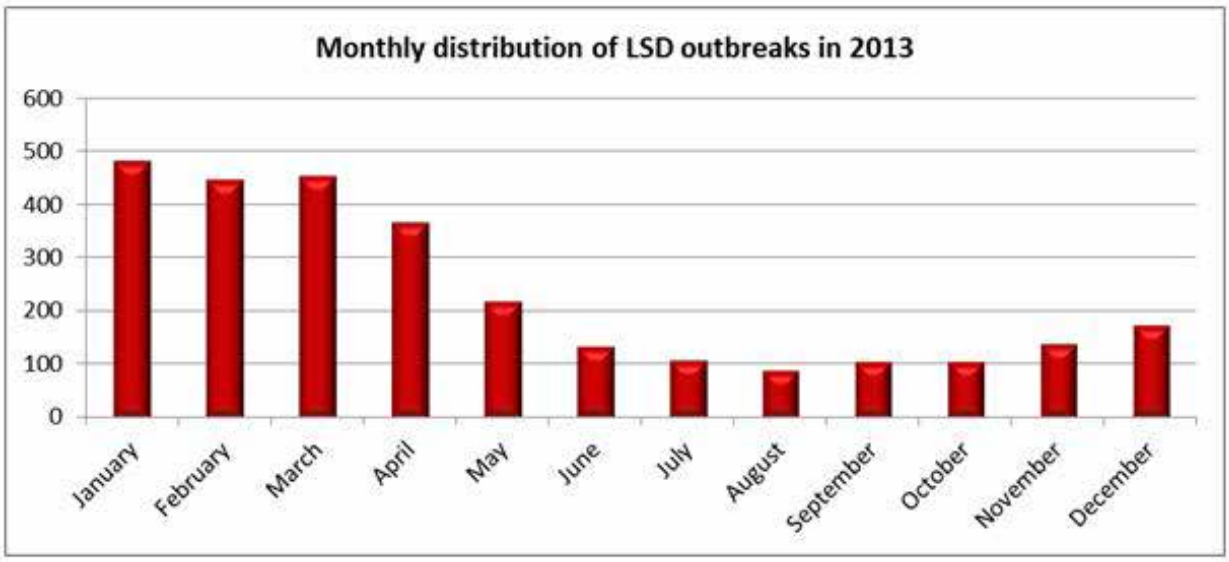
Tableau 9 : *Pays ayant déclaré la DNCB*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Bénin	4	12053	117	3	0	0
Botswana	1	2	1	0	0	0
Burkina Faso	8	3036	55			
Cameroun	4	219	25	9	0	2
RDC	25	1350464	4363	331	334	30
Égypte	11	3217	106	5		
Éthiopie	337	1466722	7352	397	5	
Ghana	1	29	5	0	1	0
Kenya	5	73	5	12		
Malawi	38	76069	10630	1319	575	291
Mozambique	1	266	3	0	0	0
Namibie	8	955	40	0	0	0
Niger	8	377	32	0		
Nigeria	1	200	10	15	15	
Rwanda	14	997	44	7	6	6
Sénégal	26	3992	3728	500		7
Afrique du Sud	59	4306	212	17		0
Soudan du Sud	1	12366	306	33	0	0
Soudan	8	4624	104	5	0	7
Swaziland	559	662723	5588	447	0	78
Tanzanie	26	33731	1228	108		
Togo	7	90	20		20	
Ouganda	3	127	11	0	0	
Zambie	111	59278	2366	209		
Zimbabwe	1557	1354719	6179	994	20	20
Total (25)	**2823**	**5050635**	**42530**	**4411**	**976**	**441**

NS: Non spécifié



Carte 8 : *Répartition spatiale de la DNC en Afrique en 2013*



Graphique 8 : *Répartition mensuelle des foyers de DNCB*

4.9. Maladie de Newcastle

La maladie de Newcastle est la MAT la plus répandue sur le continent en 2013, ayant été signalée par vingt-sept (27) pays africains situés respectivement dans les régions occidentale, centrale, orientale et australe de l'Afrique (Carte 9). Dans l'ensemble, la maladie a affecté au total 1.189 unités épidémiologiques, soit une augmentation de 52,2% par rapport à l'année dernière, et a été à l'origine de 1.131.994 cas et 992.631 mortalités, avec une augmentation des taux de morbidité et de mortalité, respectivement de 151,3% de 352%, par rapport à l'année dernière.Au cours de l'année considérée, la MNC a causé un taux de mortalité élevé de 87,7%, à la différence du taux rapporté l'année dernière.

Les quatre pays qui ont enregistré le plus grand nombre de foyers sont dans l'ordre décroissant : l'Éthiopie (300), le Nigeria (264), la Zambie (164) et le Bénin (148). Le Bénin, l'Éthiopie et le Ghana ont également enregistré le plus grand nombre de foyers de MNC en 2012 et en 2011.

Tableau 10 : *Pays ayant déclaré la maladie de Newcastle*

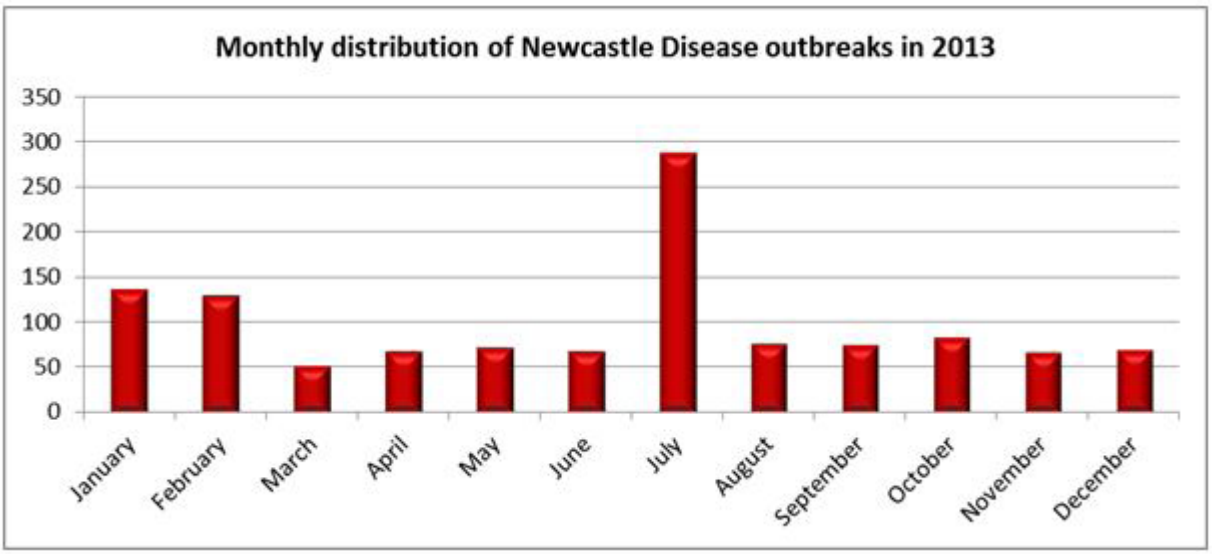
Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Bénin	148	127901	12351	5281	43	71
Burkina Faso	15	13350	1922	1003		
Cameroun	13	4854	1675	1179	0	0
RCA	20	55085	15735	8539	0	0
Côte d'Ivoire	2	1175	727	473	215	473
RDC	22	842452	28319	28044	259	0
Éthiopie	300	405554	30279	9803	166	
Ghana	78	304346	10579	2773	0	0
Guinée Bissau	3	223	87	90	0	7
Guinée Conakry	6	571	270	59	14	8
Kenya	12	292	160	44	20	6
Mali	1	4210	1452	1202		
Mozambique	3	5373	125	21	0	4
Namibie	3	17049	122	122		
Niger	6	409	111	111		
Nigeria	264	106117	2304	846	40	339
Rwanda	2		10	10	7	3
Sénégal	2	1315	1120	1030		
Sierra Leone	3	787	417	165	0	0
Afrique du Sud	53	15444277	996052	911608		35616
Soudan du Sud	2	259	79	76	0	
Soudan	2	400	107	56	50	0
Swaziland	2	40	16	16		
Tanzanie	10	45201	1267	973		
Togo	11	3075	315	224	77	4
Zambie	164	197977	23085	16124		
Zimbabwe	42	39770	3308	2759	47	351
Total (27)	**1189**	**17622062**	**1131994**	**992631**	**938**	**36882**

NS: Non spécifié



Carte 9 : *Répartition spatiale de la MNC en Afrique en 2013*

Bien que le plus grand nombre de foyers de MNC ait été signalé en juillet (24%), la maladie ne semble avoir aucune tendance temporelle sur le continent, ce qui fait penser qu'il n'y a pas de facteurs de risque saisonniers susceptibles de déterminer son apparition et son maintien (Graphique 9).



Graphique 9 : *Répartition mensuelle des foyers de MNC*

4.10. Peste des petits ruminants

Le nombre de pays ayant déclaré des foyers de PPR a diminué, passant de 29 en 2012 à 24 en 2013. Bien que les régions occidentale, centrale et orientale de l'Afrique soient largement considérées comme des zones endémiques de la PPR, la maladie a montré une progression géographique vers les régions australe et septentrionale de l'Afrique, la Tanzanie (2008) et la Zambie (2010) en Afrique australe et l'Algérie (2011) et l'Égypte (2012) au nord devenant les pays les plus récemment infectés du continent. De l'ensemble des pays qui ont signalé la maladie en 2012, la majorité l'avait enregistrée au cours des années précédentes (Carte 10).

Bien que le nombre d'unités épidémiologiques affectées ait passé de 1.275 en 2012 à 1.691 en 2013,l'impact de la maladie en termes de morbidité et de mortalité a diminué, respectivement de 28,3% (114.521) pour les cas et 30,9% (72.503) pour les mortalités. Les trois premiers pays ayant enregistré le plus grand nombre de foyers sont dans l'ordre décroissant : le Nigéria, l'Éthiopie et le Bénin, respectivement avec 774.270 et 218 foyers (Tableau 12).

Table 11: *Countries reporting PPR*

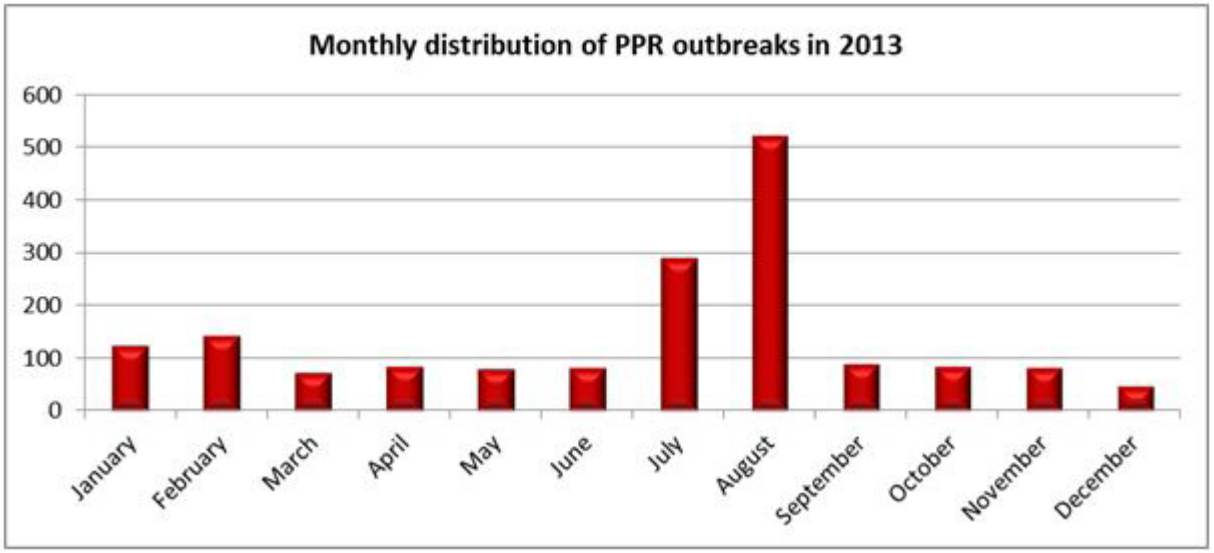
Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Bénin	218	120594	14223	3146	166	715
Burkina Faso	1	276	32			
Cameroun	15	701	481	197	0	
RCA	55	106078	17219	9882	0	8
Côte d'Ivoire	2	40	20	17		
RDC	84	3732743	59742	53872	815	0
Égypte	23	5072	423	59		
Érythrée	3	53000	456	247	135	396
Éthiopie	270	1023765	5946	1172	104	
Ghana	62	13884	1006	195	7	0
Guinée Bissau	16	1338	551	273	0	7
Guinée Conakry	29	1752	455	234	11	
Mali	2	258	30	16	3	
Niger	27	6375	520	138		
Nigeria	774	3886	1056	107	25	14
Sénégal	9	1296	327	193	0	0
Sierra Leone	8	732	297	144	0	0
Somalie	34	18557	8569	1427	57	17
Soudan du Sud	1	23000	86	36	0	0
Soudan	18	24331	1112	607	1	62
Tanzanie	2	19534	639	89		
Togo	20	1524	260	150	99	
Tunisie	10	3174	512	212	0	0
Ouganda	8	83142	559	90	0	
Total (24)	**1691**	**5245052**	**114521**	**72503**	**1423**	**1219**

NS: Non spécifié



Carte 10 : *Répartition spatiale de la PPR en Afrique en 2013*

A part le nombre très élevé de foyers de PPR durant les mois de juillet et août (48%), il ne semble y avoir aucune tendance temporelle définie de la répartition mensuelle de la maladie, car elle est pratiquement présente toute l'année (Graphique 10).



Graphique 10 : *Répartition mensuelle des foyers de PPR*

4.11. Fièvre de la vallée du Rift

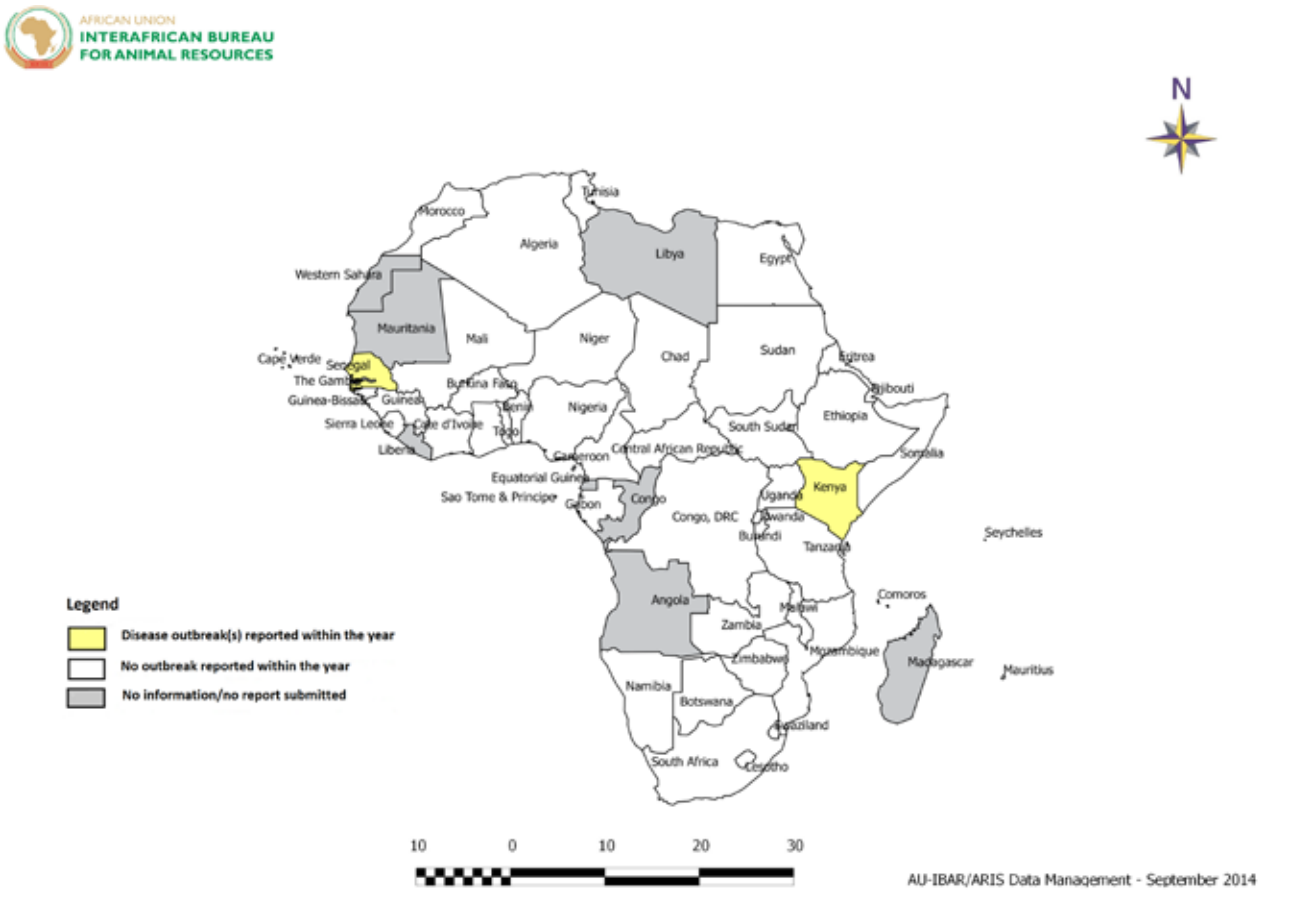
Au cours de l'année considérée, seuls le Kenya et le Sénégal ont signalé la présence de la fièvre de la Vallée du Rift (FVR) sur leurs territoires. Le Kenya a également rapporté la maladie en 2012, tandis que le Sénégal n'avait pas déclaré cette maladie au cours des cinq années précédentes.

Comme l'apparition de la FVR est associée à un phénomène environnemental extrême comme les pluies abondantes et les inondations, sa présence dans seulement deux pays est probablement due à l'absence de ces facteurs environnementaux propices dans le reste du continent. Le Kenya a signalé un foyer de FVR en 2013, le même chiffre que l'année dernière. Le pays avait connu une flambée sérieuse en 2006 ; et on ne saurait déterminer avec précision les facteurs environnementaux qui sont entrés en jeu pour le cas précis de ce pays, même si les éclosions précédentes de cette maladie dans la Corne de l'Afrique avaient été associées au phénomène El Niño – ENSO. Des foyers de FVR au Sénégal ont été signalés durant les mois de septembre à décembre (Graphique 12), situés dans la saison des pluies qui s'étend de juin à octobre dans le pays.

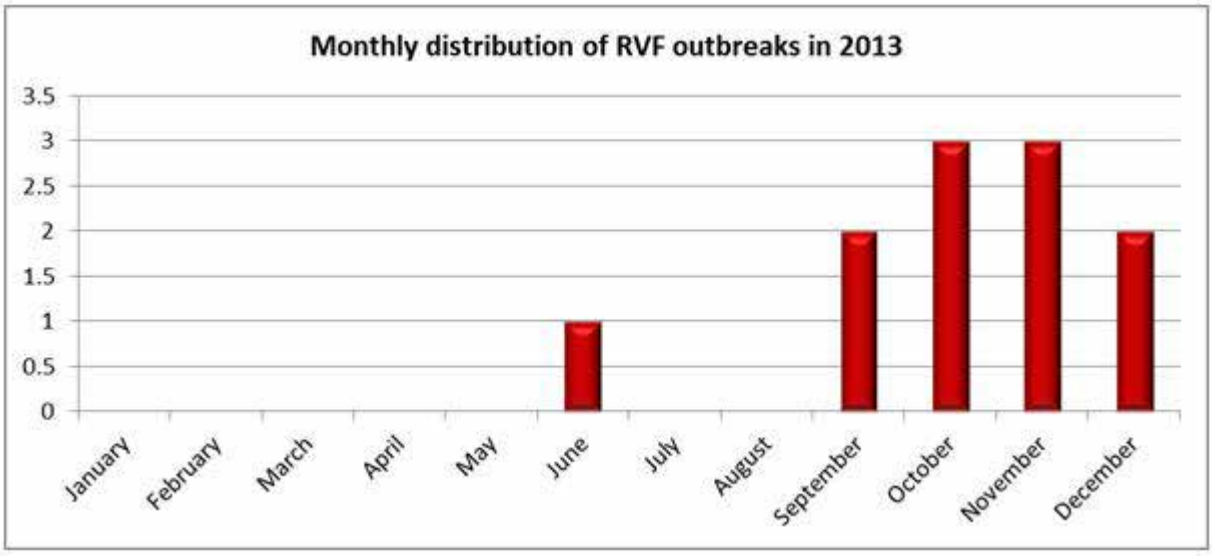
Tableau 12 : *Pays ayant rapporté la FVR en 2013*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Kenya	1	8	5	7		
Sénégal	10	6062	2571	144		30
Total (2)	**11**	**6070**	**2576**	**151**		**30**

NS: Non spécifié



Carte 11 : *Répartition spatiale de la FVR en Afrique en 2013*



Graphique 11 : *Répartition mensuelle de foyers de FVR*

Au cours de la période considérée, le Kenya et le Sénégal ont déclaré 11 foyers au total, ayant été à l'origine de 2.576 cas et 151 mortalités.

4.12. Clavelée du mouton et variole caprine

En 2013, douze pays ont signalé la présence de la clavelée du mouton et variole caprine (CMVC) sur leurs territoires, et ce nombre est le même que celui des pays affectés en 2012 (Tableau 13 et Carte 11). Les trois pays qui ont enregistré le plus grand nombre de foyers en 2013 sont dans l'ordre décroissant : l'Ethiopie (697), le Niger (195) et l'Algérie (50). L'Ethiopie et le Niger avaient également signalé le plus grand nombre de foyers en 2012. Dans l'ensemble, 1040 unités épidémiologiques ont été affectées sur le continent, avec 19 035 cas et 2 428 mortalités au cours du mois considéré.

Tableau 13 : *Pays ayant déclaré la clavelée du mouton et variole caprine*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Algérie	50	13292	544	21	5	160
Burkina Faso	2	603	116	20		
Cameroun	5	135	94	11	0	
Erythrée	2	2250	62	2		
Ethiopie	697	829252	14679	1545	158	
Kenya	1	0	3	0		
Niger	195	45718	1844	635		
Sénégal	9	3186	348	26		
Somalie	55	9256	843	74	39	17
Soudan	9	2320	160	87	0	23
Tanzanie	1	1071	2			
Tunisie	14	2737	340	7	0	0
Total (12)	**1040**	**909820**	**19035**	**2428**	**202**	**200**

NS: Non spécifié



Carte 12 : *Répartition spatiale de la CMVC en Afrique en 2013*

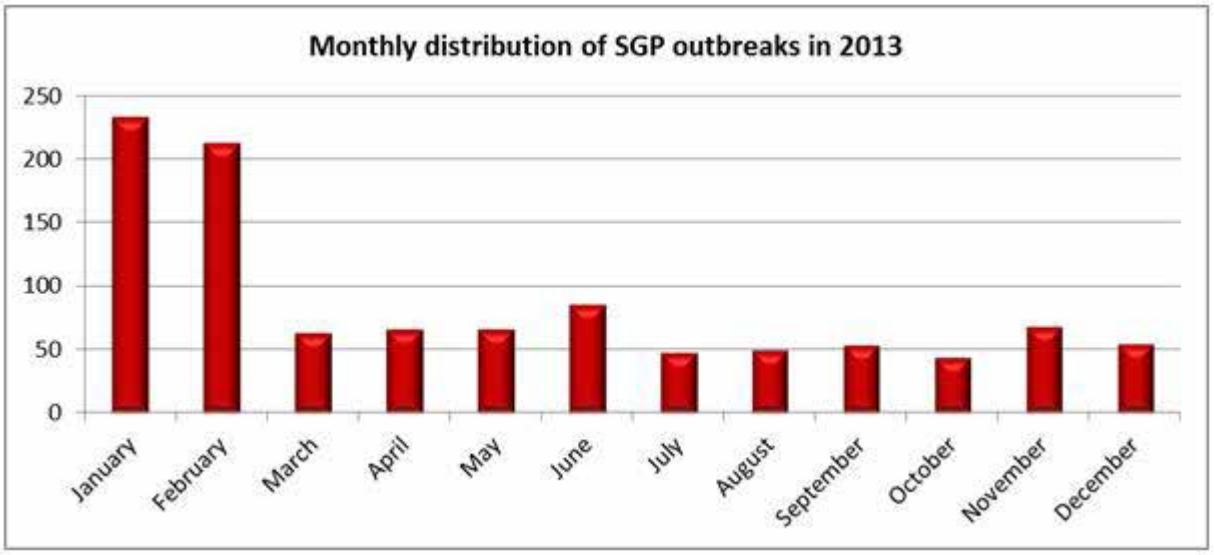


Chart 12: *Monthly Distribution of SGP Outbreaks*

Bien que les mois de janvier et février aient enregistré le plus grand nombre de foyers de CMVC (42,9%), comme pour beaucoup d'autres MAT, sa répartition mensuelle n'a pas montré de tendance temporelle significative, ses foyers étant signalés tout au long de l'année sans une variabilité saisonnière prononcée (Graphique 11). Il serait difficile de donner une explication plausible de cette tendance temporelle, non seulement pour la CMVC mais également pour de nombreuses autres MAT déclarées, à moins que des études ciblées soient menées pour identifier les raisons de l'inexistence d'une saisonnalité définie des maladies, en particulier pour celles dont l'apparition est sous-tendue par des paramètres climatiques.

5. SITUATION DES AUTRES MALADIES IMPORTANTES

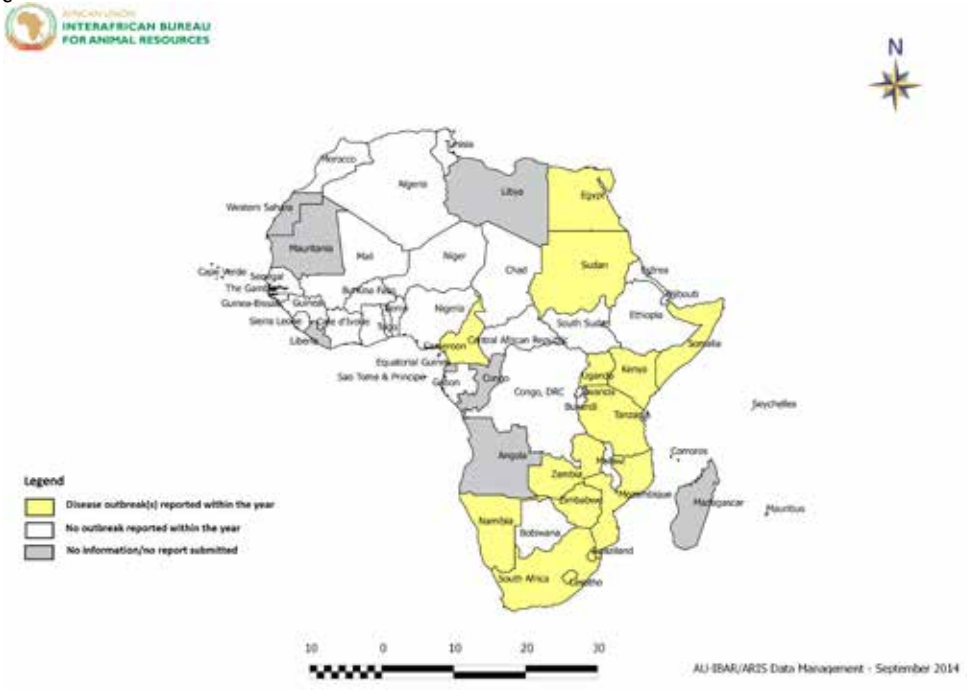
5.1 Anaplasmose

Au cours de l'année 2013, quatorze pays africains ont déclaré la présence de l'anaplasmose sur leurs territoires en 2012, c'est-à-dire deux pays de moins par rapport aux 16 pays l'ayant signalé en 2012. La maladie a été à l'origine de 1.714 foyers et 1.079 mortalités. Comme l'année dernière, le plus grand nombre de foyers a été signalé par le Zimbabwe qui a enregistré 73.87% du nombre total de foyers sur le continent. La répartition géographique de la maladie (Carte 13) montre qu'elle a été présente principalement dans les régions orientale et australe du continent. Pour ce qui est de la répartition mensuelle des foyers, on n'a pas relevé de variation significative, les mois de juin et de décembre ayant enregistré respectivement le plus faible et le plus grand nombre de foyers (Graphique 13). En termes de saisonnalité, les foyers sont apparus durant deux pics, de janvier à mai et de juin à décembre.

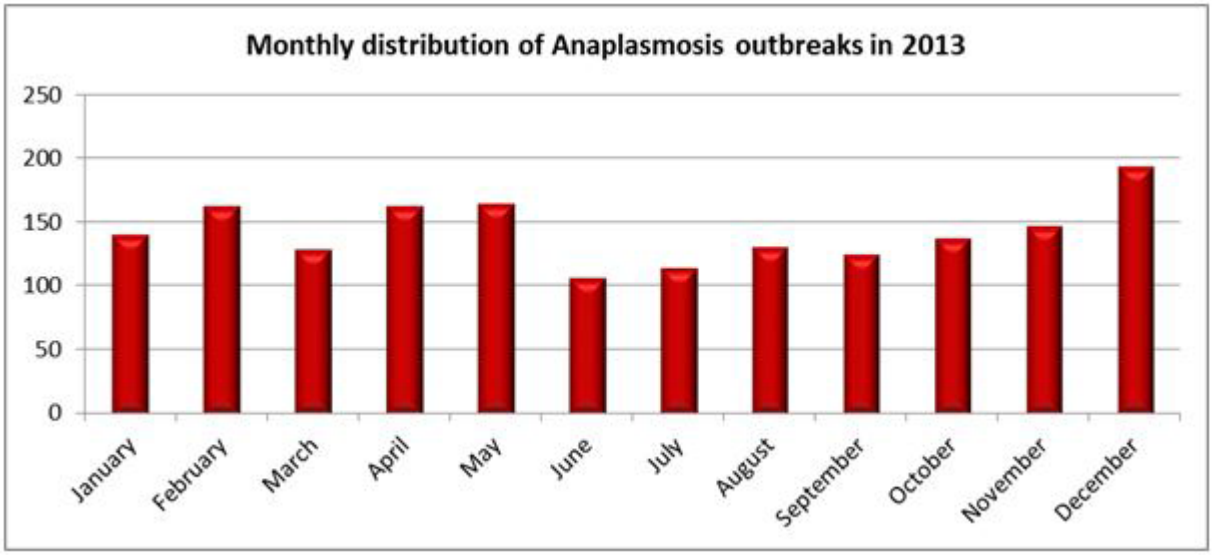
Tableau 14 : *Pays ayant déclaré l'anaplasmose*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Cameroun	5	196	43	6	0	
Égypte	108	801	607			
Kenya	11	45	26	6	0	0
Lesotho	5	35	5	1		0
Mozambique	11	1933	39	8	0	0
Namibie	3	1385	9	8		
Somalie	5	452	49	4	0	0
Afrique du Sud	26	259	47	5		0
Soudan	1	3000	80	45		
Swaziland	63	50160	432	12	0	207
Tanzanie	31	40961	387	20		
Ouganda	5	241	41	3	0	
Zambie	174	35247	2403	522		
Zimbabwe	1266	964955	2021	439	17	1
Total (14)	**1714**	**1099670**	**6189**	**1079**	**17**	**208**

NS: Non spécifié



Carte 13 : *Répartition spatiale de l'anaplasmose en Afrique en 2013*

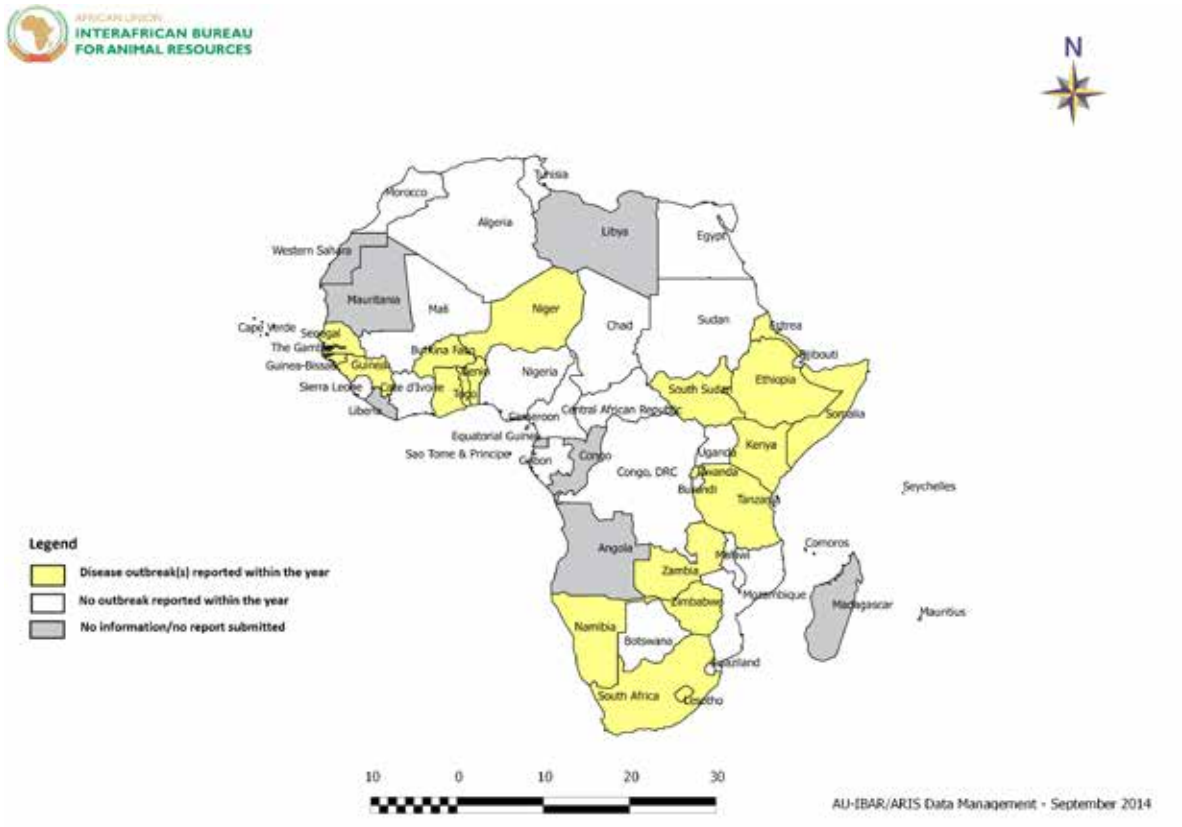


Graphique 13 : Répartition mensuelle des foyers d'anaplasmose

5.2 Fièvre charbonneuse

En 2013, vingt (20) états membres ont notifié des foyers de fièvre charbonneuse à l'UA-BIRA, soit une diminution par rapport aux 25 pays qui avaient signalé la maladie en 2012. Dans l'ensemble, 1.287 foyers, 10.140 cas et 3.179 mortalités ont été enregistrés au cours de l'année. Comme en 2012, le plus grand nombre de foyers a été signalé par l'Éthiopie (1.067; 82.90%), qui a également déclaré le plus grand nombre de cas (6.797; 67.03%) et de mortalités (1.945; 60.84%). On a relevé un pic des foyers en janvier et février (Graphique …).

Si la vaccination reste l'outil le plus important de lutte contre cette maladie, les données sur la vaccination soumises par les états membres ne sont pas suffisantes pour permettre une évaluation de l'efficacité de cette mesure de contrôle.

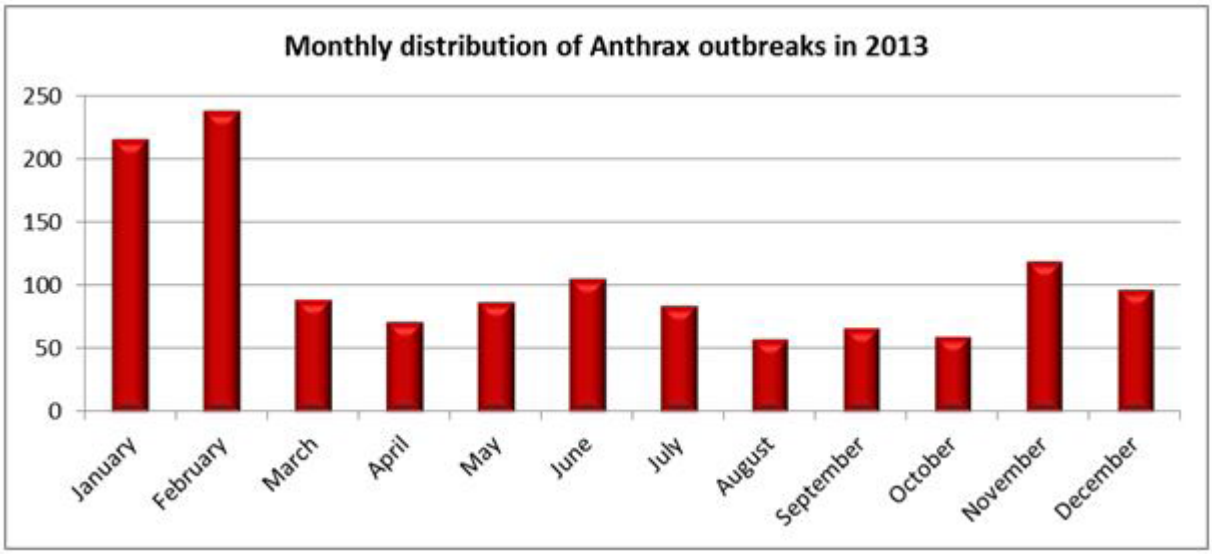


***Carte 14** montre la répartition spatiale de la fièvre charbonneuse en Afrique en 2013*

Tableau 15 : *Pays ayant déclaré la fièvre charbonneuse*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Bénin	3	71	5	5	0	0
Burkina Faso	5	2400	28	28		
Érythrée	4	14503	248	81		50
Éthiopie	1067	882476	6597	1945	48	
Ghana	7	3971	103	96	0	0
Guinée Bissau	14	1406	124	92	0	0
Guinée Conakry	12	2542	33	33		
Kenya	2	98	9	8		
Lesotho	4	15704	12	12		0
Namibie	15	297	25	25	0	0
Niger	33	9663	429	261		
Rwanda	19	850	51	45		45
Snénégal	6	25600	65	64		
Somalie	23	1546	117	86	0	5
Afrique du Sud	46	363	49	49		0
Soudan du Sud	1	34000	2101	234	0	0
Tanzanie	1	1800	1	1		
Togo	5	799	15	4	11	
Zambie	2	230	20	19		
Zimbabwe	18	20937	108	91	0	0
Total (20)	**1287**	**1019256**	**10140**	**3179**	**59**	**100**

NS : Non Spécifié



Graphique 14 : *Répartition mensuelle des foyers de fièvre charbonneuse*

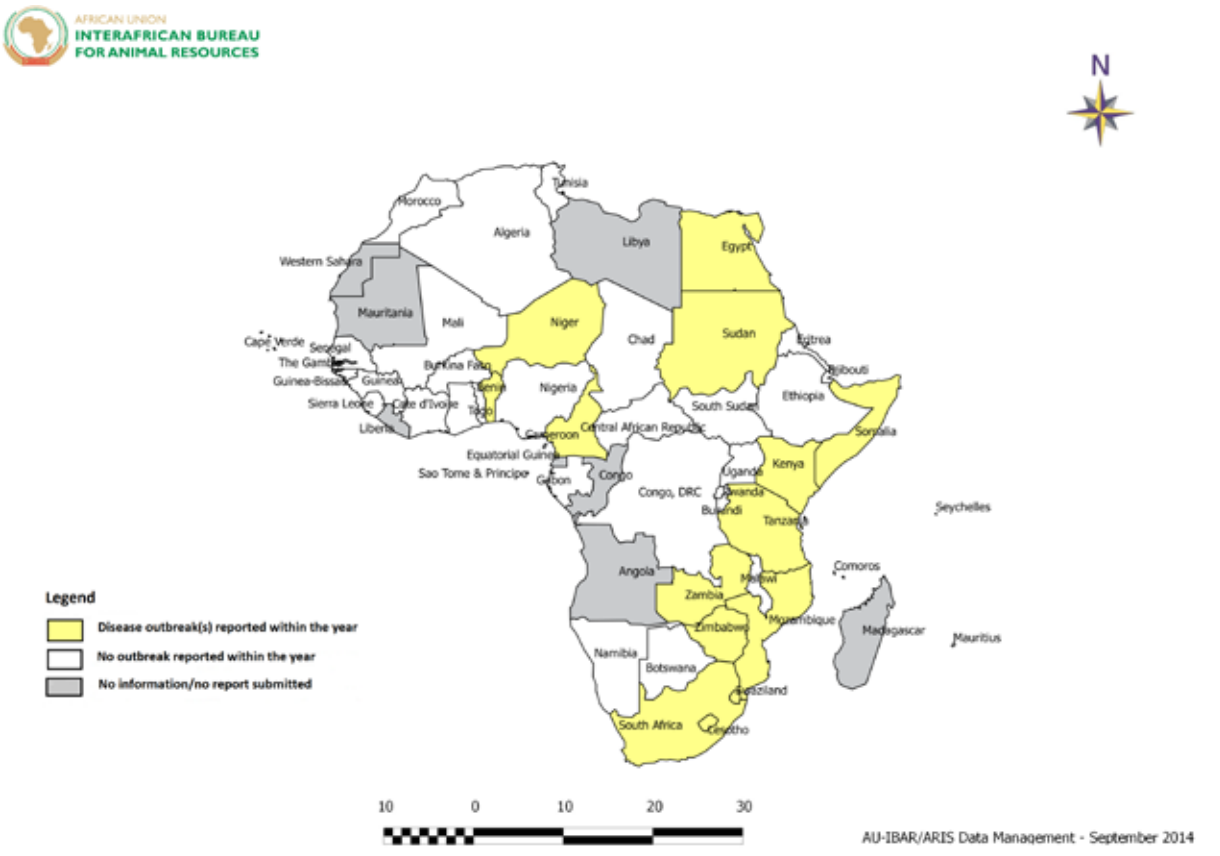
5.3 Babésiose

En 2013, la babésiose a été déclarée par 14 pays, une diminution par rapport aux 18 pays de 2012. Au total, 1.452 foyers, 28.944 cas et 419 décès ont été signalés au cours de l'année considérée (Tableau 17). Le Zimbabwe a enregistré le plus grand nombre de foyers (634; 43,66%), suivi de l'Égypte (588; 40,49%). L'Égypte a rapporté le plus grand nombre correspondant de cas (26.183; 90,46%), suivie du Zimbabwe (974; 3,36%). Le plus grand nombre de foyers a été signalé au mois de février et le plus faible en juin.

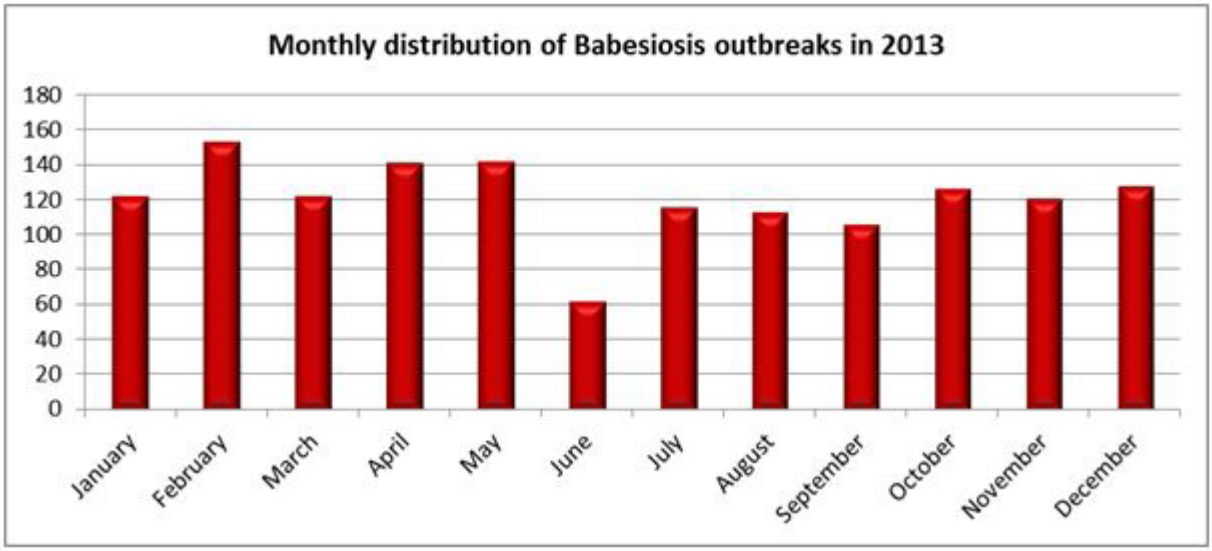
Tableau 16 : *Pays ayant déclaré la babésiose en Afrique en 2013*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Bénin	11	277	277	1	19	0
Cameroun	1	12	7	0	0	
Égypte	588	28298	26183			
Kenya	2	4	3	0	0	0
Lesotho	2	16	2	0		0
Mozambique	6	715	13	6	0	0
Niger	17	1271	224	19		
Somalie	17	1402	204	31	0	0
Afrique du Sud	40	4060	207	98		0
Soudan	3	765	55	33	0	0
Swaziland	45	46512	305	6	0	257
Tanzanie	19	19610	121	7		
Zambie	67	7409	369	55		
Zimbabwe	634	445275	974	163	4	1
Total (14)	**1452**	**555626**	**28944**	**419**	**23**	**258**

NS : Non Spécifié



Carte 15 : *Répartition spatiale de la babésiose en Afrique 2013*

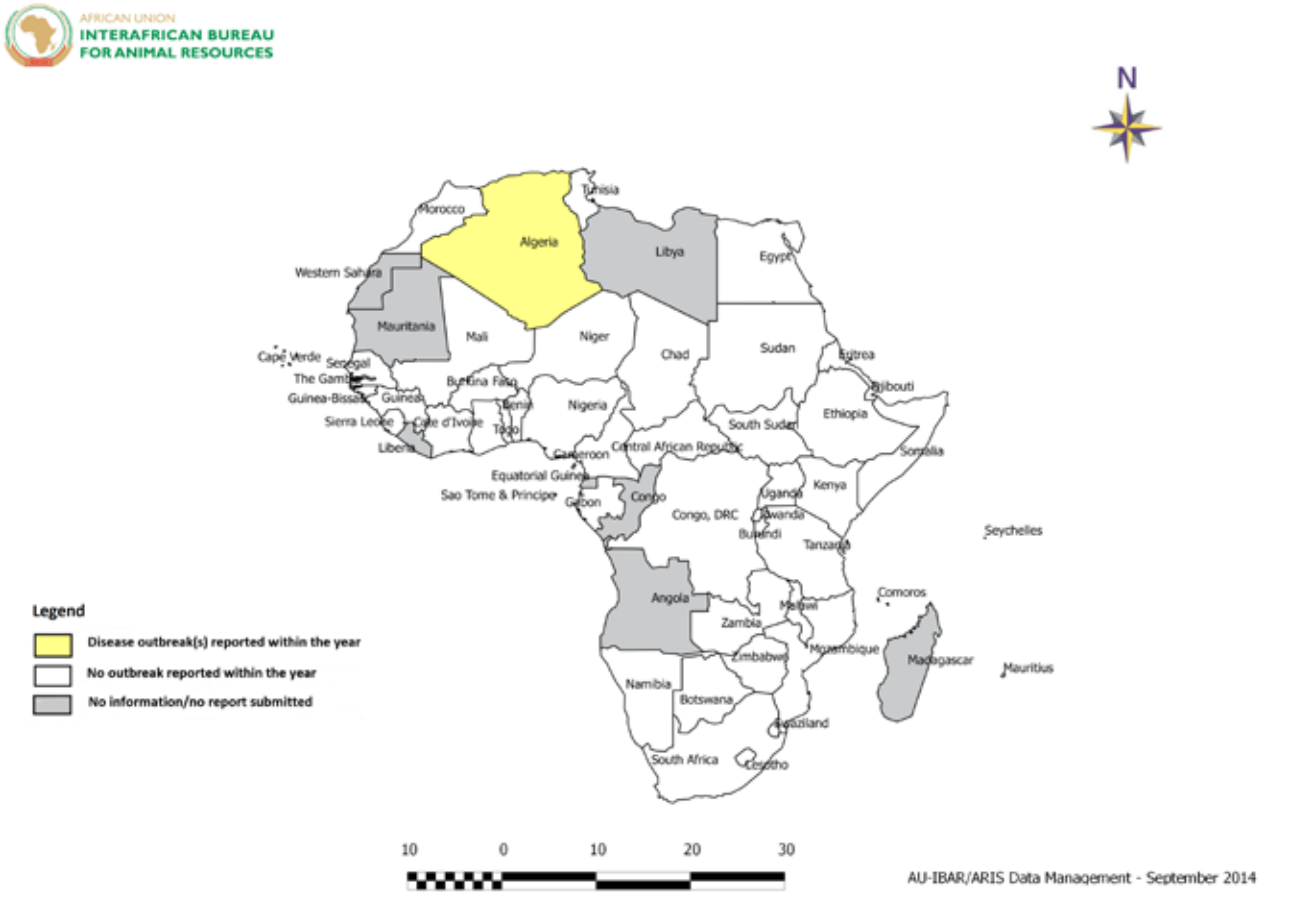


Graphique 15 : *Répartition mensuelle des foyers de babésiose*

5.4 Maladies des abeilles

En 2013, un pays, l'Algérie, a rapporté trois maladies des abeilles, à savoir la loque américaine, la nosémose et la varroase (Carte 15). Un foyer de loque américaine a été signalé, avec 48 cas. Vingt-quatre (24) foyers de nosémose au total ont été rapportés, avec 634 cas. Le seul foyer de loque américaine a été signalé en avril. Les foyers de nosémose ont été recensés de février à mai et ensuite en octobre et en décembre.

Cependant, cinquante-six (56) foyers de varroase



Carte 16 : *Répartition spatiale des maladies des abeilles en Afrique en 2013*

ont été signalés avec 1.312 cas. Même si le pic de la maladie se situe de février à avril et de juin à juillet, la varroase a été pratiquement signalée toute l'année à l'exception des mois de janvier et d'août.

Table 16: *Spatial distribution of Bee diseases in Africa 2013*

Loque américaine

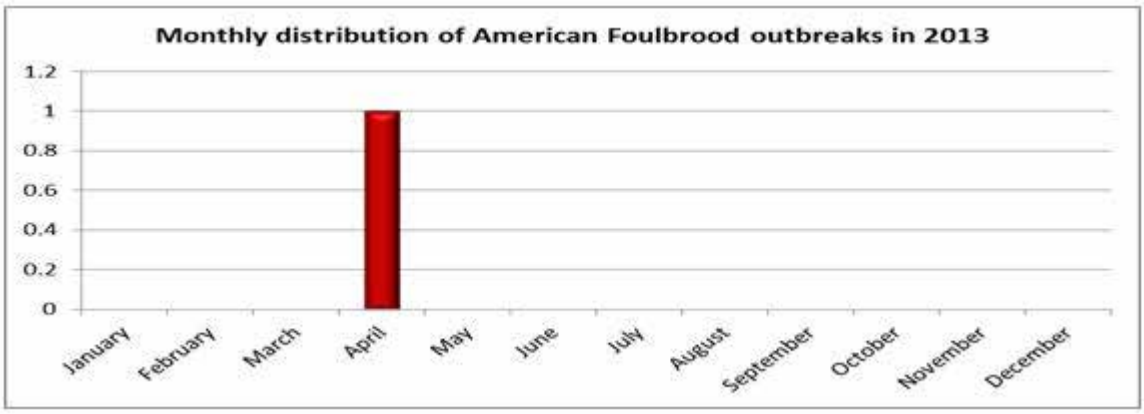
Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Algérie	1	48	48	0	0	48
Total (1)	**1**	**48**	**48**	**0**	**0**	**48**

Nosémose

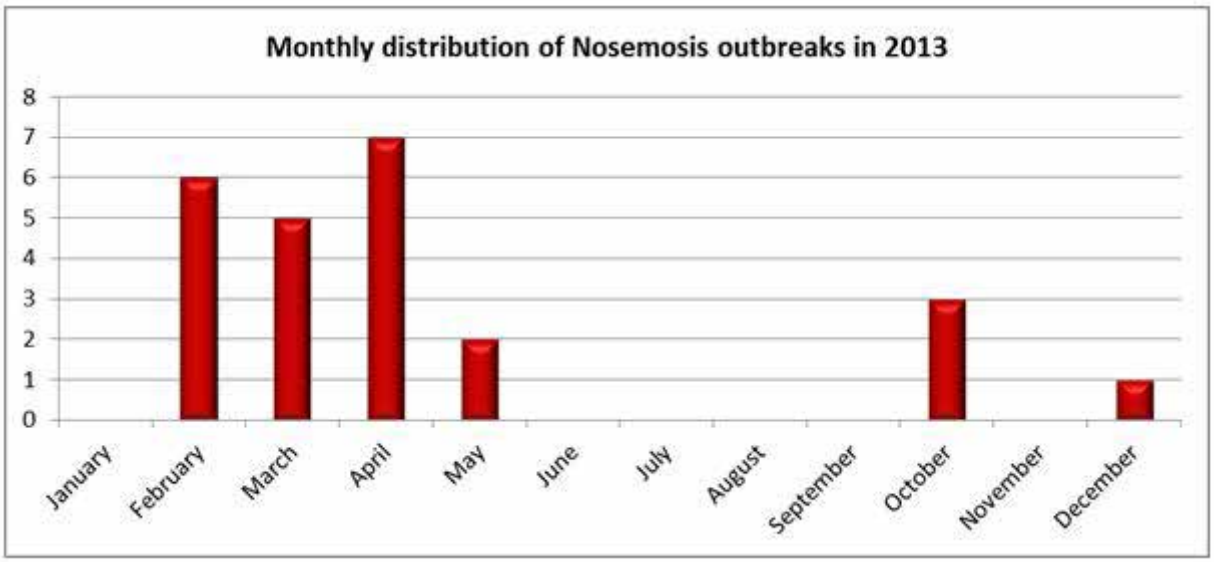
Country	Outbreaks	Susceptible	Cases	Deaths	Slaughtered	Destroyed
Algérie	24	634	634	0	0	634
Total (1)	**24**	**634**	**634**	**0**	**0**	**634**

Varroase

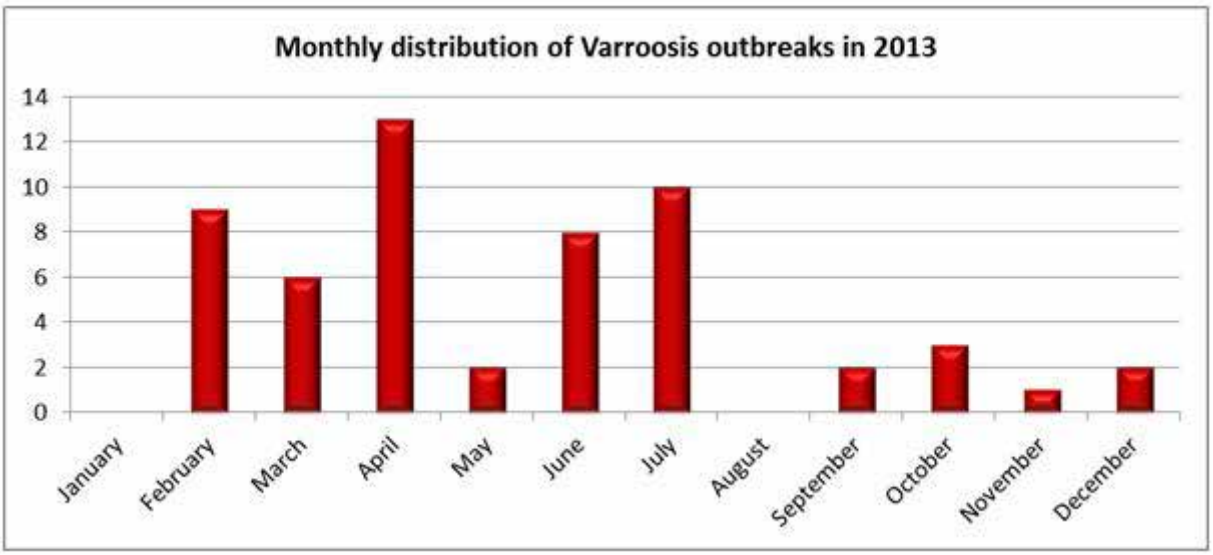
Country	Outbreaks	Susceptible	Cases	Deaths	Slaughtered	Destroyed
Algérie	56	1247	1312	0	0	1312
Total (1)	**56**	**1247**	**1312**	**0**	**0**	**1312**



Graphique 16 : *Répartition mensuelle des foyers de la loque américaine*



Graphique 17 : *Répartition mensuelle des foyers de la nosémose*



Graphique 18 : *Répartition mensuelle des foyers de la varroase*

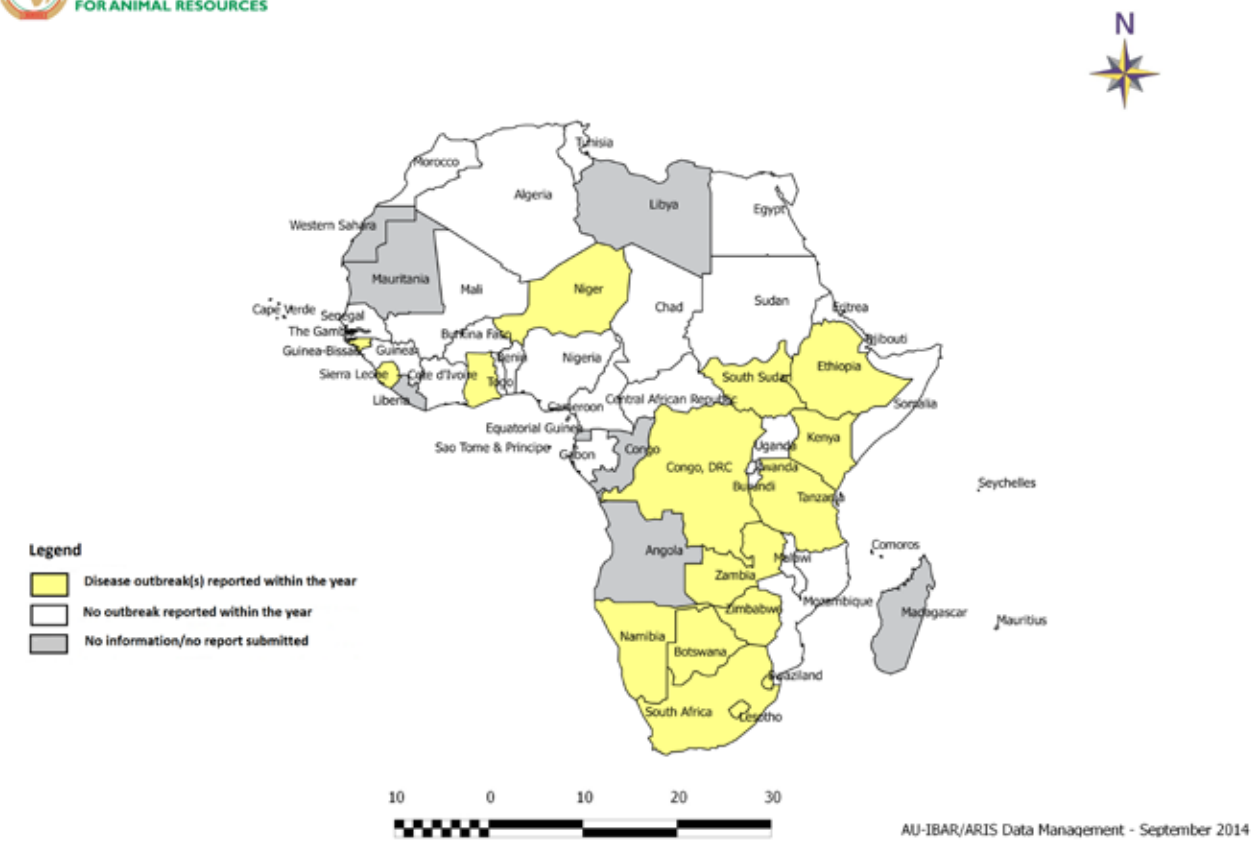
5.4 Charbon symptomatique

Seize (16) pays ont déclaré le charbon symptomatique en 2013, contre 23 en 2012 (Tableau 18). Au total, 1.248 foyers, 13.760 cas et 2.878 décès ont été enregistrés. L'Ethiopie a signalé le plus grand nombre de foyers (654), suivie du Zimbabwe (388). L'Éthiopie a également enregistré le plus grand nombre de cas (5.319), suivie du Zimbabwe (2.546). Le plus grand nombre de cas a été enregistré en février et le plus faible au mois juin (Graphique ….).

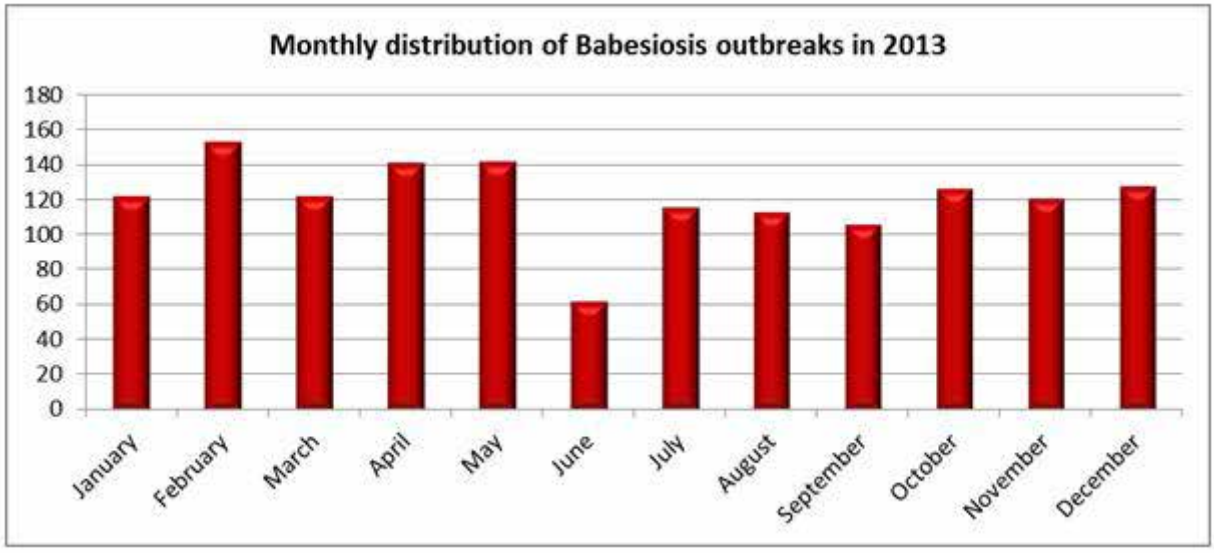
Tableau 17 : *Pays ayant rapporté le charbon symptomatique*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Botswana	1	10	2	2	0	0
DRC	9	1937386	1230	396	217	100
Ethiopie	654	756782	5319	651	53	
Ghana	3	164	14	10	1	1
Guinée Bissau	15	1187	109	85	0	0
Kenya	5	220	11	2	0	0
Lesotho	1	27	1	1		0
Namibie	1	120	2	1	0	0
Niger	4	528	13	13		
Sierra Leone	4	4372	973	390	0	0
Afrique du Sud	15	0	62	18		0
Soudan du Sud	1	34000	2101	234	0	0
Swaziland	50	59380	290	86	0	110
Tanzanie	10	22094	90	34		
Zambia	87	13016	997	358		
Zimbabwe	388	250327	2546	597	9	3
Total (16)	**1248**	**3079613**	**13760**	**2878**	**280**	**214**

NS : Non Spécifié



Carte 17 : *Répartition spatiale du charbon symptomatique en Afrique en 2013*



Graphique 19 : *Répartition mensuelle des foyers de charbon symptomatique*

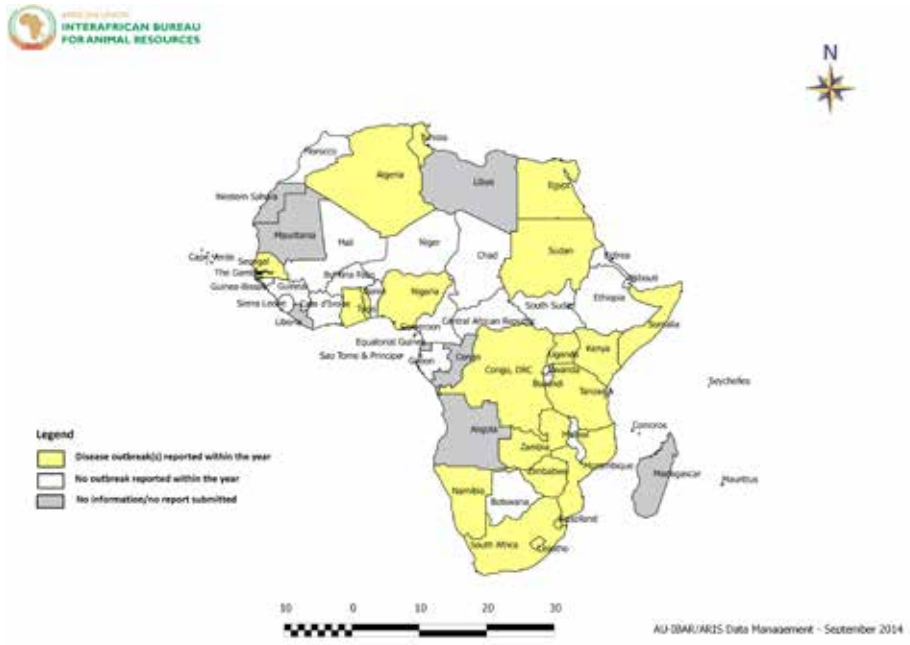
5.5 Brucellose

Au cours de l'année considérée, 20 pays ont signalé la présence de la brucellose sur leurs territoires (Tableau 19), contre 19 pays en 2012. Au total, 1.433 foyers, 8582 cas et 41 mortalités ont été enregistrés. Le plus grand nombre de foyers a été rapporté par l'Afrique du Sud (634), suivie de l'Algérie (445) et de l'Egypte (162). L'Afrique du Sud a également signalé le plus grand nombre de cas (4.701) et de mortalités (17). Le plus grand nombre de foyers a été enregistré en avril et mai (Graphique).

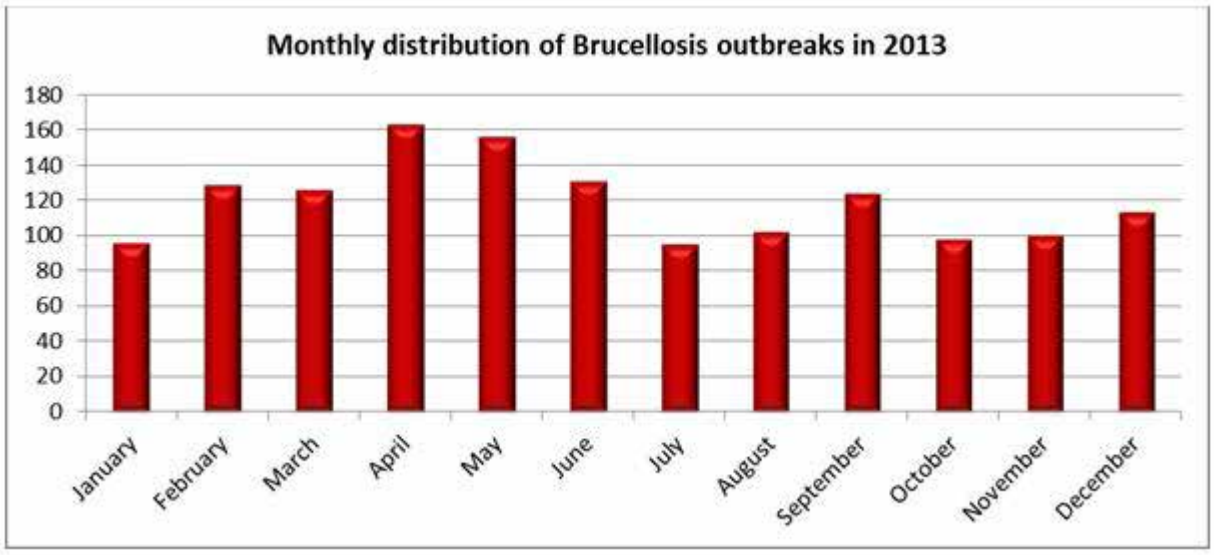
Tableau 18 : *Pays ayant rapporté la brucellose*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Algérie	445	5378	987	2	985	0
RDC	2	25754	15	0	7	8
Egypte	162	523	1037			
Ghana	1	6	1	0	1	0
Kenya	1	10	2	0		
Lesotho	1	2138	7	0		0
Mozambique	22	5032	99	3	52	5
Namibie	3	135	5	0	0	0
Nigéria	1	1	1	0	0	
Sénégal	1	28	7	4		
Somalie	11	1037	24	5	4	1
Afrique du Sud	634	38099	4701	17		890
Soudan	1	151	24	0	0	0
Swaziland	104	132029	823	2	0	290
Tanzanie	1	514	1			
Togo	1	100	2		2	
Tunisie	3	1390	107	0	0	0
Ouganda	16	10899	604	0	0	
Zambie	11	1713	110	5		
Zimbabwe	12	1059	25	3	0	0
Total (20)	**1433**	**225996**	**8582**	**41**	**1051**	**1194**

NS : Non Spécifié



Carte 18 : *Répartition spatiale de la brucellose en Afrique en 2013*



Graphique 20: *Répartition mensuelle des foyers de brucellose*

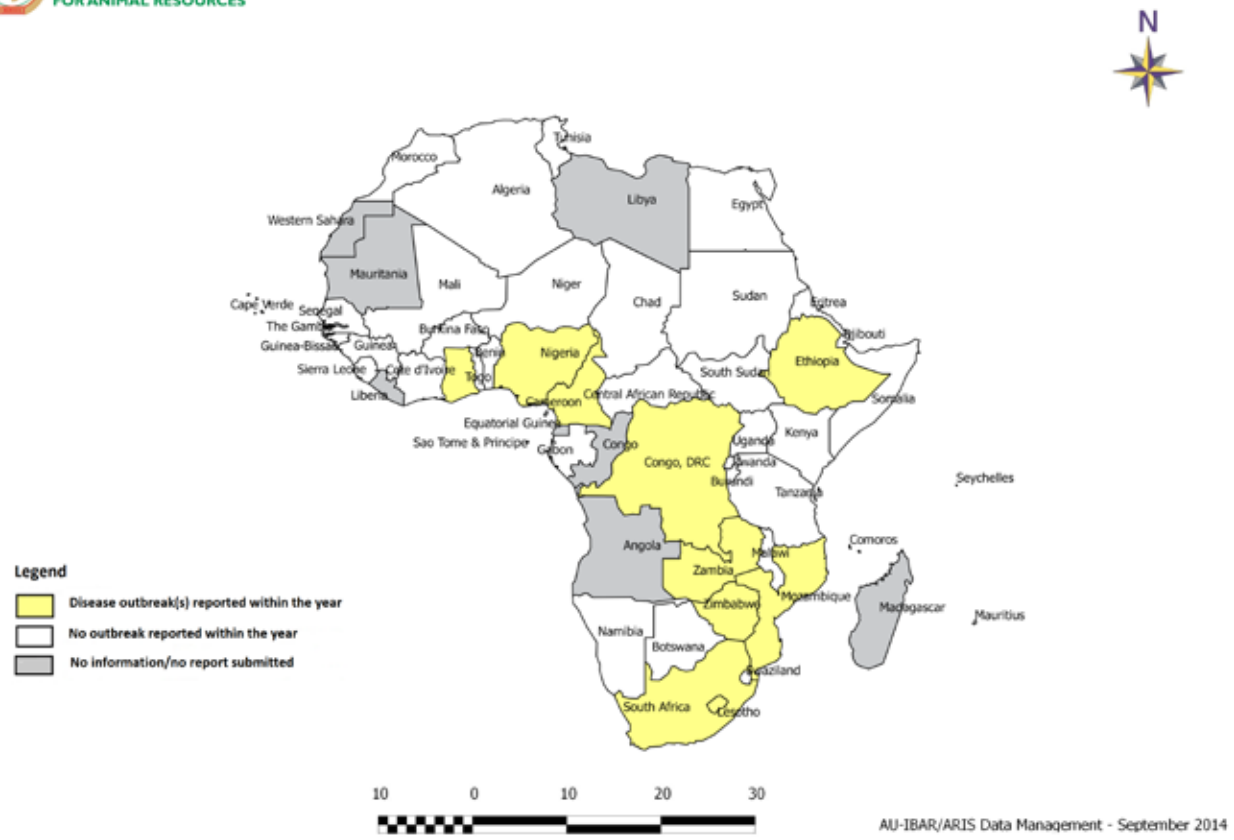
5.6 Dermatophilose

La dermatophilose, également connue sous le nom de streptothrichose, a été déclarée par 10 pays au cours de l'année 2013 (Tableau 21), le même chiffre noté en 2012. Au total, 624 foyers, 3.396 cas et 142 mortalités ont été enregistrés. Comme les années précédentes, le Zimbabwe a signalé le plus grand nombre de foyers (519), suivi de la Zambie (76) et du Ghana (13). Le Zimbabwe a également déclaré le plus grand nombre de cas (1.675) et de mortalités (81), suivi de la Zambie (1324 cas et 31 mortalités). Le plus grand nombre de cas a été enregistré en avril et le plus faible en novembre (Tableau).

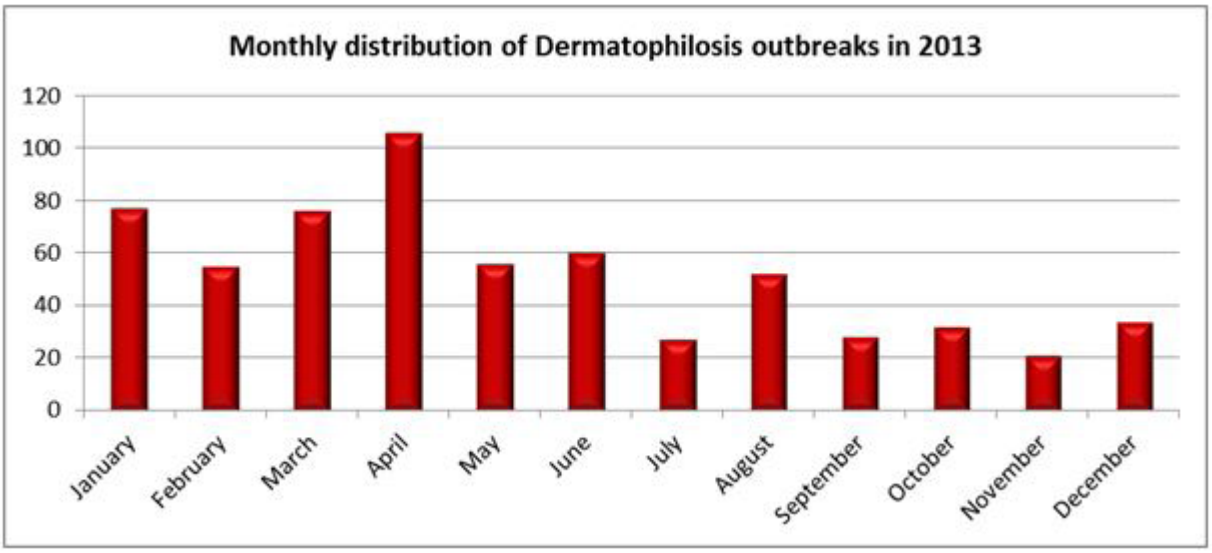
Tableau 19 : *Pays ayant déclaré la dermatophilose*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Cameroun	1	11	4	0	NS	NS
RDC	1	45859	183	0	0	NS
Ethiopie	4	16	42	9	0	NS
Ghana	13	514	49	0	5	0
Lesotho	1	200	70	19	NS	0
Mozambique	2	340	12	0	NS	0
Nigeria	2	65	4	NS	NS	NS
Afrique du Sud	5	26	33	2	NS	0
Zambie	76	13532	1324	31	NS	NS
Zimbabwe	519	588747	1675	81	5	0
Total (10)	**624**	**649310**	**3396**	**142**	**10**	**0**

NS : Non Spécifié



Carte 19 : *Répartition spatiale de la dermatophilose en Afrique en 2013*



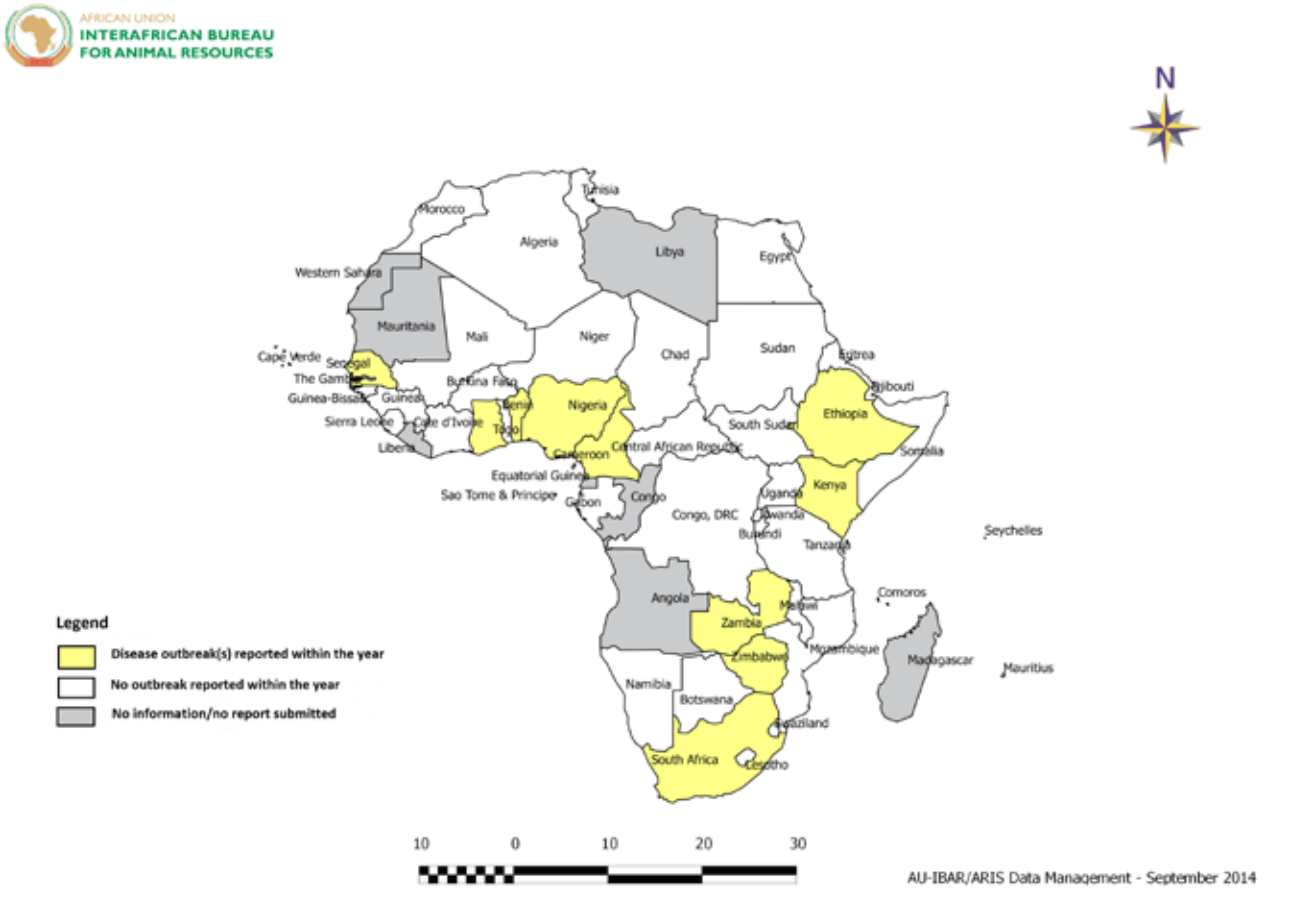
Graphique 21: *Répartition mensuelle des foyers de dermatophilose*

5.7 Maladie de Gumboro (Bursite infectieuse)

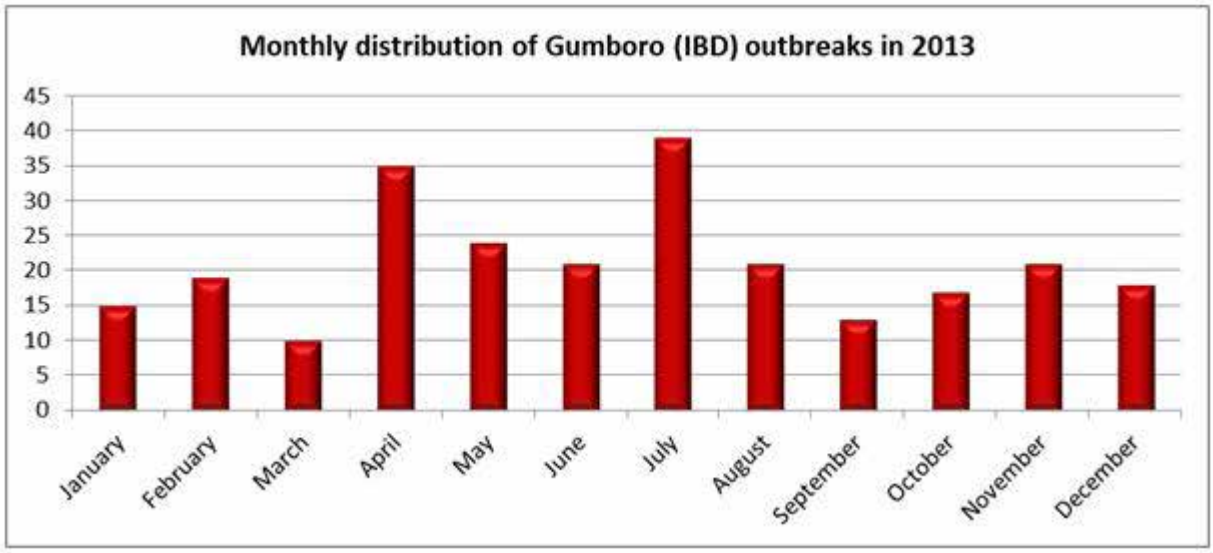
Au cours de l'année 2013, 10 pays ont déclaré des foyers de bursite infectieuse (Tableau 22) contre 12 en 2012. Au total, 253 foyers, 33.384 cas et 20.097 mortalités ont été enregistrés. Le Ghana a signalé le plus grand nombre de foyers (82), suivi de la Zambie (68) et du Zimbabwe (68). La Zambie a enregistré le plus grand nombre de cas (15 883) et de mortalités (14 092), suivie du Ghana (13.630 cas et 3.878 mortalités). Le plus grand nombre de foyers a été relevé au mois de juillet et le plus faible en mars, le pic des mortalités étant noté en avril et juillet.

Tableau 20 : *Pays ayant déclaré la maladie de Gumboro*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Bénin	2	1800	400	325	0	0
Cameroun	2	850	736	356		
Éthiopie	10		60	36	0	
Ghana	82	153367	13630	3878	0	0
Kenya	4	220	83	49	6	0
Nigeria	14	56632	329	114	0	0
Sénégal	1	500	285	200		
Afrique du Sud	2	0	203	5		3
Zambie	68	170594	15883	14092		
Zimbabwe	68	30222	1775	1042	24	0
Total (10)	**253**	**414185**	**33384**	**20097**	**30**	**3**



Carte 20 : *Répartition spatiale de la bursite infectieuse (Gumboro) en Afrique en 2013*



Graphique 22: *Répartition mensuelle des foyers de la maladie de Gumboro Outbreaks*

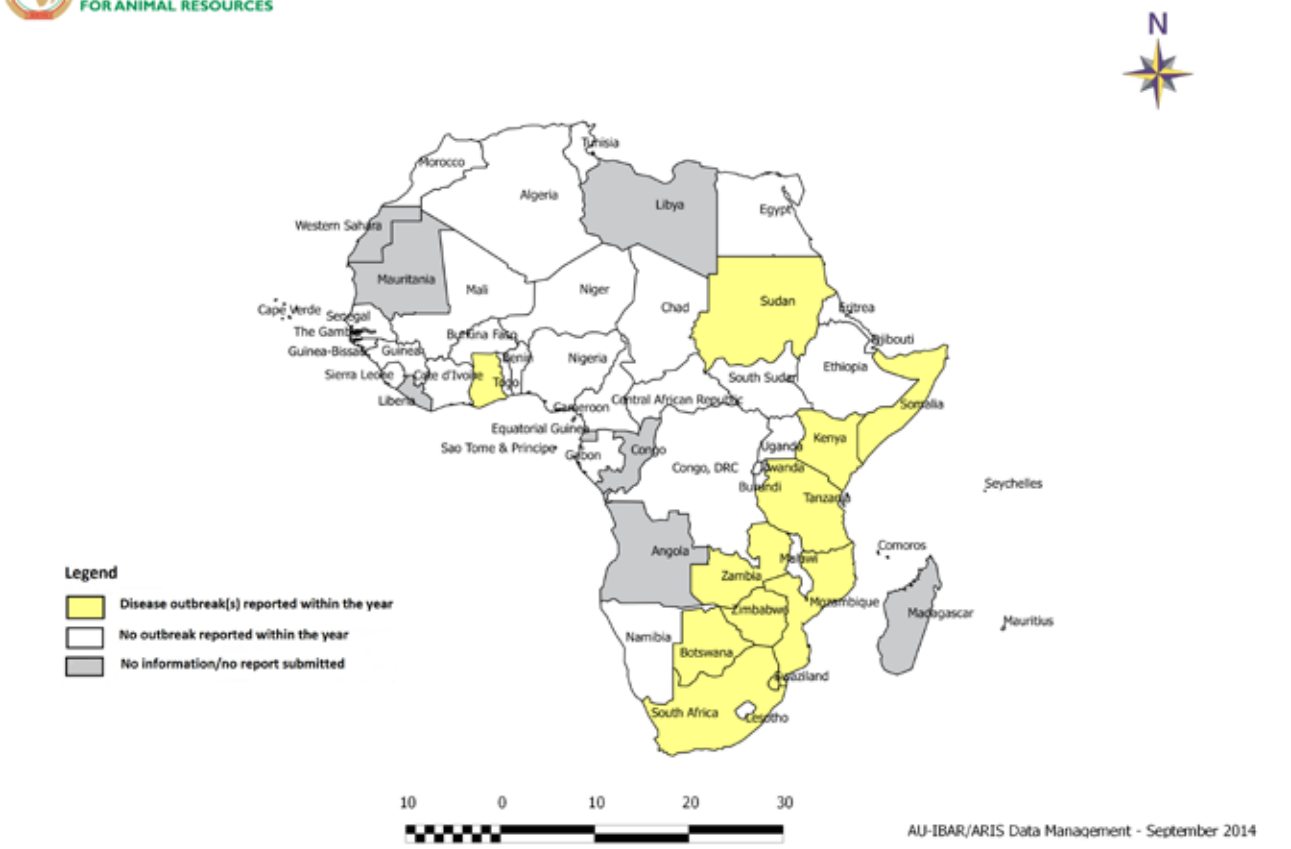
5.8. Cowdriose

La cowdriose ou heartwater, une rickettsiose des ruminants causée par Ehrlichia ruminantium, a été rapportée par 11 pays en 2013, une diminution par rapport aux 12 pays qui l'ont signalée en 2012. Au total, 1.217 foyers, 3597 cas et 1093 mortalités (Tableau 23) ont été enregistré. Le Zimbabwe a signalé le plus grand nombre de foyers (879), suivi de la Zambie (106), de l'Afrique du Sud (101), du Swaziland (58) et du Botswana (23). Le plus grand nombre de cas correspondants a été enregistré par le Zimbabwe ((1.706)), suivi de la Zambie (942), de la Somalie (355), de l'Afrique du Sud (246) et du Swaziland (140). La répartition mensuelle des foyers a été quasiment la même tout au long des douze mois de l'année (Graphique 12), une indication que les foyers n'ont pas affiché de tendances de saisonnalité. Les pays déclarants et les paramètres de cette maladie sur le continent sont restés quasiment les mêmes au cours des dernières années, ce qui porte à croire que les conditions propices à la maladie sont restées les mêmes au fil des années.

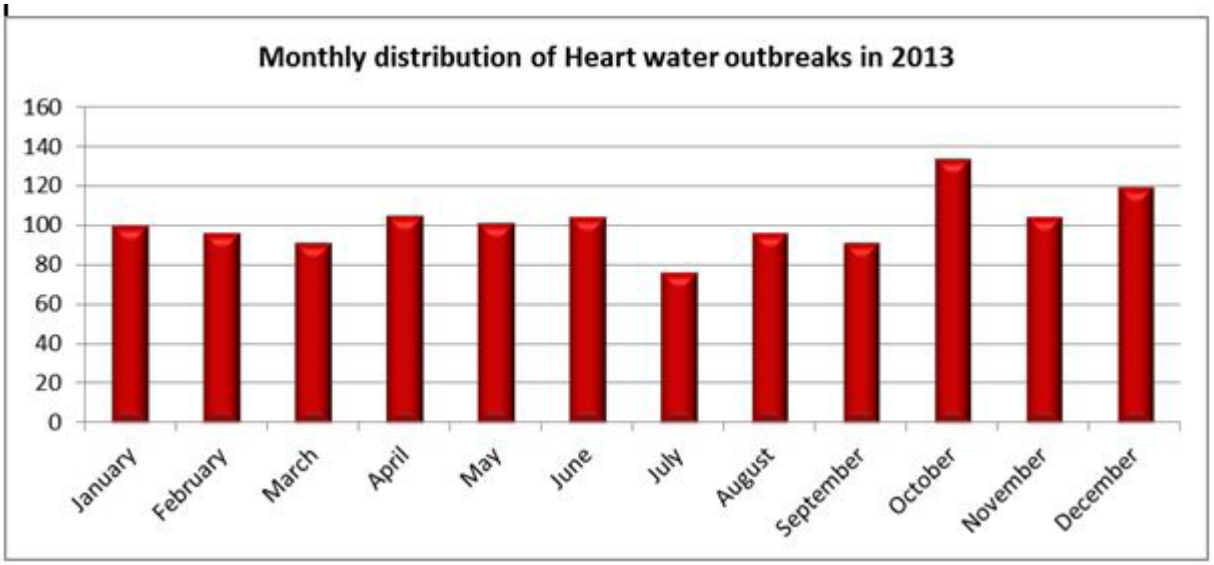
Tableau 21 : *Pays ayant déclaré la cowdriose*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Botswana	23	817	49	43	0	0
Ghana	11	123	18	0	14	0
Kenya	17	97	18	3	0	0
Mozambique	3	62	6	4	0	0
Somalia	7	1988	355	42	0	0
South Africa	101	217	246	109		3
Sudan	1	249	58	9	0	0
Swaziland	58	46378	140	33	0	
Tanzania	11	7356	59	1		
Zambia	106	12757	942	286		
Zimbabwe	879	515303	1706	563	6	5
Total (11)	**1217**	**585347**	**3597**	**1093**	**20**	**8**

NS : Non spécifié



Carte 21 : *Répartition spatiale de la cowdriose en Afrique en 2013*



Graphique 23 : *Répartition mensuelle des foyers de cowdriose*

5.9 Gale

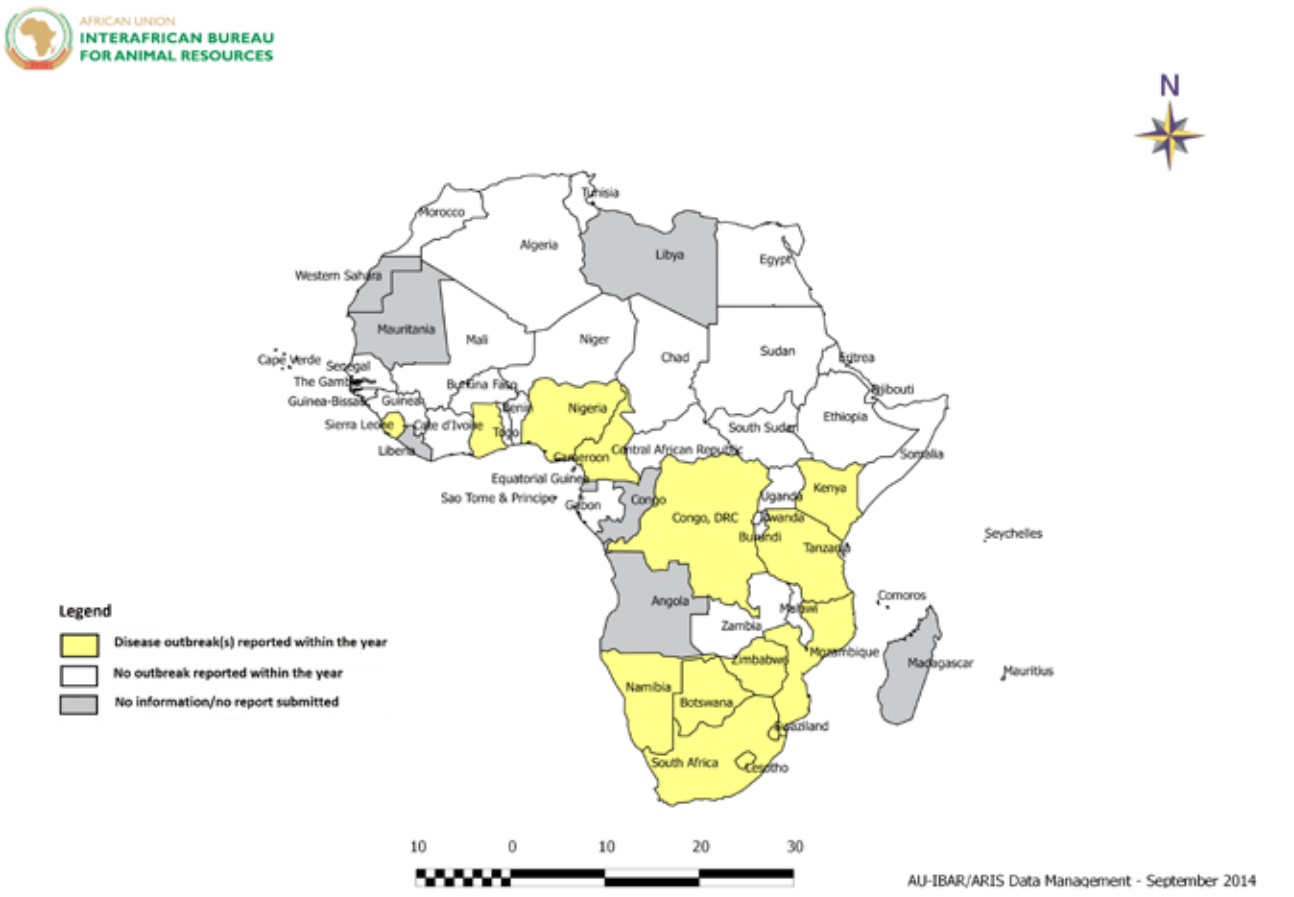
La gale est une maladie cutanée des mammifères causée par un acarien. La gale n'est pas associée à de fortes mortalités, mais elle est à l'origine de graves défauts de la peau et de pertes économiques en termes de productivité des animaux atteints, et d'une détérioration des cuirs qui affecte le commerce à l'exportation de cette denrée.

Au cours de l'année 2013, 14 pays africains ont déclaré au total 739 foyers, 11.095 cases, et 487 morts (Tableau 24). Ces chiffres indiquent que la situation de cette maladie s'est donc améliorée

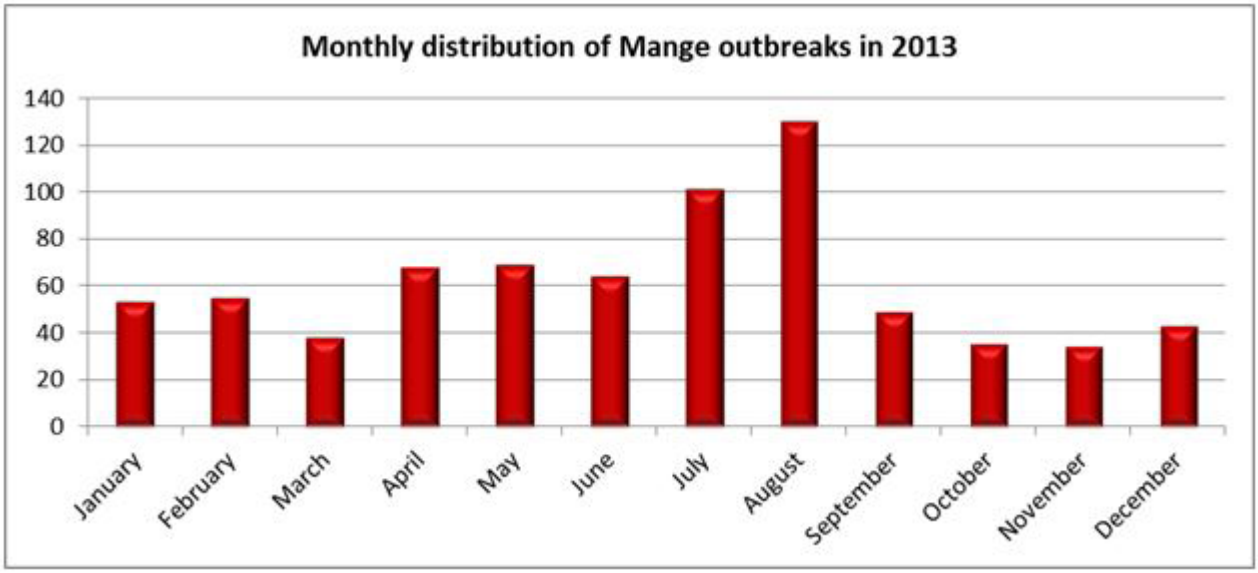
puisqu'en 2012 quatorze (14) pays affectés avaient enregistré 1.016 foyers, 29530 cas et 442 mortalités. La distribution mensuelle des foyers montre un pic autour des mois de juillet et août (Graphique 21).

Tableau 22 : *Pays ayant déclaré la gale*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Botswana	3	80	18	6	0	0
Cameroun	1	23	2	0	0	
RDC	13	4073640	2468	107	359	0
Ghana	257	7284	1885	28	1	0
Kenya	1	1	8	1	0	0
Lesotho	2	64	18	0		0
Mozambique	1	12	6	0	0	0
Namibie	6	9375	419	0	0	0
Nigeria	187	965	213	1	0	6
Sierra Leone	8	424	152	62	0	0
Afrique du Sud	62	20198	4473	127		1
Swaziland	18	15778	100	10		
Tanzanie	1	700	45			
Zimbabwe	179	59014	1288	145	7	3
Total (14)	**739**	**4187558**	**11095**	**487**	**367**	**10**



Carte 22 : *Répartition spatiale de la gale en Afrique en 2013*



Graphique 24 : *Répartition mensuelle des foyers de gale*

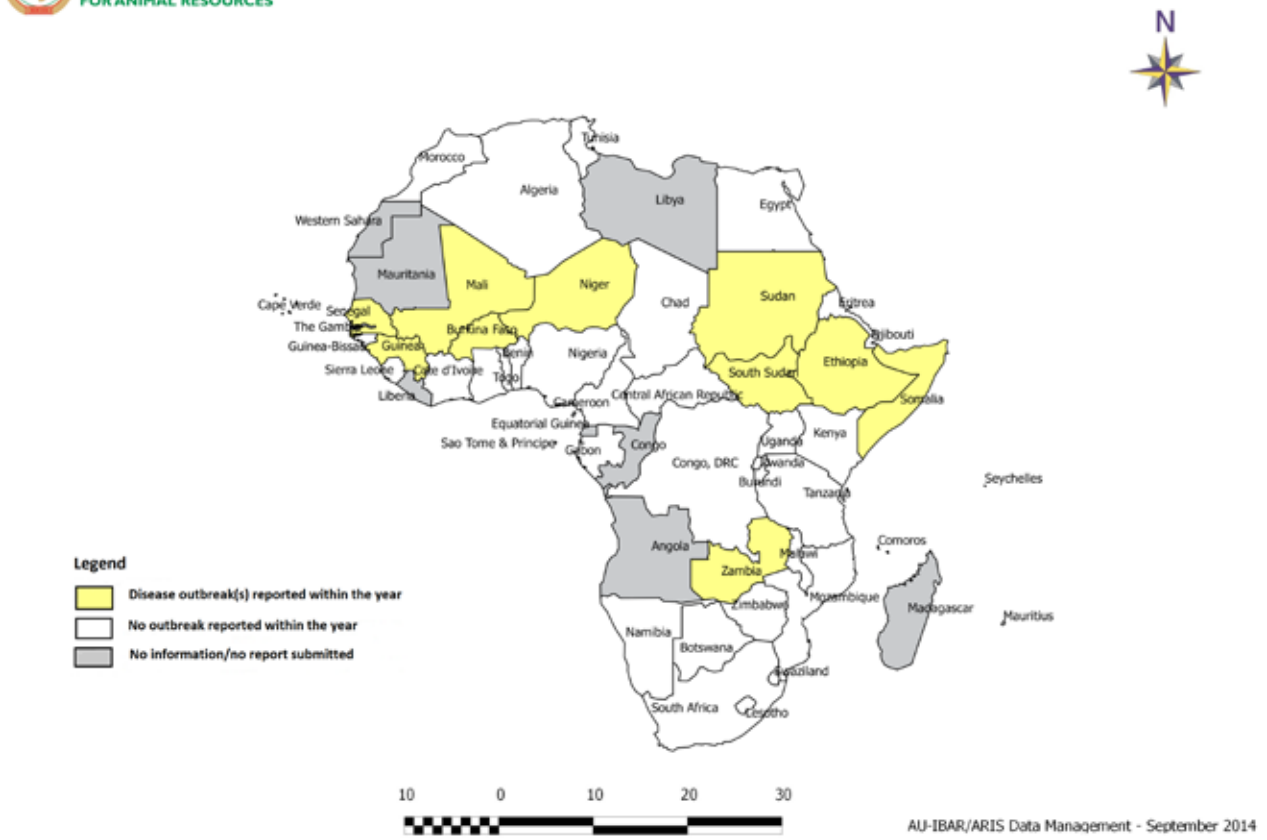
5.10 Septicémie hémorragique des bovins et autres pasteurelloses

Au cours de l'année 2013, dix (10) pays ont déclaré la présence de la septicémie hémorragique des bovins et d'autres pasteurelloses sur leurs territoires et enregistré globalement 1.211 foyers, 14.122 cas et 2.530 mortalités. Ceci représente une diminution par rapport aux 18 pays qui ont rapporté 1.257 foyers, 23.219 cas et 4.845 mortalités en 2012. L'Ethiopie a signalé le plus grand nombre de cas et de mortalités (10.067 et 1.495), suivie du Niger (81 et) et de la Zambie (22), une tendance similaire à celle de l'année dernière. L'Éthiopie a enregistré le plus grand nombre de cas correspondants et de mortalités (10.067 et 1.495), suivie du Soudan du Sud (2.836 et 501), de la Zambie (345 et 156), du Niger (212 et 55) et du Soudan (172 et 59). Les foyers sont apparus généralement au cours des mois de janvier et de février (Graphique 25).

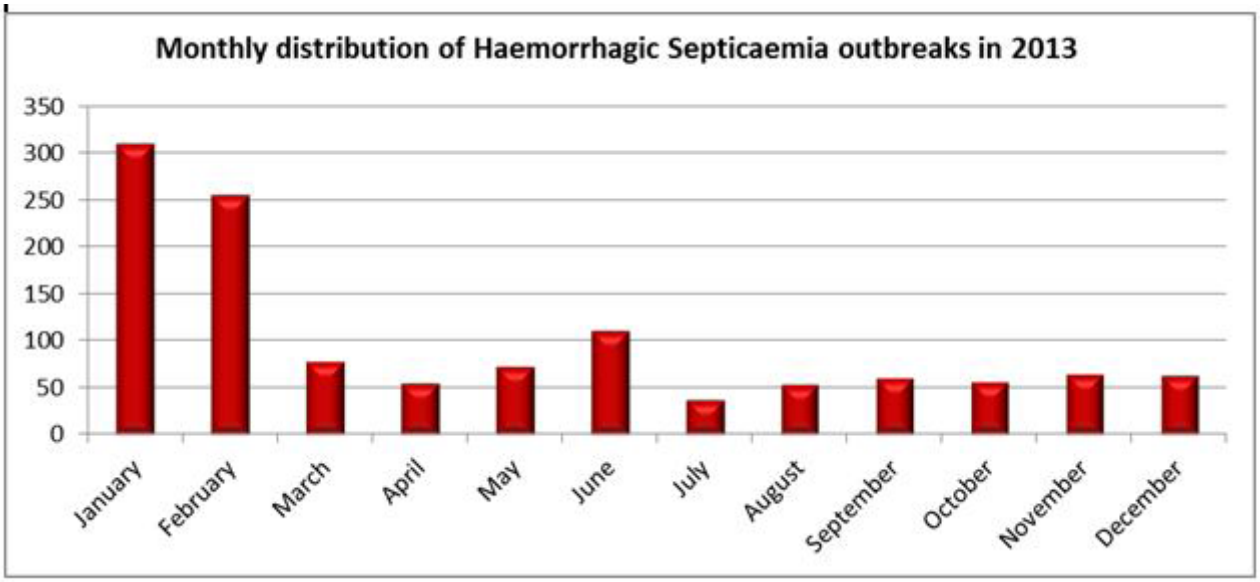
Tableau 23 : *Pays ayant déclaré la SH et autres pasteurelloses*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Burkina Faso	12	3270	338	170		
Éthiopie	1063	948380	10067	1495	185	
Guinée Conakry	9	3390	48	30		
Mali	1	1328	34	30	2	
Niger	81	6384	212	55		
Sénégal	4	249	45	30		
Somalie	6	202	25	4	0	0
Soudan du Sud	8	86690	2836	501	0	0
Soudan	5	14970	172	59	0	10
Zambie	22	3115	345	156		
Total (10)	**1211**	**1067978**	**14122**	**2530**	**187**	**10**

NS : Non spécifié



Carte 23 : *Répartition spatiale de la SH et autres pasteurelloses en Afrique en 2013*



Graphique 25 : *Répartition mensuelle des foyers de SH et autres pasteurelloses*

5.11 Rage

La rage est la maladie la plus communément rapportée et la plus répandue en Afrique, et ceci depuis de nombreuses années. En 2013, 29 pays au total ont déclaré 1.759 foyers, avec 4.221 cas et 2.142 mortalités (Tableau 26). La situation est similaire à celle de l'année 2012, durant laquelle 34 pays ont signalé 1.343 foyers ayant été à l'origine de 5.279 cas et 3.166 mortalités. L'Algérie (490) a signalé le plus grand nombre de foyers en 2013, suivie de l'Afrique du Sud (293), de la Namibie (289), du Burkina Faso (172), de la Zambie (95) et du Zimbabwe (91).

Tableau 24 : *Pays ayant déclaré la rage*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Algérie	490	10062	633	133	10	491
Bénin	1	92	2	0	0	2
Botswana	9	73	11	9	0	0
Burkina Faso	172		270	270		
Cameroun	9	43	43	10	3	1
RCA	5	976	220	147	2	0
Côte d'Ivoire	2	232	3			
RDC	8	15967	335	31	46	120
Érythrée	3	1495	16	3		14
Éthiopie	77	22189	346	259	11	
Ghana	41	1437	52	37	0	14
Kenya	7	85	11	5	1	0
Lesotho	4	348	8	8		1
Mozambique	7	99	7	0	0	7
Namibie	289	6650	483	387	0	0
Nigeria	33	1874	34	27	5	1
Rwanda	45	12	97	68		771
Sénégal	9	9	24	8		1
Sierra Leone	5	1122	66	34	0	0
Afrique du Sud	293	5795	311	170		148
Soudan du Sud	2	122	11	11	0	0
Soudan	12	1062	23	7	0	16
Swaziland	16	6196	20	14		
Tanzanie	5	3500	33	20		
Togo	8	536	11	11		
Tunisie	6	1443	167	167	0	60
Ouganda	15	189	25	0	0	
Zambie	95	63896	629	205		
Zimbabwe	91	25446	330	101	1	21
Total (29)	**1759**	**170950**	**4221**	**2142**	**79**	**1668**

NS : Non spécifié

La Carte 24 présente la répartition spatiale des foyers de rage en Afrique en 2013, et montre que la maladie est présente dans toutes les régions du continent. Même si la rage est l'une des zoonoses majeures présentes sur le continent et qu'elle est communément déclarée par les États membres, il y a de fortes suspicions d'une sous-déclaration par de nombreux pays. En effet, beaucoup de lacunes ont été relevées au niveau des réseaux de rapportage, y compris un faible lien avec les services de santé publique pour la détermination du nombre de cas humains, paramètre essentiel susceptible de démontrer l'impact de la rage sur la santé publique.

En ce qui concerne les espèces atteintes, l'espèce canine est la plus communément affectée (Figure 21), constituant 67% de tous les foyers, suivie de l'espèce bovine (14%) et de la faune (5%). Les cas de rage chez les animaux sauvages ont été surtout signalés par la Namibie (34) et l'Afrique du Sud (33).

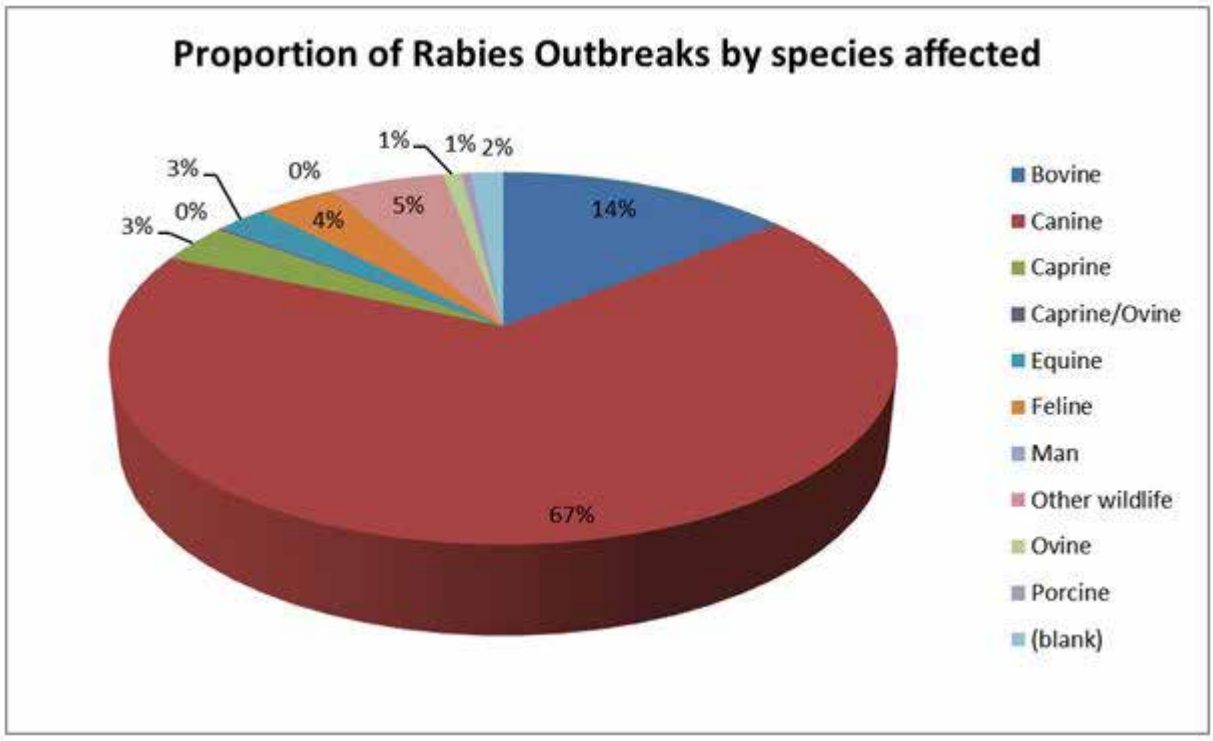
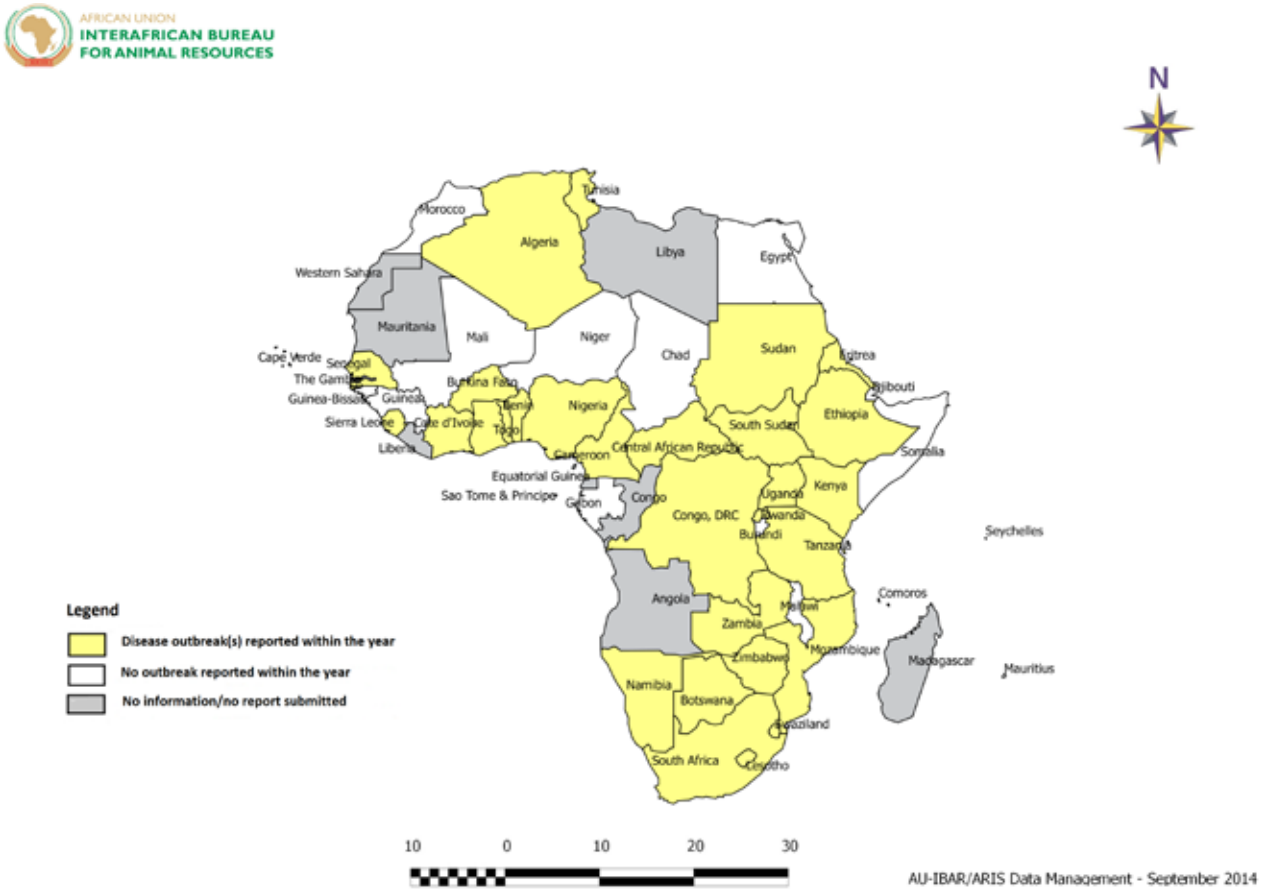
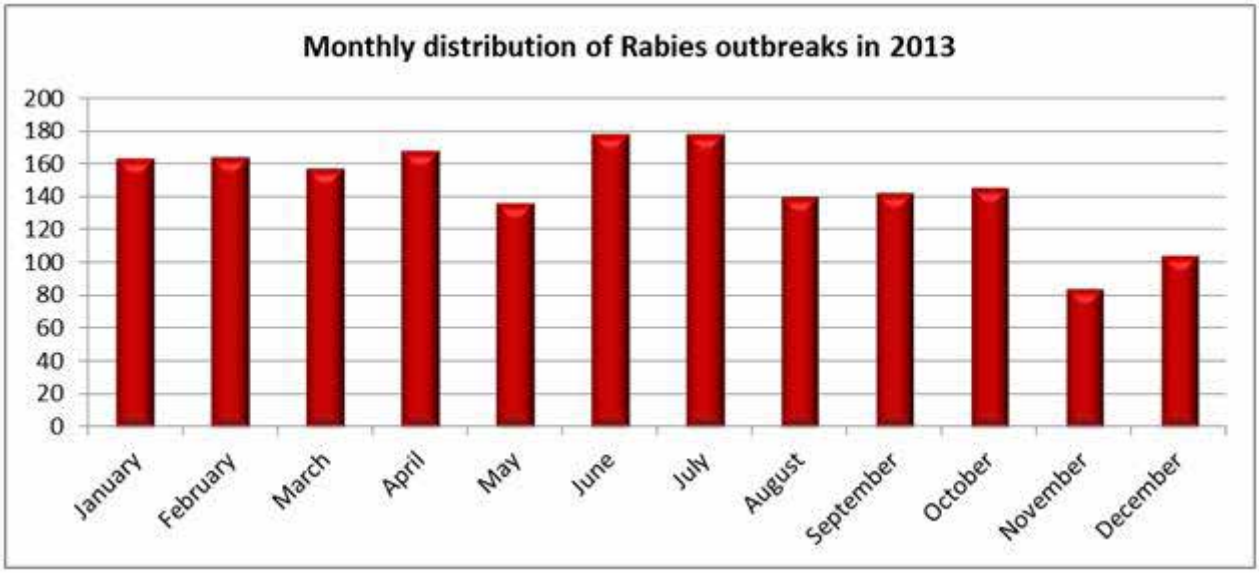


Figure 21: *Proportion of species affected with rabies during 2012*



Carte 24 : *Répartition spatiale des foyers de rage en Afrique en 2013*



Graphique 26 : *Répartition mensuelle des foyers de rage*

Quant à sa répartition mensuelle, on n'a relevé qu'une très faible variation entre les mois de l'année (Graphique 26).

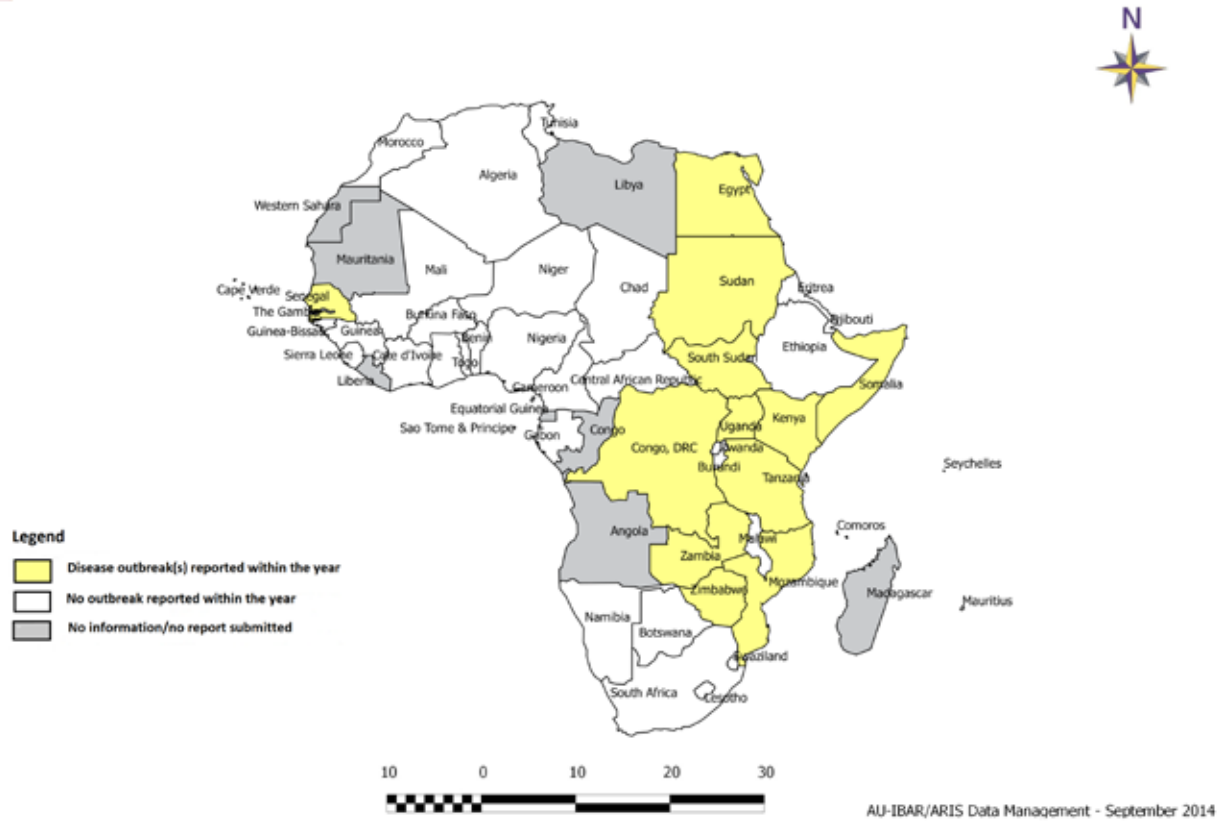
5.12 Theilériose

La theilériose bovine, également connue sous le nom de fièvre de la côte orientale (FCE), ou plus communément maladie du corridor en Afrique, est surtout répandue en Afrique centrale et orientale. En 2013, douze (12) pays, une diminution par rapport aux 13 pays déclarants en 2012, ont signalé globalement 849 foyers de la maladie, avec 19.038 cas et 2.289 mortalités (Tableau 27). L'Égypte (332) a enregistré le plus grand nombre de foyers, suivie du Kenya (260), de la Zambie (141), du Zimbabwe (44) de la Tanzanie (28). En termes respectivement de cas et de mortalités, la Zambie (7.524 et 1.488) et la

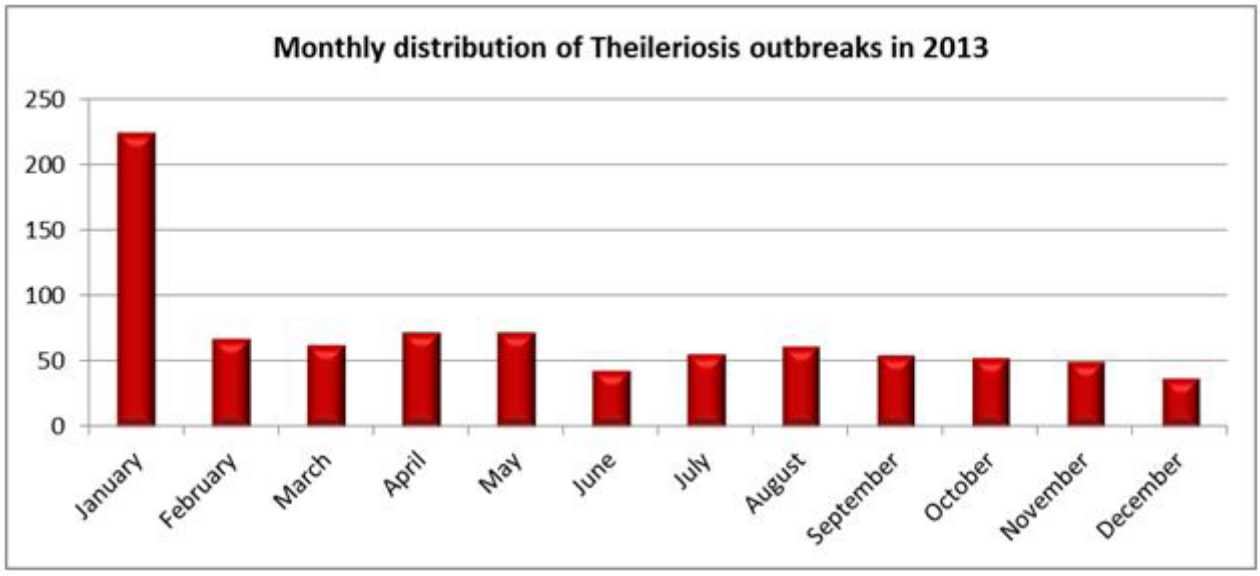
Tableau 25 : *Pays ayant déclaré la theilériose*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
RDC	8	964623	5555	570	92	0
Égypte	332	5679	4701			
Kenya	260	1234	435	26	15	0
Mozambique	8	1892	37	25	0	0
Sénégal	1	2	2	0		
Somalie	2	206	17	6	0	0
Soudan du Sud	2	632	32	11	0	0
Soudan	12	4153	192	78	18	9
Tanzanie	28	22954	346	37		
Ouganda	11	497	81	10	2	
Zambie	141	112705	7524	1488		
Zimbabwe	44	10516	116	38	1	0
Total (12)	**849**	**1125093**	**19038**	**2289**	**128**	**9**

NS : Non spécifié



Carte 25 : *Répartition spatiale de la theilériose en Afrique en 2013.*



Graphique 26 : *Répartition mensuelle des foyers de theilériose*

RDC (5.555 et 570) ont respectivement signalé les plus grands nombres. La répartition mensuelle des foyers est restée quasiment la même tout au long de l'année, à l'exception du pic observé au mois de janvier.

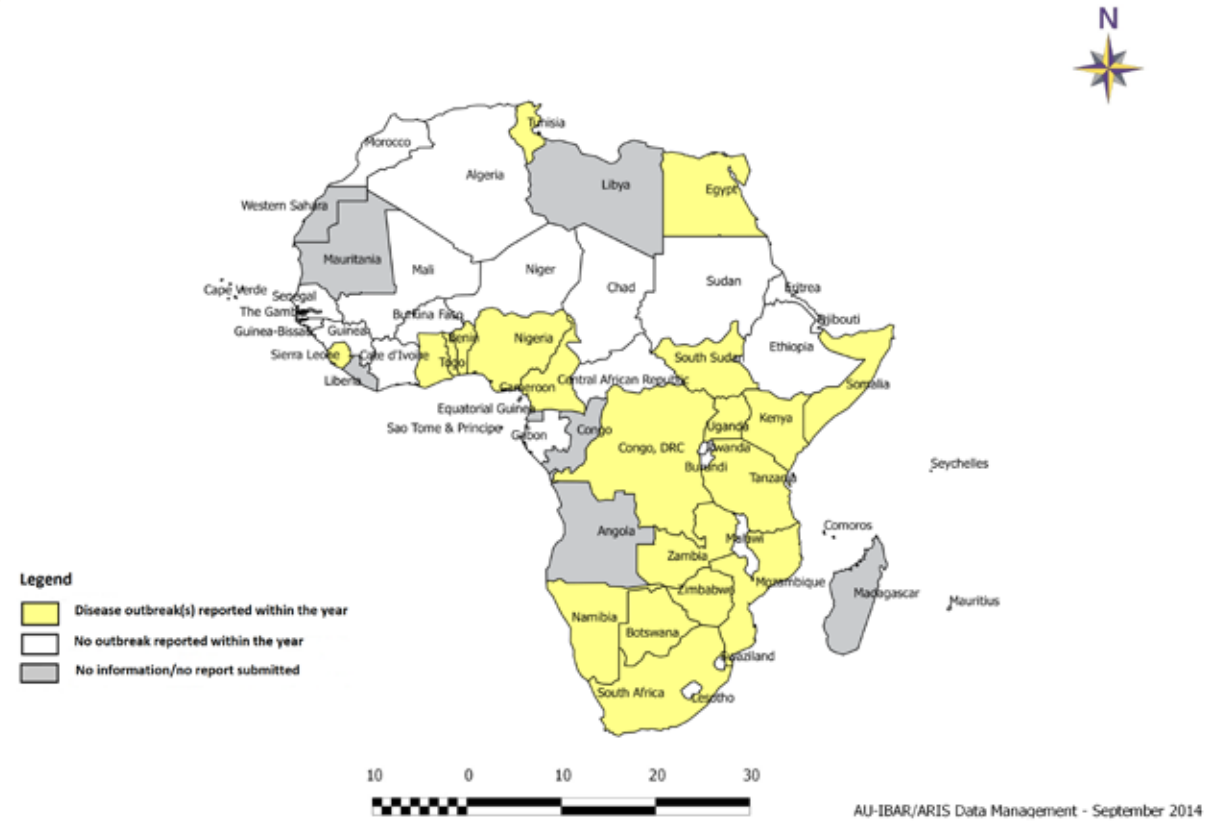
5.13. Trypanosomose

Au cours de l'année 2013, vingt (20) pays, soit une diminution par rapport aux 21 pays déclarants en 2012, ont signalé 953 foyers de trypanosomose, avec 73.018 cas et 2.413 mortalités (Tableau 28). La situation s'est améliorée par rapport à

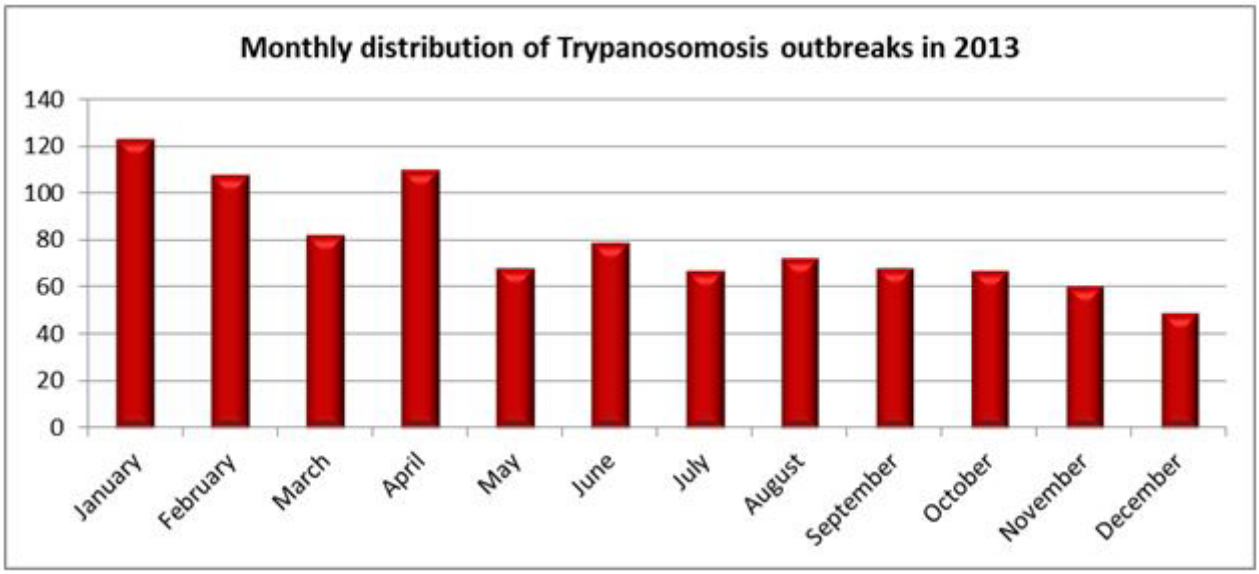
2012, au cours de laquelle 21 pays ont signalé 1.336 foyers à l'origine de 199.612 cas et 11.424 mortalités. Le Bénin (510) a enregistré le plus grand nombre de foyers, suivi de la Somalie (189), de la Zambie (66), de l'Égypte (49) et du Togo (39). Dans le même ordre, le Bénin a signalé le plus grand nombre de cas (63.161), suivi de la Somalie (3.793), de la Zambie (1.859), du Soudan du Sud (1.319), du Cameroun (969) et de la Sierra Leone (622). En termes de mortalité, le Bénin a déclaré le plus grand nombre de morts (1.034), suivi du Soudan du Sud (846), de la Sierra Leone (246) et de la Zambie (142). Pour ce qui est de la répartition mensuelle des foyers, on a relevé un pic maximal entre janvier et avril et un pic minimal entre mai et décembre (Graphique 28).

Tableau 26 : *Pays ayant déclaré la trypanosomose*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Bénin	510	275229	63161	1034	1133	0
Botswana	1	2	1	0	0	0
Cameroun	13	1525	969	11	0	
RDC	3	226753	250	26	161	0
Égypte	49	182	145			
Ghana	14	4626	62	0	0	0
Kenya	9	69	10	1	0	0
Mozambique	1	57	4	3	0	0
Namibie	5	7	7	1	0	0
Nigeria	11	319	63	0	6	0
Sierra Leone	3	6713	622	246	0	0
Somalie	189	14880	3793	80	26	11
Afrique du Sud	6	38	7	0		1
Soudan du Sud	2	10300	1319	846	0	0
Tanzanie	17	25478	371	12		
Togo	39	4311	240	10	55	
Tunisie	1	735	90	0	0	0
Ouganda	2	39972	28	1	0	
Zambie	66	15242	1854	142		
Zimbabwe	12	16301	22	0	0	0
Total (20)	**953**	**642739**	**73018**	**2413**	**1381**	**12**



Carte 26 : *Répartition spatiale de la trypanosomose en Afrique en 2013*



Graphique 27 : *Répartition mensuelle des foyers de trypanosomose*

5.14 Tuberculose

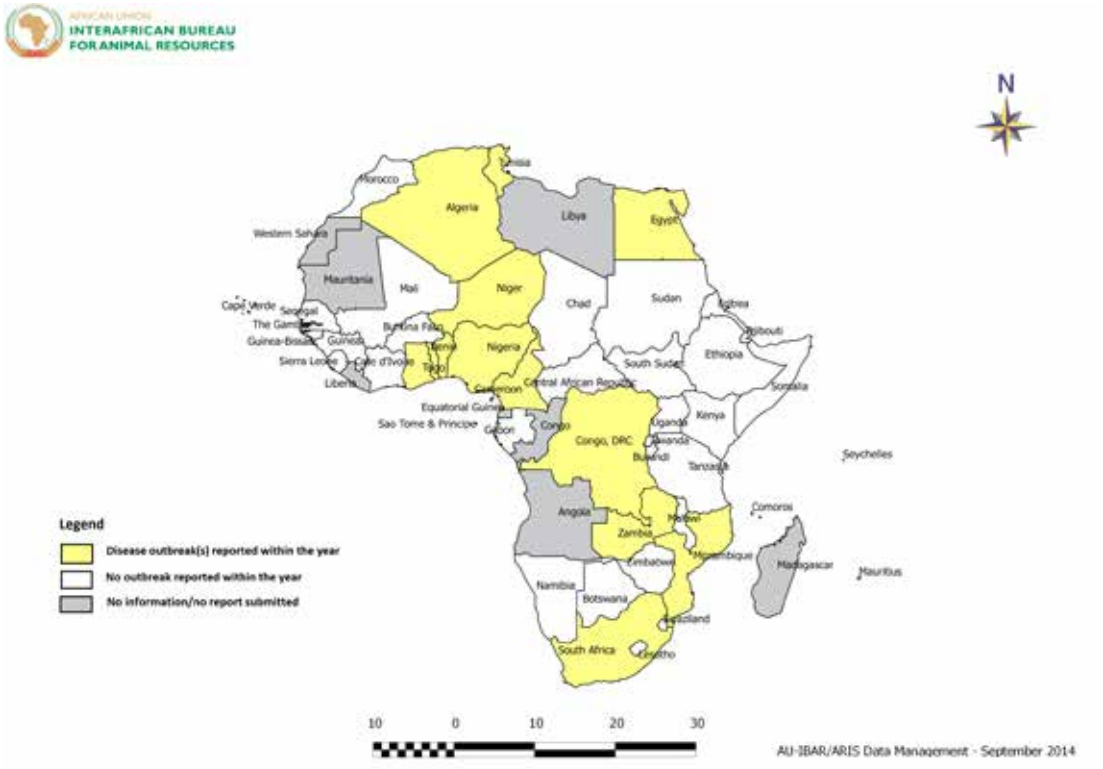
En 2013, 13 pays, un chiffre représentant une diminution par rapport aux 17 pays déclarants en 2012, ont rapporté 335 foyers avec au total 2.835 cas, 701 mortalités et 1.874 animaux abattus et 56 détruits comme mesure de contrôle de la maladie (Tableau 29). En général, tous ces paramètres sont inférieurs à ceux rapportés en 2012, donnant à penser soit à une amélioration du contrôle de la maladie ou à une sous-déclaration. Certes, dans de nombreux pays, les sources de données sont les abattoirs, étant donné le nombre d'animaux abattus et détruits. Ceci peut être une indication de l'efficacité accrue des

services d'inspection des viandes dans beaucoup de pays en ce qui concerne le contrôle de la tuberculose. L'Algérie (82) a signalé le plus grand nombre de foyers, suivie de l'Égypte (53), du Ghana (52), du Togo (52) et de l'Afrique du Sud (36). Le plus grand nombre de cas a été enregistré par la RDC (1.093), suivie de l'Égypte (508), de la Tunisie (499), du Bénin (202) et du Togo (201). De même, la RDC a signalé le plus grand nombre de mortalités (621), suivie de l'Afrique du Sud (39) et de la Zambie (31). Dans le même ordre, le plus grand nombre d'animaux abattus a été enregistré par la RDC (811), suivi de la Tunisie (499), du Bénin (200) et de l'Algérie (198). En termes de distribution mensuelle des foyers sur l'ensemble de l'année, on a relevé un pic maximal entre janvier et juillet et un pic minimal entre août et décembre (Graphique 28).

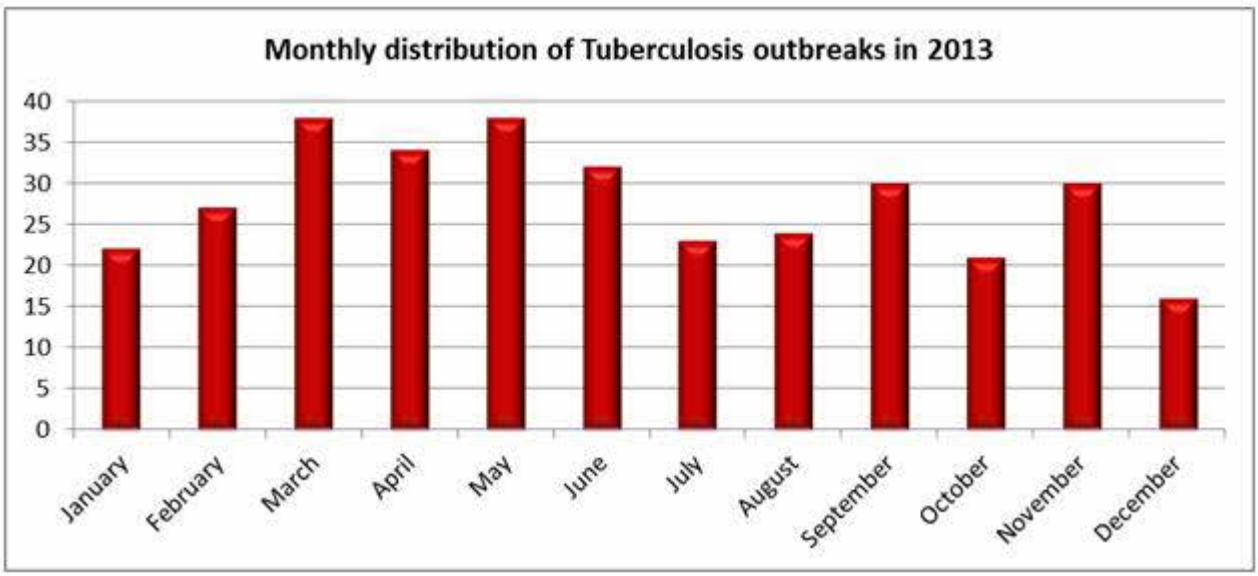
Tableau 27 : *Pays ayant déclaré la tuberculose*

Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Mortalités	Abattus	Détruits
Algérie	82	1951	201	3	198	0
Bénin	21	35943	202	0	200	0
Cameroun	1	11	1	1		
RDC	21	1768525	1093	621	811	0
Égypte	53	135	508			
Ghana	52	1768	89	3	85	1
Mozambique	2	377	8	2	5	1
Niger	3		14		14	
Nigeria	1	1	1	0	1	
Afrique du Sud	36	2358	89	39		40
Togo	52	2105	79	1	61	14
Tunisie	1	36954	499	0	499	0
Zambie	10	655	51	31		
Total (13)	**335**	**1850783**	**2835**	**701**	**1874**	**56**

NS : Non spécifié



Carte 27 : *Répartition spatiale de la tuberculose en Afrique en 2013*



Graphique 28 : *Répartition mensuelle des foyers de tuberculose*

6. TAILLE ET COMPOSITION DES CHEPTELS AFRICAINS EN 2013

Les données de l'année 2013 sur les cheptels africains ont été extraites du Système mondial d'information sanitaire (WAHID) de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Les sources de ces données sont les rapports soumis par les pays à l'OIE via le système WAHIS.

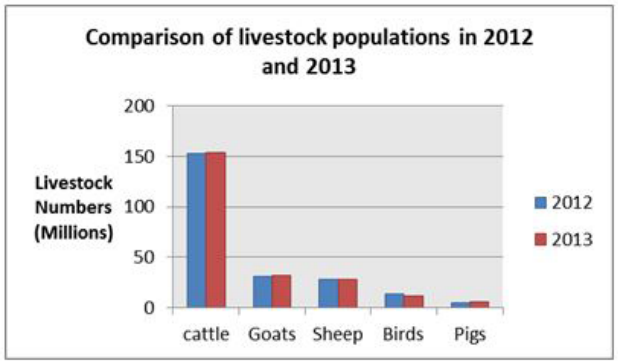
En 2013, trente-trois (33) des 54 pays africains ont rapporté un effectif total de 219,5 millions de bovins, 317,2 millions de caprins, 281,7 millions d'ovins, 1.135,4 millions de volailles et 27,5 millions de porcs. Le Tableau 28 ci-dessous donne une ventilation des cheptels par espèce en nombre et en unités de bétail tropical (UBT).

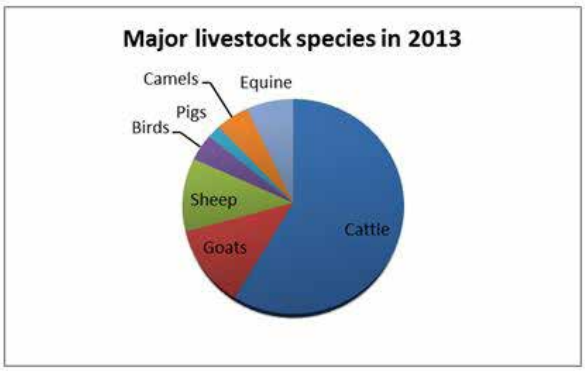
La comparaison des cheptels de ces mêmes pays en 2013 et en 2012 révèle qu'il y n'a pas eu de changement significatif au niveau d'effectifs de bovins et de petits ruminants, chacune de ces espèces ayant augmenté de 0,1%. En outre, par rapport à l'année précédente, l'effectif aviaire a diminué de 0,7% en 2013.

Tableau 28 : *Effectifs des espèces sélectionnées en Afrique en 2013*

Espèce animale	Nombres (Million)	UBT (Million)	Tailles des effectifs en %
Bovins	219.5	153.7	58%
Caprins	317.2	31.7	12%
Ovins	281.7	28.2	11%
Volailles	1135.4	11.4	4%
Porcins	27.5	5.5	2%
Chameaux	14.5	14.5	5%
Equidés	26.5	21.2	8%

Coefficient de conversion des unités de bétail tropicales (UBT):
1UBT=1,0 chameaux, 0,7 bovins, 0,1 ovins & caprins, 0,01 poulets et 0,2 porcins

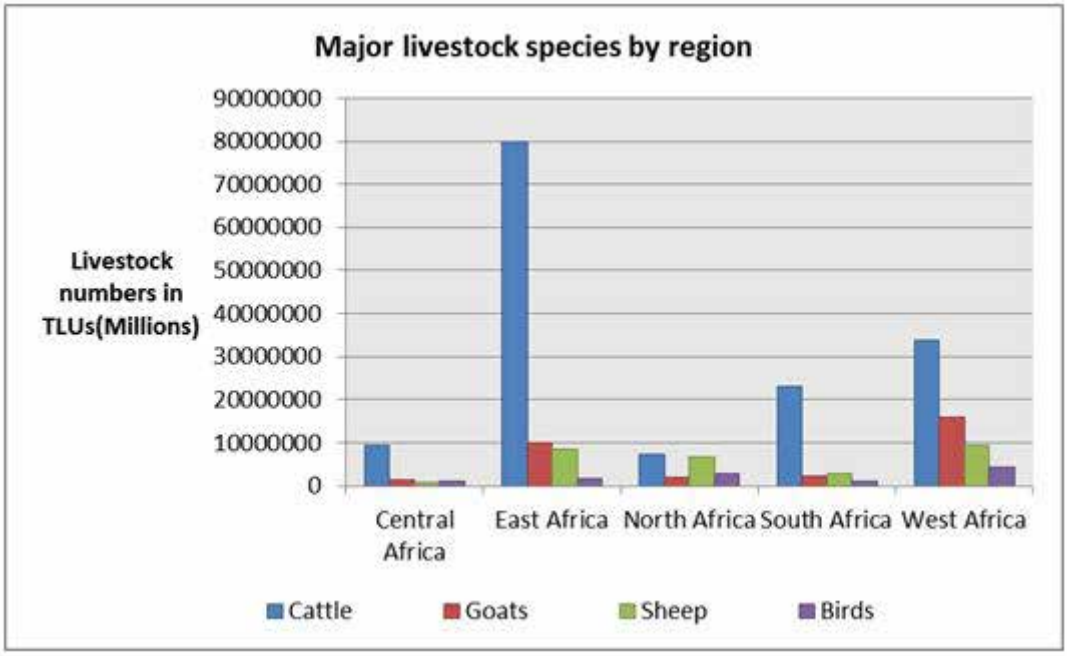




Les ruminants (à l'exclusion des camélidés) sont de loin les espèces animales les plus répandues sur le continent en 2013, constituant 80% du total d'animaux élevés. Parmi les espèces de ruminants, les bovins constituent l'espèce la plus répandue, établie à 71% de la population animale, suivis des caprins et des ovins qui constituent respectivement 15% et 13%.

D'autre part, les monogastriques, comprenant les oiseaux, les porcs, les camélidés et équidés, constituent moins d'un tiers (19%) de l'effectif animalier total.

Au plan régional, l'Afrique de l'Est détient plus de la moitié de l'effectif bovin du continent (52%), suivie de l'Afrique occidentale (21%) et de l'Afrique australe (15%). Les petits ruminants et les volailles sont dominants en Afrique de l'Ouest, et constituent respectivement 43% des ovins et caprins du continent et 39% de l'ensemble des volailles élevées sur le continent.



Des 33 pays africains qui ont soumis des rapports sur leurs cheptels, l'Ethiopie compte le plus grand nombre de bovins, détenant la part du lion avec 25% (37,8 millions) de l'effectif bovin total du continent. D'autre part, le Nigeria possède le plus grand nombre d'ovins et de caprins sur le continent, qui constituent 28% (16.7million) de l'effectif total des petits ruminants.

Le Tableau 29 ci-dessous montre les cinq premiers producteurs de bovins, d'ovins et de caprins des 33 pays africains.

Tableau 29 : *Premiers producteurs d'animaux en Afrique en 2013*

BOVINS		**OVINS ET CAPRINS**	
Pays	**Nombres en UBT (Millions)**	**Pays**	**Nombres en UBT (Millions)**
1.Éthiopie	37.8	1.Nigeria	16.7
2.Soudan	20.8	2.Soudan	7
3.Kenya	12.2	3.Éthiopie	5
4.Nigeria	10.7	4.Kenya	4.7
5.Afrique du Sud	9.7	5.Mali	3.3

7. PRODUCTION ET COMMERCE INTERNATIONAL DE PRODUITS HALIEUTIQUES ET AQUACOLES AFRICAINS EN 2013

La production totale de poissons de la pêche maritime africaine en 2012 était estimée à 553.6745 mt qui constituaient environ 7% des captures mondiales établies à 79.705.910 mt (Tableau 30). Ce chiffre traduit une légère amélioration par rapport à la production annuelle du continent au cours des années précédentes. L'évolution de la production de la pêche maritime au cours de la dernière décennie a généralement reflété la tendance mondiale, décrite tantôt comme étant « en stagnation » ou « en déclin ». Ce secteur est une source importante de recettes fiscales, et est susceptible d'avoir une incidence positive sur la croissance économique des états membres de l'UA. Cependant, son potentiel est sérieusement menacé, principalement en raison des problèmes de gouvernance. La solution à ces problèmes demande des réformes majeures des systèmes de gouvernance tenant compte des réalités actuelles. La pêche maritime se fait dans les grands écosystèmes marins africains, à savoir le courant de Guinée, le courant des Canaries, le courant d'Agulhas et de Somalie, le courant de Benguela, ainsi que la mer Méditerranée et la mer Rouge.

La pêche intérieure est une source importante de protéines relativement abordables et de revenus pour un grand nombre d'Africains, en particulier les communautés rurales. L'Afrique est dotée de nombreux réseaux fluviaux et lacustres qui abritent une grande diversité d'espèces de poissons. Il s'agit, entre autres, des lacs transfrontaliers tels que le lac Victoria, le lac Tanganyika, le lac Tchad, etc. Les captures de la pêche intérieure en Afrique ont augmenté, passant de 325.787 tonnes en 1950 à 2.705.519 tonnes en 2012, soit plus de 23% de la production mondiale totale établie à 11.630.320 mt. Bien que le potentiel de la pêche intérieure soit immense, les sources de revenu des communautés dépendantes de la pêche dans ces plans d'eau sont toutefois menacées par les mauvaises pratiques de pêche, le changement climatique, les activités industrielles, municipales et agricoles. Des efforts concertés pour mettre en œuvre des pratiques de gestion saines dans ces plans d'eau, en particulier les eaux partagées, sont attendus depuis longtemps.

Tableau 30 : *Production halieutique totale (mt) en Afrique par sous-secteur (maritime, intérieure et aquacole)*

Total fisheries production by subsector

Africa fisheries production by subsector (metric

Year	Marine capture fisheries	Inland capture fisheries	Aquaculture	Total
2003	5083460	2221812	624398	7929670
2004	5171897	2344016	638330	8156247
2005	5156303	2440307	727340	8325955
2006	4662271	2390729	842930	7895930
2007	4689902	2527483	916710	8134095
2008	4826728	2508739	1062420	8397887
2009	4933158	2555735	1104349	8593242
2010	5100150	2635870	1424880	9160900
2011	4939995	2727445	1538722	9206162
2012	5536745	2705519	1646395	9888659

Source: FAO (2012)

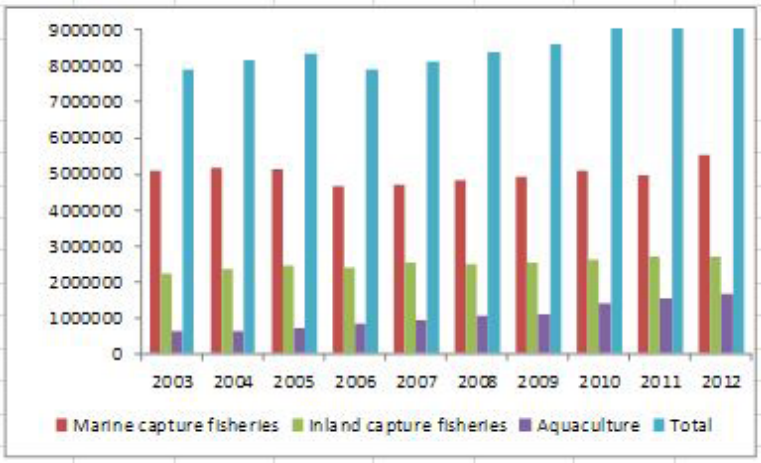


Tableau 31 : *Production halieutique relative par les pays de l'UA par rapport aux pays non membres de l'UA - 2012, FAO (2012)*

Production des pêches de capture par les grands producteurs en 2012		
Pays	**Rang**	**Production (mt)**
Chine	1	16167443
Indonésie	2	5813800
États-Unis	3	5128381
Inde	4	4862861
Pérou	5	4841524
Maroc	19	1171496
Afrique du Sud	25	701711
Nigeria	26	668754
Production aquacole par les dix 1ers producteurs en 2012		
Pays	**Rang**	**Production (mt)**
Chine	1	41108306
Inde	2	4209415
Vietnam	3	3085500
Indonésie	4	3067660
Bangladesh	5	1726066
Norvège	6	1321119
Thailande	7	1233877
Chili	8	1071421
Égypte	9	1017738
Myanmar	10	885168

Tableau 32 : *Production de la pêche maritime (mt) en Afrique et dans le monde*

Marine fisheries sector

Year	Africa	World	Percent
2003	5083460	80133062	6.344
2004	5171897	80112981	6.456
2005	5156303	79397739	6.494
2006	4662271	80401604	5.799
2007	4689902	80702569	5.811
2008	4826728	79884393	6.042
2009	4933158	79642905	6.194
2010	5100150	77814711	6.554
2011	4939995	82609926	5.98
2012	5536745	79705910	6.946

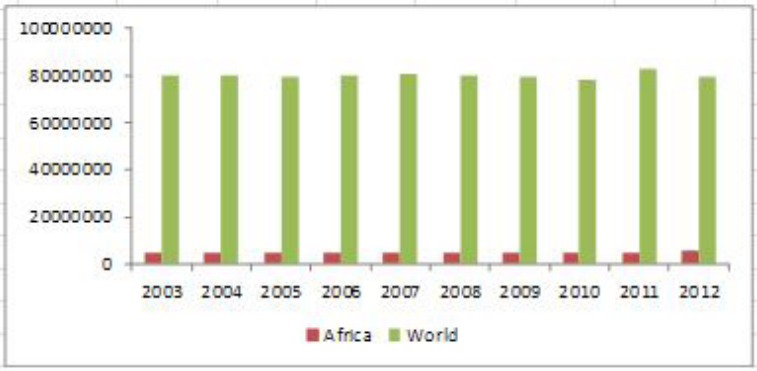
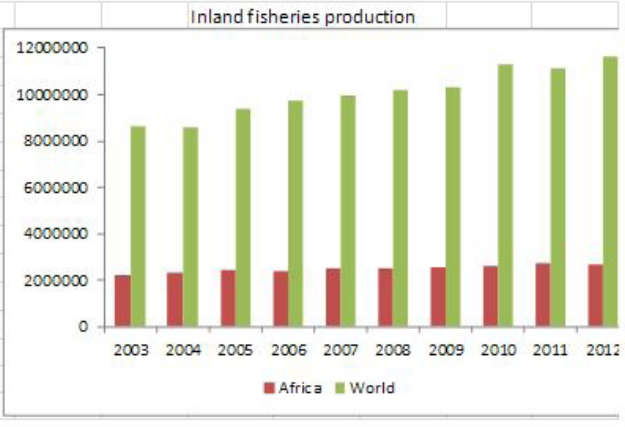


Tableau 33 : *Production de la pêche intérieure (mt) en Afrique et dans le monde*

Inland fisheries sector

Year	Africa	World	Percenta
2003	2221812	8624637	25.76
2004	2344016	8597005	27.27
2005	2440307	9367552	26.05
2006	2390729	9753628	24.51
2007	2527483	9960153	25.38
2008	2508739	10189293	24.62
2009	2555735	10323810	24.76
2010	2635870	11271565	23.39
2011	2727445	11124401	24.52
2012	2705519	11630320	23.26



La production aquacole totale du continent en 2012 était estimée à 1.646.395 mt. Elle représente environ 2% de la production totale mondiale, un chiffre trop bas par rapport au 26% constitué par la part des pays asiatiques. La majeure partie de la production aquacole africaine en 2012 a été contribuée par l'Egypte (1.017.737 tonnes), le Nigeria (253 898 tonnes) et l'Ouganda (95.906 tonnes). Il existe un grand potentiel de développement de l'aquaculture qui permettrait de renforcer sa contribution à la sécurité alimentaire et à l'emploi, mais ce secteur est limité par de nombreux facteurs, y compris la faiblesse des capacités, l'inadéquation des cadres réglementaires pourtant nécessaires pour soutenir le développement durable de cette activité, etc.

Tableau 34 : *Production aquacole (mt) de l'Afrique, de l'Asie et du monde*

Aquaculture			
Year	Africa	Asia	World
2003	624398	34172859	38912283
2004	638330	36893296	41905109
2005	727340	39186540	44291547
2006	842930	41813576	47280697
2007	916710	44220091	49921691
2008	1062420	46997992	52928359
2009	1104349	49513638	55630738
2010	1424880	52440140	59037416
2011	1538722	54789022	62011524
2012	1646395	58900068	66633253

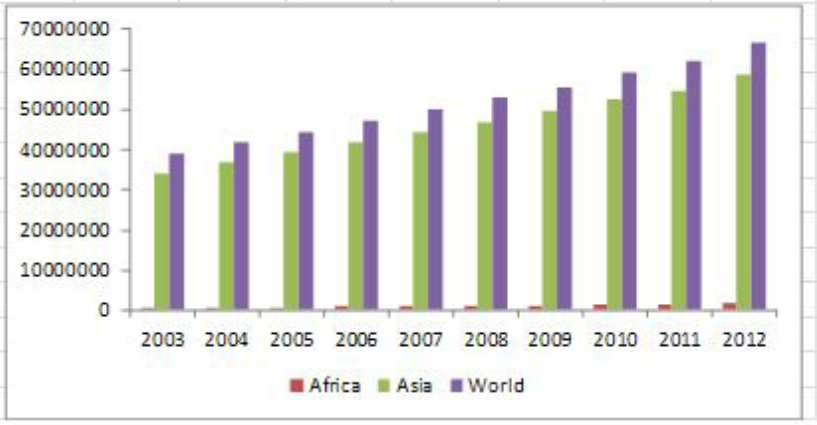
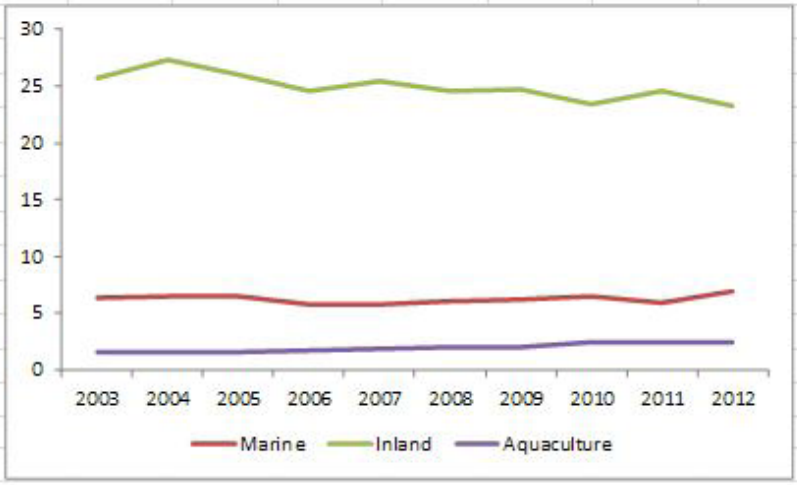


Tableau 35 : *Comparaison de la contribution (%) de la production halieutique et aquacole africaine avec celle du monde*

	Percentage contribution of Africa to global prodcution by subsector		
Year	Marine	Inland	Aquaculture
2003	6.34377	25.76122	1.60463
2004	6.45575	27.2655	1.523275
2005	6.49427	26.05064	1.642164
2006	5.79873	24.51118	1.782821
2007	5.81134	25.37595	1.836296
2008	6.04214	24.62133	2.007279
2009	6.1941	24.75573	1.985142
2010	6.55422	23.38513	2.41352
2011	5.9799	24.51768	2.481348
2012	6.94647	23.26264	2.470831



Une quantité appréciable de poissons consommés en Afrique est constituée par des importations, en raison de la demande croissante et de la baisse ou de la stagnation de la production de la pêche nationale, lesquelles ont coûté aux pays africains des devises fortes à hauteur de 5 milliards USD en 2012. En même temps, l'Afrique gagne des revenus substantiels des exportations de poissons (11 milliards USD en 2012), représentant environ 8% du commerce international à l'exportation de poissons. Le problème ici est la faible capacité de production de valeur ajoutée économique des pays africains pour augmenter les revenus de leurs poissons et produits de pêche. La capacité à négocier de manière adéquate des accords de pêche équitables et durables avec

des investisseurs étrangers dans le secteur est devenu un objet de préoccupation sur le continent. De plus, il y a une demande croissante d'intensification du commerce intra-régional du poisson sur le continent pour augmenter l'offre et les revenus au niveau interne et réduire la pauvreté. Le projet sur le commerce du poisson est conçu dans l'objectif d'aborder quelques-uns de ces défis.

Tableau 36 : *Comparaison de la contribution (%) de la production halieutique et aquacole de l'Afrique avec celle de l'Asie*

Percentage to global aquaculture production

Year	Africa	Asia
2003	1.60463	87.82024
2004	1.52327	88.04009
2005	1.64216	88.47408
2006	1.78282	88.43689
2007	1.8363	88.57891
2008	2.00728	88.79548
2009	1.98514	89.0041
2010	2.41352	88.82526
2011	2.48135	88.35297
2012	2.47083	88.39441

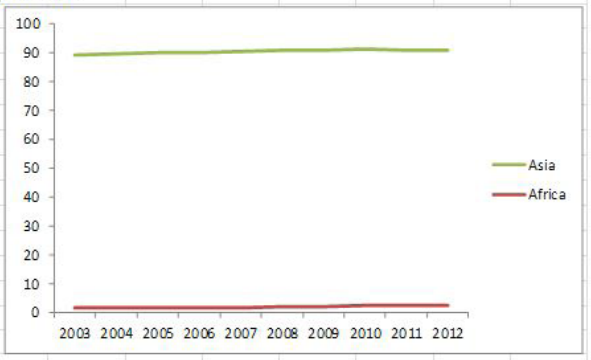


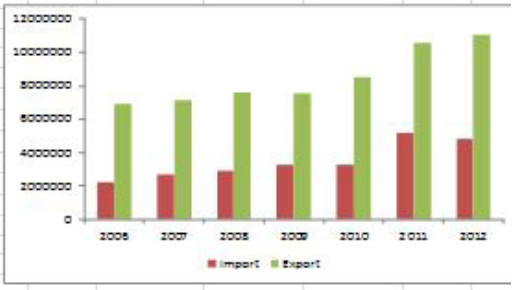
Tableau 37 : *Comparaison de la valeur (USD) des exportations et des importations de poissons et de produits halieutiques en Afrique*

	Value of Global and Africa fish imports				Value of Global and Africa fish Exports		
	World	Africa			World	Africa	
	USDx1000	USDx1000	% value by Africa		USDx1000	USDx1000	% value by Africa
2003							
2004							
2005							
2006	90834090	2247956	2.47		86017822	6915775	8.04
2007	98902777	2689093	2.65		93499925	7142107	7.1
2008	108033540	2939532	2.65		101896995	7578815	6.92
2009	99694453	3259460	3.17		99962739	7527856	7
2010	111313770	3239076	2.83		109274148	8544236	7.25
2011	129805068	5160304	3.98		129594981	10529693	8.13
2012	129466675	4796867	3.71		129298794	11036031	8.54

Source: FAO (2012)

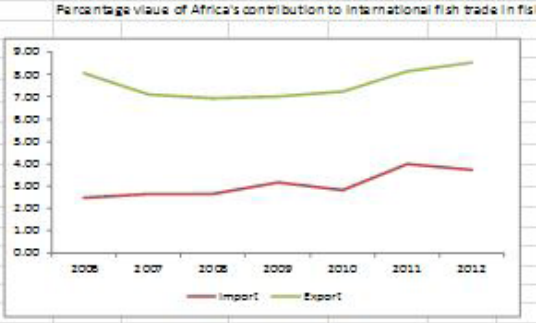
Value of fish import and export in Africa x 1000 USD

Year	Import	Export
2006	2247956	6915775
2007	2689093	7142107
2008	2939532	7578815
2009	3259460	7527856
2010	3239076	8544236
2011	5160304	10529693
2012	4796867	11036031



percentage contribution to internation fish trade

Year	Import	Export
2006	2.47	8.04
2007	2.65	7.10
2008	2.65	6.92
2009	3.17	7.00
2010	2.83	7.25
2011	3.98	8.13
2012	3.71	8.54



8. INTERVENTIONS DE L'UA-BIRA DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES ANIMALES EN 2013

8.1 SYSTEME D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES ANIMALES

L'objectif du développement du Système d'information sur les ressources animales (ARIS), produit de l'UA-BIRA, est d'améliorer la gestion des données sur les ressources animales et de contribuer à faire de l'UA-BIRA, des communautés économiques régionales et des États membres de l'UA des sources fiables et incontournables d'informations complètes sur les ressources animales en Afrique. Ainsi, la version actualisée du système appelée ARIS2 vise à faciliter la collecte et l'analyse en temps opportun des données et informations fiables sur les ressources animales, en vue d'appuyer la planification et la prise de décision.

Au cours de l'année 2013, l'UA-BIRA s'est concentré essentiellement sur l'amélioration de l'environnement d'hébergement, les fonctions et le déploiement continu du Système d'informations sur les ressources animales (ARIS2) dans les EM de l'UA. Ce processus a impliqué la refonte de la plateforme opérationnelle du Système et le développement de fonctionnalités supplémentaires sur la base des expériences réunies à ce jour. Les nouvelles fonctionnalités en cours de développement et / ou d'amélioration comprennent, entre autres :

- l'instauration de l'interopérabilité entre ARIS2 et d'autres systèmes d'information, en particulier le système mondial d'information zoosanitaire de l'OIE (WAHIS) ;
- l'intégration du téléchargement de données au moyen de téléphones portables ;
- la publication du contenu pour permettre au public d'accéder aux rapports sélectionnés ;
- l'accessibilité du forum au profit du public.

Le processus de déploiement a fait appel à la formation de différents acteurs, y compris les utilisateurs au niveau central au siège de l'UA-BIRA, les administrateurs régionaux et nationaux du système ainsi que les fournisseurs réguliers de données au niveau national. Huit (8) pays ont bénéficié d'une formation au Système en 2013, portant le nombre total d'EM et CER disposant d'ARIS respectivement à 27 et 8 à la fin de cette année.

8.2 PROJET SUR L'AMELIORATION DE LA SURVEILLANCE DES MALADIES ANIMALES EN APPUI AU COMMERCE DANS LES ETATS MEMBRES DE L'IGAD SURVEILLANCE DES MALADIES SENSIBLES AU COMMERCE)

Dans la perspective de réduire les effets des maladies animales sur la performance commerciale du secteur de l'élevage dans la région de l'Autorité Intergouvernemental pour le Développement (IGAD, l'UA-BIRA), en partenariat avec le Secrétariat de l'IGAD, met en œuvre le projet ***Amélioration de la surveillance des maladies animales en appui au commerce dans les Etats membres de l'IGAD, appelé en abrégé «Surveillance des maladies sensibles au commerce (STSD)***.

L'objectif global ce projet est ***d'améliorer la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire et à la sécurité sanitaire des aliments, à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté dans la région de l'IGAD***.

L'objectif spécifique du projet est de « ***réduire l'impact des maladies animales transfrontalières et des zoonoses sur le commerce d'animaux et de produits animaux dans la région de l'IGAD*** ». Les résultats attendus du projet sont au nombre de deux :

i. **Résultat 1 :** Amélioration des systèmes d'identification, de traçabilité, et de certification sanitaire des animaux ; et
ii. **Résultat 2 :** Amélioration des systèmes de

surveillance et des stratégies de contrôle des maladies aux niveaux national et régional.

Le projet est financé par l'Union européenne pour un budget total de 5.880.000 Euros, et sera mis en œuvre pour une période totale de 32 mois qui prendra fin le 15 juin 2016.

L'élaboration du projet a duré environ deux ans, et l'accord de contribution entre l'UE et l'UA-BIRA a été signé en octobre 2013. Le projet va profiter à tous les huit États membres de la région de l'IGAD, et sera mis en œuvre conjointement par l'UA-BIRA et le Secrétariat de l'IGAD.

La mise en œuvre proprement dite du projet débutera en 2014, immédiatement après la signature de l'accord de partenariat entre les partenaires d'exécution, l'UA-BIRA et le Secrétariat de l'IGAD, et le lancement officiel du projet prévu pour le 18 février 2014 à Djibouti.

La conception du projet STSD a prévu 28 activités au total dans les deux secteurs de résultats : 7 activités au titre du Résultat 1 et 21 activités dans le cadre du Résultat 2.
Immédiatement après son lancement, le projet mettra en œuvre deux activités majeures au cours de la première année :

- Elaboration de deux directives sur le système d'identification et la traçabilité des animaux (LITS) et la certification sanitaire des animaux (CSA)qui seront ensuite utilisées pour l'exécution d'autres activités connexes du projet durant les 2ème et 3ème années ; et
- Création d'un forum de coordination régional sur LITS et CSA, qui servira de plateforme de coordination des initiatives fragmentées de la région et fournira des possibilités de partage d'expériences entre les parties prenantes.

Grâce à ces activités, en particulier dans le cadre du Résultat 2, le projet aidera les pays bénéficiaires à renforcer les capacités de détection précoce des maladies, de notification et d'intervention rapide par l'acquisition de fournitures de diagnostic pour les laboratoires, de véhicules et de motos ainsi que l'organisation de programmes de formation adaptés aux besoins. En outre, le projet STSD appuiera également la mise en place de mécanismes de coordination et l'élaboration d'un cadre régional pour le contrôle progressif de la PPR et d'autres maladies des petits ruminants dans la région de l'IGAD.

8.3 Amélioration de la sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté par le commerce intra-régional du poisson en Afrique subsaharienne

L'Afrique subsaharienne est l'une des deux régions du monde qui souffrent de taux élevés de famine et de pauvreté. En dépit du déploiement d'efforts accrus pour augmenter la production et l'accès aux céréales de base dans la région, peu d'attention est accordée à l'amélioration de la disponibilité et de l'accès aux poissons et produits halieutiques en faveur de plus de 400 millions de personnes du continent qui dépendent de ces ressources comme source vitale de nutrition.

Le commerce du poisson et des produits de la pêche entre les pays africains est de plus en plus important pour la sécurité alimentaire et le développement économique de la région. En dépit du potentiel du commerce intra-régional du poisson dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de la région et dans la réduction de la pauvreté par la création de richesses, ce type de commerce est souvent méconnu ou négligé dans les politiques nationales et régionales. En conséquence, le commerce intra-régional du poisson est resté largement informel, avec de faibles volumes commercialisés par les entreprises artisanales et les petites et moyennes entreprises, dont la plupart sont dirigées par des femmes.

L'objectif global de cette action quadriennale est d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de réduire la pauvreté en Afrique subsaharienne en développant les capacités

des organisations régionales et panafricaines à aider leurs États membres à mieux intégrer le commerce intra-régional du poisson dans leurs programmes politiques de développement et de sécurité alimentaire. Pour atteindre cet objectif global, le programme devra produire les résultats spécifiques ci-après :

- Préparation d'informations sur la structure, les produits et la valeur du commerce intra-régional du poisson pour la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, et leur mise à la disposition des parties prenantes ;
- Un ensemble de recommandations sur les politiques, les procédures de certification, les normes et règlementations bien ancrées dans les cadres politiques nationaux et régionaux sur la pêche, l'agriculture, le commerce et la sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne ;
- Augmentation des capacités commerciales des associations du secteur privé, notamment les associations de femmes engagées dans la transformation et le commerce du poisson et celles des producteurs aquacoles, pour les habiliter à mieux tirer profit de l'expansion des débouchés grâce à la concurrence des petites et moyennes entreprises ;
- Adoption et mise en œuvre de politiques, procédures de certification, normes et règlementations appropriées par les principaux acteurs du commerce intra-régional dans quatre corridors commerciaux sélectionnés en Afrique subsaharienne.

L'action proposée se concentrera sur quatre principaux corridors commerciaux, en Afrique occidentale, australe, orientale et centrale. Les corridors commerciaux sont des liaisons de transport ciblées par l'Union africaine pour le développement spatial, sur la base des connaissances actuelles des volumes de poisson commercialisés et du suivi des flux commerciaux là où il est effectué.

- Le **Corridor A** s'étend de Dakar (Sénégal) à N'Djamena (Tchad), et traverse le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Ghana, le Nigeria et le Tchad.
- Le **Corridor B** relie le port de Dar es-Salaam (Tanzanie) à Durban (Afrique du Sud), et passe par le Zimbabwe, le Botswana, la Zambie, le Malawi, le Mozambique et la République démocratique du Congo.
- Le **Corridor C** s'étend de Mombasa (Kenya) à Goma (DRC). C'est une voie de desserte pour le Kenya, l'Ouganda, le Burundi, le Rwanda et la République démocratique du Congo.
- Le **Corridor D** relie Libreville (Gabon) à N'djamena (Tchad) via Yaoundé (Cameroun). Il est utilisé par le Gabon, le Cameroun et le Tchad.

Les principaux acteurs de cette action sont WorldFish, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN) et l'UA-BIRA. WorldFish s'occupera de la coordination et de la gestion de la mise en œuvre globale de l'action pour assurer une prestation efficace des résultats. Des formations de mise en œuvre concertée seront établies aux niveaux des sous-régions, des corridors commerciaux et des pays. Les CER sélectionnées (COMESA, SADC, CEDEAO, EAC et CEEAC) comme principaux moteurs du PDDAA et de ses composants pour la pêche sont des parties prenantes cruciales dans la mise en œuvre de l'action proposée. Des dispositifs de collaboration et synergies seront recherchés avec les CER en utilisant la CUA /APCN comme organisation faîtière pour l'exécution de cette action.

8.4 Renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer la gouvernance du secteur de la pêche en Afrique

L'Afrique est dotée de vastes ressources halieutiques (capture marine et intérieure, aquaculture) qui procurent des bénéfices au continent grâce aux revenus et emplois qu'elles génèrent et à leur contribution générale à la croissance socioéconomique et au développement. Les bénéfices actuels peuvent

être sensiblement augmentés de manière durable par la mise en œuvre de pratiques de gestion saine et de dispositifs institutionnels pour le développement du secteur. Cependant, le continent continue d'être accablé par de nombreux problèmes qui entravent la durabilité à long terme des ressources et réduisent les perspectives d'augmentation de la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la création de richesses. Les principales contraintes sont entre autres :

- la faiblesse des systèmes de suivi, contrôle et surveillance donnant lieu à la pêche illégale, non réglementée et non déclarée;
- les faibles rendements de l'exploitation des ressources halieutiques ;
- la faiblesse et le manque de coordination des institutions régissant le secteur ;
- le manque de connaissances et d'informations factuelles susceptibles d'encourager les réformes ;
- l'inexploitation du potentiel de la pêche artisanale ;
- le sous-développement du secteur de l'aquaculture par rapport à la demande croissante de produits de la pêche et de la baisse des stocks de poissons dans les pêcheries de capture marines et les eaux intérieures sur le continent.

L'objectif global est de renforcer la contribution des ressources halieutiques à la sécurité alimentaire et à la croissance économique en Afrique. **L'objectif spécifique** est d'améliorer l'environnement institutionnel et politique en faveur de la gestion et de l'utilisation durable des ressources halieutiques en Afrique.

Les objectifs proposés seront atteints à travers les résultats escomptés suivants :

- Amélioration des capacités institutionnelles et des cadres réglementaires pour la gestion durable de la pêche ;
- Renforcement de la gestion durable de la pêche dans les pêcheries artisanales, y compris les eaux intérieures ;
- Renforcement des capacités institutionnelles et des cadres réglementaires pour le développement de l'aquaculture ;
- Amélioration du plaidoyer, des enseignements pour le partage de connaissances, renforcement des capacités pour accroître les rendements de la pêche, et amélioration de l'accès aux marchés.

Le projet sera mis en œuvre en gestion conjointe avec l'UA-BIRA comme institution principale. Un accord de partenariat entre l'UA-BIRA et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN) sera signé, et comportera les détails des activités qui seront mises en œuvre par l'APCN.

Dans la perspective de satisfaire le besoin d'efficacité et de durabilité, le projet travaillera avec les parties intéressées et les institutions aux niveaux national, régional et international.

Les **bénéficiaires** finaux du projet seront les pêcheurs, les producteurs aquacoles, les communautés de pêcheurs et les citoyens des États membres de l'UA. Dans les ministères de tutelle, les capacités seront renforcées en vue d'assurer une gestion efficace de la pêche. Les institutions régionales, à savoir les communautés économiques régionales (CER), les organismes régionaux de pêche (ORP), les organisations de la société civile (OSC) etc., auraient également beaucoup à gagner de ce projet grâce aux à activités de renforcement des institutions.

8.5 Projet sur les ressources génétiques animales

En 2013, l'UA-BIRA a achevé la formulation du projet intitulé « ***Renforcement des capacités des pays africains en vue de la conservation et de l'utilisation durable des ressources zoogénétiques africaines*** », et a signé un accord de contribution de 14.929 M € avec l'UE pour sa mise en œuvre, dans le but de renforcer

les capacités des pays et des communautés économiques régionales à utiliser et à conserver de manière durable les ressources zoogénétiques africaines. Par ce projet, l'UA-BIRA vise à lancer des mécanismes destinés à institutionnaliser les instruments politiques, juridiques et techniques nationaux et régionaux pertinents dans les pays. Le projet envisage notamment d'établir le statut et les tendances des ressources zoogénétiques africaines ; d'élaborer des cadres politiques pour l'utilisation durable des ressources zoogénétiques (RGA) ; de renforcer ou de mettre en place des stratégies et initiatives de conservation nationales et régionales.

Durant la même période, les résultats ci-après ont été atteints.

- Des réunions de consultation ont été organisées avec les partenaires de mise en oeuvre, dont la FAO, l'ILRI, le CIRDES et WALIC (ancien ITC), en vue de définir leurs rôles et responsabilités ;
- Cinquante (50) EM de l'UA ont reçu une aide et un soutien pour la préparation et la soumission en temps voulu de leurs rapports nationaux, comme contribution du continent à la préparation du Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques animales dans le monde (2ème SoW-AnGR) dirigée par la FAO ;
- L'évaluation de l'état et de l'évolution des ressources zoogénétiques dans tous les États membres est en cours, y compris l'analyse des politiques et législations sur les ressources zoogénétiques en Afrique qui guideront la formulation de cadres politiques et législatifs cohérents pour la gestion des ressources zoogénétiques, y compris la surveillance des races à risque ;
- L'architecture d'un système d'information africain sur les ressources génétiques animales a été élaborée et validée, et une stratégie d'évaluation des besoins d'information définie ;
- Le processus de mise en place de points focaux sous-régionaux pour les ressources zoogénétiques est achevé en Afrique orientale et australe, ainsi que la sélection d'institutions d'accueil du secrétariat, l'élaboration de feuilles de route pour la mise en place de points focaux sous-régionaux (SRFP) et la nomination de coordonnateurs régionaux ;
- Les installations de conservation ex situ et in situ de ressources zoogénétiques ont été évaluées dans six pays (Burkina Faso, Ouganda, Kenya, Botswana, Zimbabwe et Ethiopie) pour une éventuelle mise à niveau comme banques de gènes régionales.

En ce qui concerne l'année 2014, comme le projet achève sa phase de démarrage, conformément à l'accord de contribution, par l'élaboration du programme de travail pour l'implantation, la validation de la stratégie de suivi et d'évaluation, de la stratégie de communication et de visibilité lors d'une réunion du comité de pilotage, l'accent sera également mis sur l'exécution des actions-clés suivantes du projet :

- Achèvement du rapport sur l'état des ressources zoogénétiques en Afrique pour identifier les races de ruminants menacés et les races en voie d'extinction ;
- Achèvement de diverses évaluations portant sur les éléments ci-après : « Politiques et règlementations en place sur l'utilisation des ressources génétiques animales, y compris l'amélioration génétique des animaux domestiques en Afrique » ; « Impact génétique et socio-économique des systèmes de production et de conduite de l'élevage, à savoir le croisement avec les races exotiques, l'intensification, la transhumance et la commercialisation, sur les ressources zoogénétiques locales » ; et « Programmes de sélection (y compris les objectifs de reproduction) pour la diversité génétique animale en Afrique occidentale, centrale et orientale » ;
- Elaboration de : « Lignes directrices nationales, régionales et continentales pour la formulation et l'harmonisation de politiques

de croisement » ; « Cadres régionaux et politiques régionales pour la conservation in situ et ex situ » ; « Normes et protocoles techniques (y compris les droits de propriété et le partage des bénéfices) pour l'échange et l'utilisation du matériel génétique » ; et « Outils harmonisés (protocoles) pour la caractérisation et l'inventaire des ressources zoogénétiques » ;

- Lancement des diverses formes de soutien, notamment en faveur des « États membres pour qu'ils définissent et mettent en œuvre leurs plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques dans leurs politiques d'élevage, mettent en place ou renforcent leurs stratégies nationale de reproduction et de conservation nationales dans le cadre de leurs plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques » ; de « l'élaboration de politiques et stratégies régionales de conservation (basées dans les CER) pour les races transfrontalières et les populations à risque ; de la mise en place d'un établissement régional / sous-régional de conservation ex situ, en particulier pour le stockage cryogénique et mettre en place une banque de gènes pour les ressources zoogénétiques ».

8.6 Autres initiatives sur la santé animale et la faune

L'UA-BIRA a entrepris d'autres initiatives importantes dans les domaines du contrôle des maladies animales. Ces initiatives sont exécutées en étroite collaboration avec les principaux partenaires techniques traditionnels à savoir la FAO, l'OIE, l'ILRI, les CER, l'UA-PANVAC et les États membres (EM). Au cours de cette année 2013, des stratégies de lutte contre la PPR, la peste porcine africaine et PROCNADA sont en cours d'élaboration.

8.6.1. Programme panafricain de contrôle progressif de la peste des petits ruminants (PCP- PPR)

Lors de la 9ème Conférence ministérielle tenue en avril 2013 à Abidjan (Côte d'Ivoire), les ministres en charge des ressources animales en Afrique ont recommandé à l'UA-BIRA et à l'UA-PANVAC de travailler en étroite collaboration avec les partenaires pour diriger l'élaboration d'un programme continental pour le contrôle de la PPR en Afrique. Le Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontières (GF-TAD) a signalé que l'éradication de la PPR était une réalisation majeure qui mérite de retenir l'attention. Cette affirmation a été réitérée lors de la réunion du Comité de pilotage régional pour l'Afrique, tenue à Nairobi au Kenya en juillet 2012, par l'incorporation de la PPR dans le Plan d'action du GF-TAD de 2012 - 2016. Par conséquent, un groupe de travail conjoint UA-BIRA / UA-PANVAC sur la PPR a été mis sur pied pour travailler sur un programme panafricain de contrôle progressif de la PPR en Afrique (PCP-PPR). Le résultat final de ce programme continental (avec des composantes régionales et nationales) sera une contribution majeure au développement durable en Afrique.

L'objectif global de ce programme continental de contrôle de la PPR est de contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la résilience des communautés dépendantes de l'élevage en Afrique. Son objectif spécifique est de contrôler progressivement la PPR et d'autres maladies prioritaires des petits ruminants en Afrique.

Les principales composantes du programme sont les suivantes :

- Détermination de la situation épidémiologique et des impacts socioéconomiques de la PPR et d'autres maladies prioritaires des petits ruminants ;
- Elaboration et mise en œuvre de stratégies de contrôle / d'éradication de la PPR et des maladies prioritaires des petits ruminants ;
- Amélioration de la prestation de services de santé animale ;
- Amélioration de la coordination et de

l'harmonisation des programmes de contrôle de la PPR aux niveaux régional et continental.

La mise en œuvre du programme comporte quatre étapes, qui seront mises en œuvre simultanément dans les différents États membres, sur la base des considérations épidémiologiques et socio-écologiques dans chaque pays et région.

Le budget global requis pour le programme est de 142 millions d'euros pour la première phase de 5 ans.

8.6.2. Stratégie régionale de contrôle de la peste porcine africaine

La peste porcine africaine (PPA) est l'une des maladies porcines transfrontalières les plus redoutées, car elle provoque une mortalité élevée des porcs, a des conséquences socio-économiques dévastatrices, et comporte un risque de propagation internationale susceptible d'engendrer une insécurité alimentaire et des répercussions économiques au niveau mondial. Contrairement à la plupart des maladies animales, il n'existe aucun vaccin ou traitement spécifique pour la PPA. Par conséquent, la prévention, le contrôle ou l'éradication de cette maladie sont complexes et difficiles et exigent de meilleures stratégies. Pire, il n'existe pas de coopération intrarégionale pour son contrôle en Afrique. Il est donc crucial et urgent de définir et de mettre en œuvre une stratégie régionale de prévention et de contrôle de la PPA en Afrique.

Au cours des dernières années, la communauté internationale, les autorités nationales, le secteur de la production porcine et les chercheurs ont tenté de résoudre le problème de manière durable afin d'éliminer les contraintes à l'élevage de porcs et de renforcer le développement rural. Le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI) collaborent depuis mars 2013 à la mise en œuvre d'une stratégie régionale de contrôle de la PPA dans les pays infectés afin d'empêcher sa propagation aux pays non-infectés. La stratégie a proposé des actions de lutte contre la PPA et un cadre pour cette action, sous l'effet d'une amélioration de la collaboration et du partenariat entre les éleveurs, les services vétérinaires et la production animale, les chercheurs, les gouvernements africains, la société civile et les partenaires au développement. Cette stratégie s'articule autour de trois principes fondateurs.

- Le premier principe est fondé sur la connaissance, ce qui signifie que le contrôle de la maladie devrait être basé sur les meilleures connaissances épidémiologiques disponibles et l'expérience de la PPA afin de réduire sa prévalence et empêcher sa propagation. Cet aspect comprend les activités suivantes : la collecte et l'analyse d'informations pertinentes aux fins d'épidémiologie et de contrôle, la surveillance de la situation de la peste porcine africaine dans la région, l'augmentation de la capacité de diagnostic sur le terrain par la formation et la recherche dans l'élevage de porcs, l'analyse de la filière et les études d'épidémiologie moléculaire, le diagnostic et la mise au point de vaccins.
- Le deuxième principe concerne une approche géographiquement centrée, qui permet de s'assurer que les scénarios épidémiologiques spécifiques au pays et au secteur et les options techniques de prévention et de contrôle sont pris en compte afin d'avoir une prise en charge appropriée des foyers de la maladie pour les différents systèmes et situations socio-économiques.
- Le troisième principe consiste à utiliser une approche holistique pour promouvoir une transformation progressive des systèmes d'élevage peu biosécurisés, artisanaux et extensifs en systèmes d'élevage plus biosécurisés, à petite échelle et semi-intenifs. Ceci demande une harmonisation des politiques et législations ainsi qu'une coordination et mobilisation des ressources afin d'intégrer les approches vétérinaires

traditionnelles avec d'autres composantes de la production animale. Les contraintes à la production porcine sont interdépendantes et doivent être abordées grâce à une approche intégrée combinant la santé, la génétique, l'alimentation, les pratiques d'élevage et l'organisation au niveau de la production, ainsi que des partenariats publics et privés pour soutenir le secteur porcin. En outre, la communauté de recherche devrait fournir de solides informations factuelles à même de guider les programmes de prévention et de contrôle en vue de mettre en oeuvre des interventions viables.

Un plan d'action pour la mise en œuvre a été élaboré pour traduire la stratégie régionale en actions concrètes, en particulier au niveau des éleveurs de porcs et des services vétérinaires. Ce plan d'action est non seulement un moyen d'articuler des séries d'actions possibles à court, moyen et long terme, mais également de les assigner aux intervenants-clés qui devraient être engagés dans la prévention et le contrôle de la PPA en Afrique. Bien que la formulation d'une stratégie régionale et d'un plan d'action soient une condition préalable fondamentale, la stratégie doit être accompagnée d'un programme de contrôle pour qu'elle permette de prévenir et de contrôler avec efficacité la maladie.

8.6.3. Cadre stratégique pour le contrôle progressif des maladies animales négligées en Afrique (SF-PROCNADA)

L'Afrique est le foyer de la plupart des maladies animales et zoonoses endémiques connues. Le continent porte toujours le poids de morbidité le plus élevé à l'échelle mondiale, à la fois pour les populations animales et humaines. Beaucoup de ces maladies n'ont pas reçu l'attention voulue en ce qui concerne leur contrôle, tant de la part des gouvernements nationaux que des partenaires au développement. En tant que tel, elles sont considérées comme des maladies négligées (MN), alors que leurs effets ne sont pas négligeables, au regard de leur impact négatif sur les communautés pauvres tributaires de l'élevage.

Dans le souci d'inverser cette tendance, de nombreuses organisations internationales traitant des questions de santé animale, telles que le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), le Centre panafricain des vaccins de l'Union africaine (UA-PANVAC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et Agriculture Organisation (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), tentent désormais de leur accorder la priorité dans les plans de leurs systèmes de contrôle dont le succès dépend largement du degré de perception de ces maladies par le grand public et les autorités, indépendamment de leur impact sur la santé ou sur l'économie. Le redressement de cette tendance est requise pour attirer les opportunités nécessaires pour l'allocation de ressources.

L'UA-BIRA est à la pointe des efforts visant à élaborer et à mettre en œuvre diverses interventions contre les maladies animales sur le continent. Un exemple qui mérite d'être signalé est le projet « Vaccins pour le contrôle des maladies animales négligées en Afrique (VACNADA) récemment achevé, le projet pour l'Intervention d'urgence en matière d'élevage en Somalie (LEISOM) dont la stratégie de sortie a recommandé la consolidation des acquis du projet pour le contrôle durable des maladies animales en Afrique. Cependant, étant donné les nombreuses maladies ayant un impact négatif sur les moyens de subsistance des éleveurs, il a été recommandé à l'UA-BIRA d'élaborer une stratégie globale pour leur contrôle progressif en envisageant de combler les écarts entre la santé animale et humaine et en tenant compte des spécificités régionales et du contexte africain. Il semble également que, en raison de l'existence de nombreuses maladies en Afrique qui risquent d'être négligées, il s'est avéré nécessaire de définir le concept de négligence et de prioriser les maladies concernées, dans un cadre comparatif

et transparent, afin d'allouer rationnellement les ressources limitées pour leur prévention et contrôle.

Sur la base du cadre stratégique proposé pour le contrôle progressif des maladies animales et zoonoses négligées (SF-PROCNADA), le document suivant a été élaboré en réponse à ces considérations. Ses objectifs et résultats se concentrent sur quelques-uns des principaux facteurs d'apparition, de propagation et d'endémicité des maladies animales, qui sont importantes pour les communautés pauvres qui dépendent de l'élevage en Afrique même si elles sont négligées. L'approche recherchée dans le document stratégique s'inspire d'un certain nombre de structures et mécanismes liés à des problèmes similaires, qui ont déjà été mis en place par les agences internationales spécialisées telles que la FAO, l'OIE et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'objectif global du Cadre est de déterminer la meilleure façon d'introduire des mesures pratiques, proportionnelles et durables pour réaliser le contrôle des maladies animales négligées (MAN) en augmentant la sensibilisation ainsi que les systèmes de surveillance et de contrôle aux niveaux national, régional et continental, et en les appuyant par des services de santé publique et animale solides et stables et par des stratégies de communication nationales efficaces.

À cet égard, les autorités nationales jouent un rôle majeur dans la conception, le financement et la mise en œuvre de ces interventions. L'exécution réussie de ces interventions contribuera de manière significative à l'objectif global d'amélioration de la santé animale et publique et, partant, des moyens d'existence des communautés tributaires de l'élevage.

Le cadre comporte huit (8) éléments stratégiques, à savoir : la détermination de l'épidémiologie de la maladie ; la détermination de l'importance socio-économique de la maladie ; les outils de prévention et de contrôle de la maladie ; le plaidoyer, la communication et la mobilisation de ressources ; la recherche et développement ; le renforcement des capacités ; la coordination et les partenariats ; et l'apprentissage et la gestion de connaissances.

La réalisation de ces principaux composants nécessitera le renforcement des systèmes existants de surveillance de la santé animale et publique, d'intervention, de prévention et de préparation aux urgences sanitaires aux niveaux national, régional et continental.

Les maladies prioritaires dont la PPR, la PPA, la rage, la brucellose, la maladie de Newcastle, la tuberculose et la FVR (pour les interventions et les actions associées) devront être identifiées par les autorités au niveau national en utilisant une approche de classement des maladies élaborée par l'UA-BIRA en vue de donner aux pays africains un outil convivial qui leur permettra non seulement de qualifier les maladies de négligées ou non, mais également d'évaluer leurs priorités aux fins de classement. Cependant, il doit être entendu que cette approche n'est pas destinée à modifier les listes des maladies animales de l'OIE. L'idée ici est d'arriver à un processus de classement relatif et non de définir un seuil absolu au-delà duquel les maladies ne sont pas considérées comme importantes.

La mise en œuvre de ce cadre stratégique sera guidée par des principes-clés. Il s'agit notamment de l'adoption d'une approche multidisciplinaire, multinationale et multisectorielle ; l'intégration de questions techniques, sociales, politiques, stratégiques et réglementaires ; et l'établissement de larges partenariats entre les secteurs et dans la recherche. Ces principes comprendront l'engagement de la communauté médicale vétérinaire et humaine et des instituts de recherche.

Enfin, le document a été préparé sur la base de la

pertinence reconnue de ses principaux messages pour tous les pays africains. Bien entendu, les prescriptions énoncées n'auront pas toutes la même importance ou applicabilité pour tous les pays. Il appartient à chaque pays d'interpréter le document à la lumière de ses circonstances particulières.

Un programme de contrôle sera élaboré dans le but de traduire en actions concrètes le cadre stratégique proposé pour le contrôle progressif des MAN et zoonoses en Afrique dans le contexte de l'Initiative africaine pour le contrôle progressif des MAN en Afrique (AI-PROCNADA). L'initiative a été approuvée lors de la 9ème réunion du Comité de pilotage africain du GF-TAD, tenue les 8 et 9 juillet à Ouagadougou au Burkina Faso.

8.6.4 Santé de la faune

L'UA-BIRA est conscient de l'importante relation qui existe entre la biodiversité et les maladies animales et zoonoses endémiques et émergentes en Afrique. Un bon exemple qui mérite d'être signalé est la pandémie actuelle d'Ebola responsable d'immenses pertes économiques et souffrances humaines dans certains pays d'Afrique occidentale. Les changements vastes et rapides de nos paysages, les pratiques de production alimentaire, et d'autres changements environnementaux à grande échelle ont produit non seulement des impacts sur la biodiversité de la faune et la dynamique écologique, mais ils ont également démontré de profondes implications pour la santé humaine. Ces changements sont à l'origine d'une augmentation de l'incidence et du fardeau des maladies sur le continent. L'UA-BIRA adopte donc l'approche intégrée Une Seule Santé (USS) pour la prise en charge des maladies et cherche à aborder les impacts sur la santé en vue d'atténuer les menaces sous-jacentes à la biodiversité et à la stabilité des écosystèmes.

Pour y parvenir, l'UA-BIRA élabore des propositions de projet sur la santé de la faune et des écosystèmes, en collaboration avec les États Membres et les CER. Un exemple à mentionner est la proposition intitulée « Cartographie de la PPR et d'autres maladies de la faune à fort impact pour guider les politiques sur les maladies animales et les stratégies de contrôle en Afrique de l'Est ». Cette proposition a été élaborée conjointement avec les États membres et le Secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'Est. La proposition vise à étudier la répartition géographique des sérotypes et génotypes des agents pathogènes circulant chez les animaux sauvages en Afrique de l'Est. Les animaux sauvages sont des agents importants dans l'épidémiologie des maladies qui affectent les animaux domestiques et les agents pathogènes zoonotiques. Plus précisément, cette étude se concentrera sur la peste des petits ruminants (PPR), une maladie très infectieuse qui se propage rapidement et qui cause une forte mortalité chez les petits ruminants domestiques. On n'a pas suffisamment de connaissances sur les lignées génétiques des virus de la PPR qui circulent en Afrique orientale, et en particulier le rôle des animaux sauvages dans son épidémiologie. Dans le cadre de cette plateforme conçue pour détecter la PPR chez les animaux sauvages, d'autres maladies endémiques importantes telles que la brucellose, la tuberculose bovine (TB), la peste porcine africaine (PPA), la fièvre de la vallée du Rift (FVR) sont d'une importance similaire, mais le manque d'informations épidémiologiques à jour sera en même temps étudié.

Une proposition d'un projet plus large « Faune africaine et santé des écosystèmes » vise à aborder les nombreuses contraintes de la santé de la faune et des écosystèmes en Afrique. Il s'agit notamment des faiblesses des politiques, des compétences techniques, des connaissances et collaborations intersectorielles aux niveaux national, régional et continental. L'objectif global du projet est d'améliorer les moyens de subsistance, la santé publique et la conservation de la faune sur le continent, grâce à une approche harmonisée et coordonnée pour la santé de la faune et des écosystèmes.

Les deux projets susmentionnés sont en perspective pour la mobilisation de ressources, et leur mise en œuvre est essentielle pour une gestion globale efficace de la santé animale sur le continent. En particulier, ils permettront aux EM de mieux comprendre les questions de santé importantes à l'interface faune-élevage-homme et d'améliorer leurs capacités à y répondre.

9. RESUME DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DES REUNIONS MINISTERIELLES TENUES EN 2013

9.1 Neuvième (9ème) Conférence des Ministres Africains en charge de l'Elevage, tenue à Abidjan en Côte d'Ivoire, les 18 et 19 avril 2013

Les Ministres africains en charge des Ressources Animales, réunis à Abidjan les 18 et 19 avril 2013 dans le cadre de leur Neuvième Conférence organisée par le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) sous les auspices de la Commission de l'Union africaine (CUA), autour du thème "Investir dans l'élevage pour accélérer l'intégration régionale et assurer la prospérité dans le contexte de la renaissance africaine", dans l'objectif d'examiner les progrès accomplis depuis leur dernière conférence tenue à Entebbe en Ouganda en Mai 2010 et de se pencher sur d'autres questions d'actualité relatives au développement et à l'utilisation des ressources animales en Afrique, notamment la promotion des investissements publics et privés dans le secteur, formulent les recommandations ci-après :

RECOMMANDATIONS

A propos de l'investissement dans le secteur élevage en Afrique

1. **Prenant note** du faible taux de mise en application de la décision de Maputo d'investir 10 % du budget national dans l'agriculture ;
2. **Préoccupés** par l'absence de progrès significatifs depuis la 8ème Conférence en matière d'augmentation des investissements publics et privés dans le secteur élevage ;
3. **Reconnaissant** le besoin de réévaluer la contribution de l'élevage au PIB agricole en prenant en considération les autres contributions non monétaires de l'élevage aux économies nationales afin de réaffirmer l'importance socio-économique de l'élevage ;
4. **Considérant** l'inadéquation des mécanismes de soutien financier au secteur élevage ;
5. **Réaffirment** la nécessité pour les États membres de respecter les engagements de Maputo d'allouer 10% du budget national à l'agriculture, dont 30% de cette part doivent être consacrés au secteur de l'élevage dans le but d'atteindre une croissance annuelle de 4,2% dans le secteur ;
6. **Recommandent** à l'UA et aux CER de mettre en place des « équipes d'experts en élevage » pour renforcer les processus PDDAA nationaux, en particulier dans le cadre des interventions d'investissement post-pacte ;
7. **Recommandent** à l'UA en consultation avec les CER, de coordonner l'élaboration d'une stratégie globale de réforme / développement du secteur de l'élevage avec des objectifs clairs et la définition des rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes, et d'élaborer par la suite un programme continental et coordonner la mobilisation des ressources pour sa mise en œuvre ;
8. **Prient** les États Membres de mettre en place des mesures incitatives aux banques et institutions de microfinance afin que celles-ci augmentent leur soutien financier au secteur élevage avec une attention particulière pour les petits producteurs ;
9. **Demandent** aux EM d'allouer des ressources adéquates afin de renforcer leurs services vétérinaires, conformément aux prescriptions de l'analyse PVS de l'OIE et de l'analyse des écarts, et de s'assurer que les stratégies de lutte contre les maladies sont prises en compte dans les priorités agricoles nationales ;
10. **Réitèrent** la nécessité pour l'UA d'organiser un sommet de l'élevage qui permettra de sensibiliser les chefs d'État et de gouvernement de l'UA à prendre des engagements et des décisions sur les

sujets relatifs aux ressources de l'élevage.

A propos de la création d'un environnement favorable à une croissance soutenue dans le secteur élevage en Afrique

11. **Reconnaissant** que l'environnement politique et institutionnel actuel dans le secteur élevage n'est pas favorable à l'investissement et à une croissance soutenue du secteur ;
12. **Conscients** du besoin d'engager pleinement les acteurs étatiques et non étatiques dans la formulation de politiques ;
13. **Considérant** la nécessité pour les États membres et les CER d'investir dans la collecte et l'analyse des données, fondement de la formulation des politiques, la préparation aux situations d'urgence, la planification et l'élaboration de stratégies sectorielles ;
14. **Recommandent** aux États Membres et aux CER de s'engager dans des réformes politiques et institutionnelles, et de renforcer les partenariats et les capacités humaines dans le secteur de l'élevage afin de créer un environnement favorable à même d'encourager les investissements et d'améliorer la prestation de services ;
15. **Recommandent** à l'UA et aux CER de renforcer les initiatives en faveur de l'intégration régionale par l'harmonisation des programmes d'enseignement vétérinaire et en sciences animales, fondés sur les normes internationales, la mobilité des professionnels et la reconnaissance mutuelle des qualifications par les EM ;
16. **Encouragent** les États membres et les CER à mettre en place et à opérationnaliser les plateformes politiques de l'élevage en tant que mécanisme permettant une approche inclusive qui rassemble les représentants du secteur public et les acteurs non étatiques, et qui établit des liens fonctionnels avec le PDDAA aux niveaux national et régional ;

A propos de la menace du changement climatique et de la vulnérabilité du secteur de l'élevage

17. **Considérant** les urgences récurrentes liées à des événements climatiques extrêmes et les particularités des États insulaires et des zones côtières et pastorales en termes de vulnérabilité au changement climatique et aux évènements extrêmes, et d'autres défis spécifiques relatifs à l'élevage ;
18. **Reconnaissant** le besoin pour les décideurs et les communautés de base d'accéder à des informations climatiques précises ;
19. **Recommandent** à l'UA, aux CER et aux partenaires techniques d'assister les EM dans l'identification et le renforcement des initiatives en matière de conservation et d'utilisation des ressources zoogénétiques adaptées aux conditions locales, y compris par la mise en place de banques de gènes pour la conservation in-situ et ex-situ ;
20. **Recommandent** à l'UA et aux CER d'aider les EM à opérationnaliser le cadre de politique pastorale dans le cadre du PDDAA ;
21. **Recommandent** à l'UA-BIRA et aux CER en partenariat avec d'autres institutions compétentes de développer et faciliter la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce et de mécanismes d'urgence, impliquant les communautés de base, en réponse au changement climatique, avec une attention particulière aux États insulaires et aux régions côtières ;
22. **Recommandent** à l'UA, aux CER et aux partenaires au développement d'aider les EM à développer et mettre en œuvre des programmes visant à renforcer la résilience des communautés dépendantes de l'élevage face aux événements extrêmes.

A propos des stratégies destinées à libérer le potentiel de l'élevage en Afrique

23. **Préoccupés** par la faible compétitivité des produits de l'élevage africain sur les marchés domestiques, régionaux et globaux, par les contraintes pour le commerce intra et inter régional en Afrique dues aux infrastructures insuffisantes, aux obstacles règlementaires, à la persistance des barrières non tarifaires et à l'implication limitée des professionnels dans la structuration des filières ;
24. **Reconnaissant** qu'un soutien aux filières orientées vers les marchés, peut marginaliser les petits producteurs, s'il n'est pas mis en œuvre de façon appropriée ;
25. **Conscients** de l'importance du rôle joué par les petits ruminants dans la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés dépendantes de l'élevage, et de l'impact de la PPR sur la production et la productivité ;
26. **Considérant** le besoin de coopération régionale dans le domaine de la santé animale ;
27. **Considérant** la menace croissante constituée par les tiques et maladies transmises par les tiques, et l'utilisation anarchique d'acaricides par les éleveurs, qui conduit à des résistances des tiques aux acaricides, à des problèmes de santé publique et environnementaux ;
28. **Conscients** du besoin de renforcer et de pérenniser la participation effective des EM dans les activités de l'OIE ;
29. **Encouragent** les États membres à adopter une approche filière comme stratégie d'investissement fondée sur les avantages comparatifs nationaux et régionaux en vue de renforcer le commerce intra et inter régional d'animaux et de produits animaux ;
30. **Prient** l'UA, les CER et les partenaires techniques et au développement d'appuyer les États membres dans l'élaboration et le renforcement de stratégies nationales de lutte contre les tiques et les maladies transmises par les tiques, en prenant en compte les technologies émergentes telles que la vaccination contre les tiques ;
31. **Recommandent** aux États Membres de soutenir activement les organisations de producteurs de base pour améliorer l'accès des petits producteurs aux services et aux marchés, avec un accent particulier en faveur du soutien aux organisations féminines ;
32. **Approuvent** la Stratégie panafricaine de contrôle progressif de la PPR élaborée par l'UA et recommandent à l'UA, aux CER, aux EM et aux partenaires au développement de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre sous la coordination de l'UA-BIRA, avec le soutien de l'UA-PANVAC, de l'OIE et de la FAO ;
33. **Encouragent** les États membres et les CER d'appliquer les concepts de compartimentation et commerce basés sur les marchandises ainsi que le principe d'équivalence pour améliorer l'accès aux marchés ;
34. **Encouragent** les EM à mettre à jour leurs contributions annuelles à l'OIE afin d'assurer leur participation effective dans le processus de normalisation ;
35. **Approuvent** le Plan stratégique 2014-2018 de l'UA-SAFGRAD et recommandent à la CUA, aux CER, aux organisations internationales et aux partenaires de développement de fournir un appui technique et financier pour sa mise en œuvre, y compris pour aider les pays et les CER à élaborer leurs pactes et plans d'investissement du PDDAA pour les zones semi-arides et arides d'Afrique ;
36. **Recommandent** à la CUA de fournir à l'UA-PANVAC les ressources nécessaires pour assurer la destruction du matériel restant contenant le virus de la peste bovine et de transférer ce qui est jugé nécessaire à l'UA / PANVAC pour le stockage sécurisé ;
37. **Recommandent** aux États Membres et aux CER d'élaborer des stratégies nationales et régionales sur les tsé-tsé et la trypanosomiase (T & T) et des plans d'action en cohérence avec la stratégie et le plan d'action continentaux de la PATTEC, d'accroître leurs investissements publics,

et de participer à une conférence de mobilisation des ressources sur les interventions en faveur de la lutte contre les T & T, dans le cadre de la commémoration des quinze ans de la PATTEC, et d'examiner les progrès accomplis à l'horizon 2015.

ADOPTION DU RAPPORT DES MINISTRES

38. Les Ministres ont mis en exergue les défis auxquels le secteur élevage doit faire face, et ont partagé leurs points de vue sur les mesures que leurs pays respectifs devraient prendre pour relever ces défis.
39. Les Ministres se sont accordés sur le besoin urgent de mener des actions destinées à améliorer l'investissement public et privé dans le secteur élevage, à améliorer les ressources humaines et à positionner le secteur élevage de manière à lui faire jouer son rôle en matière de réduction de la pauvreté, de promotion du commerce et d'intégration régionale.
40. Ils ont également réaffirmé le besoin de réformes politiques et institutionnelles dans le secteur élevage de manière à améliorer la contribution de l'élevage à une croissance soutenue et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans le cadre du PDDAA.
41. En conclusion, les Ministres ont remercié le Gouvernement de la Côte d'Ivoire d'avoir accueilli la 9ème Conférence des Ministres en charge des Ressources animales, et les organisateurs d'avoir facilité leur participation.
42. Après délibérations, les Ministres ont adopté le rapport et ont demandé qu'il soit soumis aux organes politiques de l'UA pour examen et adoption.
43. Proposent que la prochaine réunion se tienne en 2015 en Egypte.

Fait à Abidjan, le 19 avril 2014.

9.2 Conférence conjointe des Ministres africains en charge de l'Agriculture, du Développement rural, de la Pêche et de l'Aquaculture, tenue les 1er et 2 mai 2014 à Addis-Abeba en Éthiopie

Nous, Ministres de l'Agriculture, du Développement rural, de la Pêche et de l'Aquaculture, réunis à la CUA à Addis-Abeba en Éthiopie les 1er et 2 mai 2014, autour du thème de l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, à savoir la «Transformation de l'agriculture africaine pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance par l'exploitation des possibilités de croissance inclusive et de développement durable » ;

Reconnaissant et appréciant la décision de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui ont déclaré, lors de leur 19ème session ordinaire, 2014 l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, en commémoration du 10ème anniversaire de l'adoption du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) ;

Notant les progrès atteints dans la mise en application de la Déclaration de Maputo sur l'agriculture comme le prévoit le cadre PDDAA ; les défis rencontrés ; l'importance des enseignements tirés de la mise en œuvre du PDDAA au cours de la dernière décennie ; et considérant les perspectives et possibilités d'accélération de la croissance agricole et de la transformation par le maintien de la dynamique ;

Convaincus que l'accélération de la croissance agricole et de la transformation est une condition sine qua non pour la réalisation des aspirations des Africains à une prospérité partagée, une amélioration

des moyens de subsistance et à la dignité, ainsi qu'à la paix et à la sécurité ;

Soulignant l'importance stratégique de s'assurer que toutes les catégories de nos populations, en particulier les femmes, les jeunes et d'autres secteurs défavorisés de nos sociétés, participent et bénéficient directement des opportunités de croissance ;

Convaincus également que la réussite de la croissance agricole inclusive et de la transformation aura l'impact logique le plus direct et positif sur la réalisation des objectifs généraux de développement durable en Afrique, y compris la réduction de la pauvreté, le renforcement de l'équité sociale et la gestion responsable de l'environnement ;

Reconnaissant le besoin d'améliorer la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles par des politiques cohérentes ainsi que par des dispositifs décisionnels et institutionnels aux niveaux national et régional ;

Conscients du potentiel du secteur de l'aquaculture à créer des richesses et des avantages sociaux et de contribuer au développement de l'économie africaine, et de l'importance du poisson et des produits à base de poisson pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les moyens de subsistance ;

Considérant le besoin de tirer parti des avantages offerts par les richesses halieutiques et aquacoles africaines par le développement des filières, l'accélération du commerce et de la commercialisation ;

Soulignant et reconnaissant le rôle de la recherche et de la science dans la transformation de la de la production et de la productivité halieutique et aquacole pour exploiter son plein potentiel ;

Préoccupés par la faible production de valeur ajoutée en matière de pêche et d'aquaculture associée au niveau élevé des pertes post-capture en particulier dans la pêche artisanale, et prenant note de l'absence de mécanisme financier spécifique pour soutenir les PME dans la pêche et l'aquaculture ;

I. **Rendons hommage** à la Commission de l'Union africaine (CUA) et à l'Agence de coordination et de planification du NEPAD (APCN) pour l'articulation d'une vision et des objectifs clairs d'accélération de la croissance et de transformation de l'agriculture en Afrique qui doivent être atteints au cours de la prochaine décennie, sur lesquels nous avons délibéré au cours de notre réunion ;
II. **Approuvons** le Rapport des hauts fonctionnaires et des experts de l'agriculture, du développement rural, de la pêche et de l'aquaculture, réunis du 28 au 30 avril 2014 ; appuyons également les messages-clés issus des discussions interactives entretenues avec les parties prenantes sur la base de la vision et des objectifs proposés.

III. Adoptons les résolutions suivantes :

A. A propos de l'accélération de la croissance inclusive de la production et de la productivité agricoles :

i. Atteindre au moins le double du niveau de productivité actuel, avec un accent particulier sur les intrants, l'irrigation et la mécanisation ; soutenir une croissance annuelle du secteur d'au moins 6% dans le PIB agricole ;
ii. Soutenir la production et l'utilisation d'intrants agricoles économiquement avantageux et de

qualité, la mécanisation et les produits agrochimiques (pour les cultures, l'élevage, la pêche et l'aquaculture) qui sont abordables et accessibles à toutes les parties intéressées ;

iii. Investir dans la gestion efficace et efficiente de l'eau et les infrastructures d'irrigation pour faciliter un système d'approvisionnement en eau stable et prévisible, ainsi que les énergies renouvelables abordables et fiables pour la production agricole ;

iv. Mettre en place des mesures et des mécanismes permettant d'assurer un accès équitable aux opportunités, y compris la terre, les actifs productifs, les informations, les connaissances et les compétences, en faveur des femmes, des jeunes, des groupes pastoraux et d'autres groupes socialement défavorisés ;

v. Soutenir la professionnalisation des petits producteurs et de l'agriculture familiale par des programmes de formation professionnelle ;

vi. Approuver l'Agenda scientifique pour l'agriculture en Afrique (S3A) afin d'augmenter le niveau de croissance annuelle de la productivité globale des facteurs (ATFP) par la production, la diffusion et l'adoption de technologies et les ressources humaines qualifiées ;

vii. Approuver les Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers importants (LSLBI) en Afrique, préparés par l'Initiative commune AUC-BAD-CEA concernant les politiques foncières, qui vise à aider les États membres à générer un bénéfice optimal de ces investissements.

B. A propos de l'exploitation des marchés et des opportunités commerciales pour la transformation et la prospérité partagée :

i. Réduire la pauvreté de moitié grâce à l'agriculture, en créant notamment des opportunités d'emploi pour au moins 30% de la jeunesse dans les filières agricoles ;

ii. Tripler le commerce intra-africain ;

iii. Accélérer le commerce intra et inter-régional en Afrique afin de renforcer la demande de produits agricoles africains, notamment par la simplification et la formalisation des pratiques commerciales actuelles ;

iv. Accélérer la mise en place d'une zone de libre-échange (ZLE) continentale et la transition vers un tarif extérieur commun (TEC) continental, afin de promouvoir la production de valeur ajoutée et le commerce intra-africain de produits alimentaires et agricoles, sans compromettre la qualité et les normes ;

v. Réformer les politiques et les institutions en vue de faciliter l'investissement dans les marchés et les infrastructures commerciales et promouvoir le développement inclusif des filières agricoles régionales, en se concentrant sur les produits agricoles sélectionnés de manière stratégique ;

vi. S'engager pour les mécanismes de coordination mis en place au niveau continental en vue de promouvoir la position commune africaine dans les négociations commerciales internationales et les accords de partenariat en rapport avec l'agriculture;

vii. Renforcer les capacités des petits producteurs dans les domaines de l'entreprenariat, du leadership et du développement organisationnel, les négociations et l'entrée sur les marchés, y compris la sous-traitance ;

viii. Réduire les pertes poste-récoltes au moins de moitié. Investir dans l'infrastructure pour le développement des marchés et des filières aux niveaux national, régional et continental, y compris la manufacture locale, le transport, l'énergie, les TIC, la manipulation post-capture, la transformation, le stockage et la distribution ;

ix. Soutenir et faciliter l'entrée préférentielle et la participation des femmes et des jeunes dans les opportunités lucratives et attrayantes de l'industrie agricole;

x. Promouvoir la création de plateformes d'interactions multipartites.

C. A propos de l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle

i. S'engager pour la « Faim zéro » d'ici 2025, réduire le retard de croissance de 50% ;
ii. Prendre des mesures concrètes qui garantissent la bonne gouvernance et les réformes nécessaires des politiques et des cadres juridiques pour prioriser le programme sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en vue d'atteindre l'objectif d'élimination de la faim d'ici 2025 ;
iii. Développer et opérationnaliser des ensembles de protection sociale et des programmes d'entreprenariat agricole qui ciblent les petits exploitants ruraux, en particulier les femmes et les jeunes ;
iv. Elaborer et appliquer des indicateurs spécifiques au contexte et réalistes pour le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, compte tenu de la complexité de la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
v. Prioriser l'élevage et intégrer les questions de bien-être animal comme une partie importante du développement et de la transformation de l'agriculture et en tant que stratégie-clé de réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
vi. Développer une position africaine sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) et la capacité de l'Afrique à tirer profit de ces opportunités ;
vii. Renforcer les réserves alimentaires et monétaires stratégiques pour répondre aux pénuries alimentaires occasionnées par les sécheresses périodiques prolongées ou d'autres catastrophes ou situations d'urgence ;
viii. Renforcer les systèmes d'alerte précoce pour faciliter le déploiement d'interventions avancées et proactives face aux catastrophes et aux situations d'urgence ayant des implications sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
ix. Cibler les zones géographiques prioritaires et les groupes communautaires dans les interventions en matière d'alimentation et de nutrition;
x. Encourager et faciliter l'augmentation de la consommation de produits alimentaires locaux, y compris la promotion de programmes novateurs d'alimentation scolaire qui utilisent les aliments produits par la communauté agricole locale ;
xi. Améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires par l'adjonction de nutriments nécessaires.

D. A propos du renforcement de la résilience de l'agriculture africaine au changement climatique et à d'autres types de risques :

i. S'assurer qu'au moins 30% des exploitations agricoles / ménages pastoraux sont capables de résister aux chocs ;
ii. Soutenir l'intégration du programme de renforcement des capacités de résistance au changement climatique dans la contribution de l'Afrique au cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe, le programme de développement durable, et le changement climatique ;
iii. Accélérer la mise en œuvre des stratégies de riposte aux changements climatiques au niveau national et la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe et son Programme d'action conformément au Cadre d'action de Hyogo (HFA) ;
iv. Soutenir le développement des capacités et accroître les investissements en faveur des initiatives de renforcement de la résilience, y compris la sécurité sociale pour les travailleurs ruraux ;
v. Intégrer les programmes d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe dans les plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) et les plans régionaux d'investissement agricole (PRIA) ;
vi. Renforcer et participer activement dans les plateformes continentales, régionales et nationales

en vue de renforcer la coordination, le partage d'expériences et l'apprentissage mutuel ;

vii. Améliorer, en faveur des petits exploitants, la disponibilité et l'accès aux informations fiables et à jour sur le climat et les risques, aux connaissances, aux technologies et aux instruments (par exemple l'assurance récolte et élevage) afin de faciliter un processus de développement agricole résistant au changement climatique et tenant compte des risques, par des investissements dans les services d'information climatique et météorologique ;

viii. Promouvoir la conservation et le développement de variétés culturales et de races animales qui peuvent résister et s'adapter aux conditions climatiques difficiles, y compris l'utilisation de ressources génétiques autochtones ;

ix. Améliorer la gestion des risques et la capacité de résilience en faveur des groupes très vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les catégories sociales défavorisées.

x. Prioriser les écosystèmes vulnérables, tels que les forêts, les terres arides et semi-arides, la santé des sols, l'érosion des sols, la biodiversité, etc., où les problèmes de désertification et de dégradation des terres sont préoccupants ;

xi. Élaborer et mettre en œuvre, dans les pays, des projets pilotes sur les impacts des changements climatiques et de la désertification sur l'agriculture, pour une éventuelle intensification des bonnes pratiques et le renforcement de la résilience ;

xii. Fixer des objectifs réalistes sur le nombre supplémentaire de ménages agricoles pratiquant une agriculture adaptée au changement climatique en 2025.

E. A propos du renforcement des partenariats public-privé et du financement des investissements en faveur de l'agriculture africaine

i. Soutenir la dynamique de l'allocation d'un pourcentage accru des budgets nationaux annuels à l'agriculture, conformément à l'engagement minimum de 10%, et mettre en place des mesures visant à assurer l'efficacité et l'efficience de ces investissements ;

ii. Mettre en place des mécanismes et des systèmes permettant de reconnaître et d'apprécier les performances des États membres par rapport aux principaux engagements pris ;

iii. Etablir et / ou renforcer des partenariats public-privé inclusifs pour au moins cinq (5) filières de produits agricoles prioritaires, avec des liens solides avec l'agriculture familiale ;

iv. Mettre en place et / ou renforcer les mécanismes de financement respectueux des petites exploitations agricoles en vue de soutenir leur transition vers des entreprises viables ;

v. Créer des plateformes multipartites pour promouvoir des mécanismes de financement mutuel.

vi. Promouvoir et prioriser la mobilisation de ressources locales pour l'investissement agricole afin de décourager la forte dépendance vis-à-vis des sources extérieures de financement susceptibles de limiter un sentiment d'appropriation et l'approbation par les agriculteurs et d'autres intervenants ;

vii. Mettre en place et renforcer les capacités des institutions intermédiaires faîtières nationales du secteur privé pour la facilitation inclusive et la coordination en vue d'assurer l'engagement du secteur privé dans la mise en œuvre du PDDAA.

F. A propos de l'exploitation des potentialités des ressources halieutiques et aquacoles

i. Approuver le Cadre politique et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique ;

ii. Entreprendre des réformes pour aborder la gouvernance de la pêche et de l'aquaculture et développer les institutions qui permettent de parvenir à la durabilité de la pêche et de

l'aquaculture, conformément au Cadre politique et stratégie de l'UA pour la réforme de la pêche et de l'aquaculture ;

iii. Développer la pêche et l'aquaculture en tant que parties intégrantes du maintien du cap sur le cadre de résultats du PDDAA ;

iv. Intensifier le développement intégré de l'aquaculture en guise de moyen d'accroître la productivité rurale et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

v. Accélérer le commerce par le développement des filières du poisson, la promotion d'un commerce et marketing responsables et équitables du poisson afin d'exploiter de manière significative les bénéfices provenant des richesses halieutiques et aquacoles de l'Afrique.

G. A propos du maintien du cap sur le cadre de résultats du PDDAA

i. S'engager à respecter les principes et les valeurs du processus du PDDAA ;

ii. Adopter le Cadre de résultats du PDDAA comme un outil-clé pour :
   - traduire les objectifs de développement agricole de l'Afrique en objectifs tangibles ; suivre, surveiller et signaler les progrès accomplis et faciliter l'apprentissage mutuel et la responsabilité ;
   - encourager l'alignement et la coordination et rallier les efforts multisectoriels visant des objectifs communs ;
   - Accompagner la planification et la programmation approfondie pour les nouveaux programmes.

iii. Renforcer la capacité de l'Afrique pour la production et la gestion de connaissances et de données, en vue d'appuyer une planification et une mise en œuvre fondées sur des informations factuelles ;

iv. Renforcer les plateformes multi-institutionnelles pour un examen régulier par les pairs, l'apprentissage mutuel et la responsabilité mutuelle ;

v. S'engager pour un processus de révision agricole à mener tous les deux ans, et un examen à mi-parcours après cinq ans, des objectifs-clés du PDDAA 2015-2025.

IV. Prient :

a. la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD d'élaborer une stratégie de mise en œuvre et une feuille de route qui facilite la traduction en résultats de la vision et des objectifs d'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture africaine du PDDAA 2025 (3AGTG 2025);

b. la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD, en collaboration avec les partenaires, de développer des mécanismes qui renforcent la capacité de l'Afrique pour la génération et la gestion de connaissances et de données en vue de renforcer la planification et la mise en œuvre fondées sur des informations factuelles ;

c. la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD, en collaboration avec les instituts scientifiques africains concernés, d'entreprendre une étude visant à explorer la possibilité de développer une position africaine sur les OGM en vue d'exploiter les possibilités que ceux-ci peuvent présenter ;

d. la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD d'institutionnaliser un système d'examen par les pairs qui encourage de bonnes performances vis-à-vis des engagements pris et de récompenser périodiquement les rendements exemplaires par une attribution de prix ;

e. la Commission de l'UA et les CER de faciliter l'accélération de l'intégration économique pour stimuler le commerce intra-africain des produits alimentaires et agricoles ;

f. la Commission de l'UA, l'APCN et les CER de mettre en place des centres d'excellence africains pour l'aquaculture, la pêche de capture, les études de la biodiversité et l'océanographie afin de renforcer les capacités de recherche dans les domaines halieutique et aquacole ;

g. les CER de soutenir les efforts des États membres dans le développement des filières, la promotion d'un commerce et marketing responsables et équitables du poisson, en exploitant de manière significative les avantages découlant des richesses halieutiques et aquacoles de l'Afrique ;
h. les partenaires au développement de rallier leur soutien technique et financier d'une manière harmonisée et coordonnée pour la mise en application de ces résolutions.

V. Recommandent à la Conférence de l'UA d'approuver les engagements suivants sur les Objectifs de l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture africaine qui doivent être atteints à l'horizon 2025 (3AGTGs 2025) :

a. S'engager à respecter les principes et valeurs du processus PDDAA ;
b. S'engager à nouveau à allouer au moins 10% des dépenses publiques à l'agriculture ;
c. S'engager à atteindre l'objectif dit « Faim zéro » ;
   i. Au moins doubler la productivité (en mettant l'accent sur les intrants, l'irrigation, la mécanisation) ;
   ii. Réduire au moins de moitié les pertes post-capture (PPC) ;
   iii. Améliorer la nutrition : réduire de moitié le retard de croissance ;
d. S'engager à réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture ;
   i. Soutenir un taux de croissance annuelle du secteur d'au moins 6% dans le PIB agricole ;
   ii. Mettre en place et / ou renforcer les partenariats public-privé inclusifs pour au moins cinq (5) filières de produits agricoles prioritaires avec de solides liens avec l'agriculture familiale ;
   iii. Créer des opportunités d'emploi pour au moins 30% de la jeunesse dans les filières agricoles;
e. s'engager à faire en sorte qu'au moins 30% des exploitations agricoles / ménages pastoraux soient habilités à résister aux chocs ;
f. s'engager pour le Cadre de résultats du PDDAA et pour un processus de révision agricole à mener tous les deux ans.

10. ANNEXES

ANNEXE I : SITUATION DES RAPPORTS MENSUELS DE DECLARATION DES MALADIES PAR LES PAYS EN 2013

	Pays	MOIS - 2012												% RAPPORT			
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	2012	2011	2010	2009
1.	Algérie													100%	100%	100%	100%
2.	Angola													100%	0%	100%	100%
3.	Bénin													100%	100%	100%	100%
4.	Botswana													100%	100%	100%	100%
5.	Burkina Faso													100%	100%	100%	100%
6.	Burundi													100%	0%	100%	100%
7.	Cameroun													100%	100%	100%	100%
8.	Cap Vert													0%	0%	0%	0%
9.	RCA													83.33%	100%	100%	100%
10.	Tchad													100%	100%	100%	100%
11.	Comores													0%	100%	100%	100%
12.	Congo Braz-zaville													100%	100%	100%	100%
13.	Côte d'Ivoire													100%	100%	100%	100%
14.	Djibouti													100%	100%	100%	100%
15.	RDC													91.67%	100%	100%	0%
16.	Egypte													100%	100%	100%	50%
17.	Guinée Equato-riale													0%	0%	100%	0%
18.	Erhytrée													100%	100%	100%	100%
19.	Ethiopie													100%	100%	100%	100%
20.	Gabon													0%	100%	100%	100%
21.	Gambie													0%	100%	100%	100%
22.	Ghana													100%	100%	100%	100%
23.	Guinée Conakry													100%	100%	100%	100%
24.	Guinée Bissau													100%	100%	100%	100%
25.	Kenya													100%	100%	100%	100%
26.	Lesotho													100%	100%	100%	100%
27.	Liberia													100%	100%	75%	0%
28.	Libye													33.33%	0%	0%	0%
29.	Madagascar													0%	100%	41.67%	50%
30.	Malawi													100%	100%	100%	100%
31.	Mali													50%	100%	100%	100%
32.	Mauritanie													100%	100%	100%	100%
33.	Maurice													100%	0%	100%	100%
34.	Mozambique													33.33%	83%	100%	100%
35.	Namibie													100%	100%	100%	100%
36.	Niger													100%	100%	100%	100%
37.	Nigeria													100%	100%	100%	100%
38.	Rwanda													100%	100%	100%	0%
39.	Sahraoui																
40.	Sao Tomé & Principe													100%	0%	0%	100%
41.	Sénégal													100%	100%	100%	100%

	Pays	MOIS - 2012												% RAPPORT			
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	2012	2011	2010	2009
42.	Seychelles													100%	58%	100%	100%
43.	Sierra Leone													100%	66%	100%	100%
44.	Somalie													100%	100%	100%	100%
45.	Afrique du Sud													100%	100%	100%	100%
46.	Soudan													100%	100%	100%	100%
47.	Soudan du Sud													100%	NA	NA	NA
48.	Swaziland													100%	100%	100%	100%
49.	Tanzanie													100%	100%	100%	100%
50.	Togo													100%	100%	100%	100%
51.	Tunisie													100%	100%	100%	100%
52.	Ouganda													100%	100%	100%	100%
53.	Zambie													100%	100%	100%	100%
54.	Zimbabwe													100%	100%	100%	100%
														84.75%	84.78%	94.23%	88.46%

Rapports complets Absence de maladie Pas de rapports reçus

ANNEXE 2 : LISTE DES MALADIES DECLAREES DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UA-BIRA EN 2013 ET DONNEES QUANTITATIVES CONNEXES SELON LE NOMBRE DE FOYERS

	Maladie	Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Abattus	Morts	Détruits
1	Actinobacillose	1	1	0	1		0	1
2	Peste équine africaine	4	632	460521	3028	0	686	295
3	Peste porcine africaine	14	376	2195418	40562	4540	33892	193
4	Loque américaine	1	1	48	48	0	0	1
5	Anaplasmose	14	1714	1099670	6189	17	1079	1095
6	Fièvre charbonneuse	20	1287	1019256	10140	59	3179	107
7	Bronchite infectieuse aviaire	1	20	7079	359	10	61	19
8	Leukose aviaire	2	11	107124	1		36911	
9	Mycoplasmose aviaire	1	1	5707	97		31	
10	Babésiose	14	1452	555626	28944	23	419	593
11	Charbon symptomatique	16	1248	3079613	13760	280	2878	383
12	Fièvre catarrhale du mouton	3	10	796	52	0	9	9
13	Botulisme	6	95	35770	487	0	169	75
14	Campylobactériose génitale bovine	2	5	22	8	0	0	4
15	Diarrhée virale bovine	1	1	80	3		0	1
16	Brucellose	20	1433	225996	8582	1051	41	707
17	Variole caméline	2	24	3038	313	20	20	3
18	Borréliose canine	1	17	1501	76		2	17
19	Maladie de Carré	7	109	10734	632	0	160	79
20	Coccidiose	9	326	111147	5177	5	1799	273
21	Colibacillose	1	1	80	60		10	
22	Pleuropneumonie contagieuse bovine	22	301	4647367	31740	3323	9538	135
23	Pleuropneumonie contagieuse caprine	4	152	556510	4171	107	672	3
24	Ecthyma contagieux	5	196	4869	897	7	17	165
25	Ophthalmie contagieuse	2	503	290694	1047	4	25	403
26	Dermatose pustuleuse contagieuse	1	72	17042	414	3	9	49
27	Cysticercose	4	109	259491	698	21	0	97
28	Dermatophilose	10	624	649310	3396	10	142	458
29	Distomatose	5	49	1131780	1080	894	29	40
30	Entérite virale des canards	1	1	56420	35	0	35	
31	Echinococcose/ Hydatidose	2	128	47646	876	3065	0	84
32	Enterotoxémie	3	80	13966	330	0	228	72
33	Avortement enzootique des brebis	1	1	74	2	0	0	1
34	Enzootic bovine leukosis	1	1	6	1		0	
35	Anémie virale équine	1	2	1960	276		53	2

	Maladie	Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Abattus	Morts	Détruits
36	Erysipèle	5	13	6013	123	75	16	5
37	Fièvre aphteuse	23	570	2073424	30327	279	1134	155
38	Piétin	7	202	120648	461	0	21	120
39	Choléra aviaire	5	8	85399	377	6	260	4
40	Typhose aviaire	3	10	152702	2164	46	1229	
41	Variole aviaire	12	375	162178	6267	7	1434	265
42	Septicémie hémorragique	10	1211	1067978	14122	187	2530	15
43	Cowdriose	11	1217	585347	3597	20	1093	897
44	Helminthiase	3	4	46707	147	0	7	2
45	Influenza aviaire hautement pathogène	1	90	180320	179306		18238	39
46	Rhinotrachéite infectieuse bovine	1	1	80	1		0	1
47	Bursite infectieuse	10	253	414185	33384	30	20097	127
48	Coryza infectieux	5	247	95202	4715	312	1159	202
49	Intoxication	1	2	28	18		18	
50	Boiterie	1	1	102	11	0	0	
51	Leptospirose	1	1	755	1	0	0	1
52	Influenza aviaire faiblement pathogène	1	16	462098	5293		1461	16
53	Dermatose nodulaire contagieuse	25	2823	5050635	42530	976	4411	1399
54	Fièvre catarrhale maligne	4	50	42218	264	12	195	38
55	Gale	14	739	4187558	11095	367	487	464
56	Maladie de Marek	4	4	17100	16832	0	2061	
57	Mastite	6	346	134797	555	10	46	257
58	Maladie de Nairobi	1	1	120	4	1	2	1
59	Maladie de Newcastle	27	1189	17622062	1131994	938	992631	356
60	Nosémose	1	24	634	634	0	0	14
61	Lucilie bouchère	2	33	11092	45	0	1	32
62	Autres infections clostridiales	2	7	795	97	0	36	7
63	Paratuberculose	3	12	6357	15	6	4	7
64	Maladie à parvovirus	2	5	68	7	0	0	
65	Pasteurellose	7	461	186692	4421	14	2337	58
66	Peste des petits ruminants	24	1691	5245052	114521	1423	72503	427
67	Piroplasmose	2	76	7918	772		145	4
68	Intoxication	1	1	452	35		35	
69	Variole	2	8	446	147	0	51	
70	Fièvre Q	1	1	74	15		12	1
71	Rage	29	1759	170950	4221	79	2142	734
72	Fièvre de la Vallée du Rift	2	11	6070	2576		151	3
73	Salmonellose	8	62	243012	413390	14642	4498	45
74	Tremblante du mouton	1	1	20	19	0	5	1
75	Clavelée du mouton et variole caprine	12	1040	909820	19035	202	2428	75

	Maladie	Pays	Foyers	Sensibles	Cas	Abattus	Morts	Détruits
76	Gourme	1	2	11	4		0	2
77	Theilériose	12	849	1125093	19038	128	2289	217
78	Réticulo-péricardite traumatique	1	2	11	2		0	
79	Trichomonose	1	22	216	48	0	2	17
80	Trypanosomose	20	953	642739	73018	1381	2413	482
81	Tuberculose	13	335	1850783	2835	1874	701	156
82	Varroase	1	56	1247	1312	0	0	39
	Total général		**27767**	**59513569**	**2303277**	**36454**	**1230377**	**12049**

NS: Non spéficié

Annex 3: LIVESTOCK POPULATION IN AFRICA IN 2013

SN	PAYS	BOVINS	OVINS	CAPRINS	MOUCHEVRES	VOLAILLES	PORCINS	EQUIDES	CAMELIDES	CHIENS	CHATS	BUFFLES	LIEVRES/ LAPINS	ABEILLES
1	Bénin	2111000	842000	1678000	2520000	16941000	398000	1556	0				115418	
2	Burkina Faso	8912433	9007564	13485889	22493453	40990790	2299836	1234973	18013					
3	Botswana	2556228	173920	755934	929854	0	7957	196259	287	133932	17013	61105		
4	Cameroun	5600000	3000000	4000000	7000000	45000000	1500000	0	0					
5	RDC	1145222	1284790	4225300	5510090	22316000	981435	0	0					
6	Djibouti	40000	400000	600000	1000000	0	0	6800	50000					
7	Algérie	1909455	26572980	4910700	31483680	194411814	0	208590	344015				2021737	1271609
8	Egypte	3002778	2337486	1083518	3421004	24992	0	1059955	66801			2238140	1894583	
9	Ethiopie	53990061	25489204	24060792	49549996	50377142	0	9005430	2245581	1900000				5207300
10	Ghana	1590000	4156000	5751000	9907000	61565711	638000	2468	0	493125	116549			
11	Guinée	4704299	1616747	2174820	3791567	517006	96344	0	0					183045
12	Guinée Bissau	1325413	304745	649083	953828	1482641	343680	4355	0					
13	Kenya	17501684	17259360	29715633	46974993	32612620	305036	0	2985153					1842496
14	Lesotho	830560	2605710	890358	3496068	3978293	119939	316090	0	262500	30900		2940	
15	Maroc	3172984	19956385	6235861	26192246	0	0	1540167	197550					480200
16	Mozambique	1680787	851644	3167511	4019155	0	990292	28027	0	186937		401		
17	Mali	10012966	13735523	19126806	32862329	36850378	77594	517605	978980					
18	Malawi	1241714	255928	5356545	5612473	17200	2754414	107	0					
19	Maurice	7302	2211	27430	29641	6000000	15287	900	0				3000	
20	Mauritanie	1773563	10073138	6714042	16787180	0	0	0	1379417					
21	Namibie	2671062	2225708	1848718	4074426	698023	185079	324066	290					
22	Nigeria	15316025	57685216	109362672	167047888	224264490	8361713	1286505	92699	4943836	3448779		2794981	921667
23	Soudan	29840000	39483000	30837000	70320000	45500000	0	8312148	4751000					
24	Sénégal	3313055	5571335	4754845	10326180	39269866	354474	972598	4740					
25	Sierra Leone	517000	682000	803000	1485000	9460000	17000	0	0					
26	Swaziland	627486	16286	458516	474802	1833717	38861	11691	20	96357		95		
27	Tchad	6879722	2886282	6287562	9173844	48000000	74319	883799	1374307					
28	Togo	428772	1111977	2526059	3638036	15344011	944979	0	0					

SN	PAYS	BOVINS	OVINS	CAPRINS	MOUCHEVRES	VOLAILLES	PORCINS	EQUIDES	CAMELIDES	CHIENS	CHATS	BUFFLES	LIEVRES/ LAPINS	ABEILLES
29	Tunisie	646157	6855520	1274460	8129980	97172000	2000	187805	80000	568154		65	96133	329500
30	Afrique du Sud	13919931	20331685	6138146	26469831	50792224	1585955	0	0					
31	Ouganda	12896041	3721028	13910274	17631302	41725658	3928218	0	0					
32	Zambie	3995142	697352	1386420	2083772	28114625	1207248	0	0					
33	Zimbabwe	5368106	513741	2995776	3509517	20161788	310101	426232	0	740519		10000		
	TOTALS	219526948	281706465	317192670	598899135	1135421989	27537761	26528126	14568853	9325360	3613241	2309806	6928792	10235817

Source : OIE/WAHID

ANNEXE 4 : Coordonnées des Directeurs des Services Vétérinaires et Production Animale

No.	PAYS	DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	DIRECTEUR DE LA PECHE
1.	**ALGERIA**	**Dr. Rachid Bouguedour** Directeur des Services Vétérinaires Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural 12, Boulevard Colonel, Amirouche 16000 ALGER, ALGERIE **Tel:** (213-21) 743 434/711712 **Fax:** (213-21) 743 434/7463 33 **Email:** *dsval@wissal.dz ; rbouguedour@yahoo.fr*	**Dr Ichou Sabrina SOUS** DIRECTRICE DU DEVELOPPEMENT DES FILIERES ANIMALES *brinaichou@yahoo.fr*	Mr Hamid *Benderradjihbenderradji@gmail.com*
2.	**ANGOLA**	**Dr. Jose Antonio** Directeur général des services vétérinaires Ministério da Agricultura do Desenvolvimento Rural Av. Comandante Gika-Largo Antonio Jacinto No. 55-56, C.P. 10578, LUANDA-ANGOLA **Tel:** (244-222) 324 067/323 217/321 429 **Fax:** (244-222) 324 067 **Email:** *dnap@ebonet.net* *Ricardona16@yahoo.com.br*	**Ing. Manuel Maidi Abolia** Head of Animal Production Department *maidiabolia@yahoo.com.br*	Maria Esperança Pires dos Santos *esperancamaria2000@yahoo.com.br* Mobile: +244 912243214
3.	**BENIN**	**Dr. Hounga Richard Lokossou** Directeur de l'élevage Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la Pêche BP 2041, COTONOU, BENIN **Tel:** (229) 21 331815978 fax 229 213 354 08 **Email:** *lokossourichard@yahoo.fr*	**Dr. Richard H. Lokossou** Directeur de l'Elevage *lokossourichard@yahoo.fr*	Jean-Baptiste DEGBEY *jbdegbey@yahoo.fr* Mobile: 0022966003950
4.	**BOTSWANA**	**Dr. Kgosietsile Phillemon-Motsu** Director, Ministry of Agriculture Department of Veterinary Services Private Bag 0032 GABORONE, BOTSWANA **Tel:** +267 31 81 571 **Fax:** (+267) 39 03 744 **Cell:** +267 72983870 **Email:** *kphilemon-motsu@gov.bw*	**Dr. Kgosietsile Philemone-Motsu** Director of Animal Production *kphillemon-motsu@gov.bw*	Charles Mojalemotho *cmojalemotho@gov.bw*
5.	**BURKINA FASO**	**Dr. Lassina Ouattara** Directeur général des services vétérinaires Ministère des ressources animales Direction générale des services vétérinaires 09 Ouagadougou B.P 907, BURKINA FASO **Tel:** (226) 5032 4584/307650/326053 **Mobile:** (226) 70200670 **Fax:**+226 50318475 **Email:** *dvs@fasonet.bf; sielassina.ouattara@gmail.com*	**SOME Ansanèkoun Désiré** Directeur Général des Productions Animales *adesiresome@yahoo.fr*	**Dr. COULIBALY Nessan Désiré** *dnessan@yahoo.fr* **Tel :**+226-70739899
6.	**BURUNDI**	**Dr. Emmanuel NKEZABAHIZI** Directeur générale de l'élevage Ministère de l'agriculture et de l'Elevage BP 161 Gitega Bujumbura, BURUNDI **Tel:** (257) 22402079 (257)2277741572 **Fax:** (257)22402133 **Email:** *nkezaba@yahoo.fr*	**Mme. Révocate BIGIRIMANA** Director of Animal Production *revocateb@yahoo.fr*	**Ms. Nzeyimana Leonie** *nzeyile@yahoo.fr*

No.	PAYS	DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	DIRECTEUR DE LA PECHE
7.	**CAMEROON**	**Dr Paul Yemgai Kwenkam** Ag. Director of Veterinary Services/ Deputy Director for Animal Health Directeur des Services de Vétérinaires, Ministère de l'élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA). YAOUNDÉ, Cameroun	**Dr ENGAMBA Philippe Didier** Directeur du Développement des Productions et des Industries Animales *engamba1@yahoo.fr*	**Dr. Belal Emma** *belalemma@yahoo.fr* Tel: 99 59 56 89/75 49 21 97
8.	**CAPE VERDE**	**Dr Afonso Maria Semedo de Ligório** Director dos Servicios de Ganaderia Ministério do Ambiente, Agricultura e Pesca Direcção General de Agricultura, Silvicultura e Pecuária DGASP-MA B.P 50 PRAIA, CAP-VERT **Tél :** (238) 264 75 39 / **Fax:** 238 264 7018 **Email:** *afonso.semedo@mdr.gov.cv*	**Mr. Joao de Deus da Fonseca** Coordinateur National de Production Animale *joao.fonseca@mdr.gov.cv*	**Mr. Juvino Vieira** *juvinovieira@gmail.com*
9.	**CHAD**	**Dr. Adam Hassan Yacoub** Directeur des Services de Vétérinaires Ministère de l'Elevage, BP 750 N'DJAMENA, TCHAD **Tel:** (235) 66259717 **Fax:** (235) 52 1 777/520797 **Email:** *ayacoub@gmail.com; pacechad@intnet.td; Adamhassan.yacoub@gmail.com*	**Mr Dokdai Hounly Marc** Directeur de la Production Animale *dokdaimarc@gmail.com*	**OUALBADET MAGOMNA** *oualbadet@yahoo.fr* **Tel:** + 235 99 85 61 41 / +235 66 23 46 41
10.	**COMOROS**	**Dr. Abdourahim Faharoudine** Délégué National de l'OIE Chef de Service santé Publique Vétérinaire Ministère de la Production et de l'Environnement B.P. 774 MORONI, COMORES **Tel:** (+269) 33 27 19 **Fax:** (+269) 7738235 **Email:** *fahar1951@yahoo.fr*	**Ms. Mariame Anthoy** Director of Animal Production *an.manthoy@gmail.com*	**M. Mikidar HOUMADI** *mikidar.houmadi@yahoo.fr* **Tel:** + 269 7731630
11.	**CONGO**	**Dr. Jean Ikolakoumou** Directeur de la Sante Animale Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche B.P. 83 Brazzaville-Congo **Tel:** +242 66 118 81 **Fax:** +242 5274743 **Email:** *jikolakoumou@yahoo.fr*	**BITEMO née LOCKO Claudie Anasthasie** Directrice de la Productions Animales *lockoclaudie@yahoo.fr*	**Apollinaire NGOUEMBE** *ngouembe@yahoo.fr* **Cell:** 00(242) 558 08 22
12.	**Democratic Republic of Congo**	**Dr. Honoré Robert N'Lemba Mabela** Directeur Chef des Services de la production et la santé Animales DPSA Ministeré de l'Agriculture, la pêche et l'Elevage Rue Ponzi NO. 65 Quantier Ngansele Commune Mount. Ngafula C/O FAOR, B.P. 16096 KINSHASA/GOMBE, CONGO (REP. DEM.DU) **Tel:** +243 815 126 564/999902 967 **Fax:** 176 322 62145 **Email:** *dr_nlemba@yahoo.fr* or *pace.rdc@micronet.cd*	**Jean Louis BEDENGA TELINDE** Chef de Division Production Animale *jplbedenga2008@yahoo.fr*	**Gayo Lemba François** *gayowadur@yahoo.fr* **Tel:** 243 99 12 450

No.	PAYS	DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	DIRECTEUR DE LA PECHE
13.	**COTE D'IVOIRE**	***Dr Yobouet Charlotte AMATCHA-LEPRY*** Directeur des Services Vétérinaires et de la Qualité Ministère de la Production Animal et des ressources Halieutiques Direction des Services Vétérinaires Cité, Administrative B.P.V 84 ABIDJAN Tour C, 11e Etage, CITAD, ABIDJAN **Tel:** (225) 20 21 89 72 / 20 22 69 77 **Portable:** (225) 05 05 21 61/07074548 **Fax:** (225) 20219085 **Email:** *miparh_dsvci@yahoo.fr*	**Dr. Gnandji Adjo Danielle Patricia** Directrice des Productions d'Elevage *miparh_dsvci@yahoo.fr*	**SHEP HELGUILE** *shelguile@yahoo.fr* **Cell:** +225 076 19221
14.	**DJIBOUTI**	**Dr. Mouassa Ibrahim Cheick** Directeur général de l'élevage et des Services Vétérinaires Ministère de l'agriculture, de l'Elevage et de la mer B.P. 297, DJIBOUTI **Tel:** (253) 351 301/351 025 **Fax:** (253) 357 061 **Email:** *pace@intnet.dj*	**Dr. Mouassa Ibrahim Cheick** CVO is in charge of Animal Production *pace@intnet.dj*	**Ahmed Darar Djibril** *djidarar@hotmail.com* **Tel:** +253 845776
15.	**EGYPT**	**Dr. Osama Mahmoud Ahmed Sleem** Chairman of the General Organization of Veterinary Services (GOVS) Ministry of Agricultureb and Land Reclamation 1st nadi El Seid Street-Dokki Giza 12618-CAIRO, EGYPT **Tel:** (202) 7481750 **Fax:** (202) 336 17 27 **Email:** *govs.egypt@gmail.com Govs_egy@govs.gov.eg <Govs_egy@govs.gov.eg>;*	**Dr. Khalik Mohamed Mansour** Chief Animal Production *khaled8693@yahoo.com*	**Dr. Mohamed Fathi Osman** *mfosman30@hotmail.com* **Office :** +201066689600 mobile
16.	**ERITREA**	Afeweki Mehreteab Director of Veterinary Services Ministry of Agriculture APOD Technical services P.O Box 4114/1048 ASMARA, ERYTHREE Tel: (291-1)181690 or (291-1)181077 ext 246 Fax: (291-1)181019 Email:Vet12@eol.com.er afewekim@moa.gov.er	**Mr. Kahsai Negash** Head of Livestock Production *habromng1@gmail.com*	**Dr. Seid Mohamed Abrar**
17.	**ETHIOPIA**	**Dr. Bewket Siraw Adgeh** Chief Veterinary Officer & OIE Delegate for Ethiopia Director, Animal and Plant Health Regulatory Directorate, Ministry of Agriculture Lamberet (Near ILRI) P.O Box 62347,ADDIS ABABA, ETHIOPIA P.O Box 62347, Addis Ababa, ETHIOPIA **Tel:** (251 11) 646 1277 (251(0) 9 11 825 270 **Fax:** (251 11) 64 62 003 **Email:** *bsiraw@yahoo.com*	**Mr Tadesse Sorii** Director of Animal Production and Feed Development *tedessey@yahoo.com*	**Hussein Abegaz Issa** *Husseinfish99@gmail.com* **Tel:** 2519 117 2571 /+251 (0) 115 510 190
18.	**GABON**	**Dr. Aubierge Moussavou** Directrice Générale de l'Elevage B.P. 136, LIBREVILLE **Tel:** +241 72 24 42 **Portable** +241 07680000/06219768 **Email:** *aubiergefr@yahoo.fr*	**Docteur Daniel OBAME ONDO** Directeur Général de l'Elevage	**M. Emane Yves Armand** *emaneyves2001@yahoo.fr* **Tel:** (241) 074 89 92

No.	PAYS	DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	DIRECTEUR DE LA PECHE
19.	**GAMBIA**	**Dr. Kebba Daffeh** Director of veterinary services Department of Veterinary services ABUKO, The GAMBIA **Tel:** (+(220) 4390 820/7575 (220) 992 7736 **Mobile:** (+220) 990 2441 **Fax:** (220) 4397 575 **Email:** *kebbadaffeh@yahoo.co.ke*	**Mr. Lamin Saine** Principal Animal Production Officer	**Mr FAMARA SAMBOU DARBOE** *darboefams@yahoo.com*
20.	**GHANA**	**Dr Edward Augustus Mark-Hansen** Ag Director, Veterinary Services Directorate Ministry of Food and Agriculture P.O Box M161, ACCRA, Ghana **Tel:** (233) 21 77 57 77 / 21 77 60 15 / 21 77 60 21 **Mobile:** (+233)243179567 **Fax:** (233) 21 77 60 21 / 21 66 82 45 **Email:** *vsdghana@gmail.com; drmarkhansen@hotmail.com; vsdghana@yahoo.com; medwardaudustus@yahoo.com*	**Mr. Kwamina Arkorful** Director of Animal Production *kwaminark@yahoo.com*	**Mr. Samuel Quaatey** *samquaatey@yahoo.com* **Cell:** +233-208163412
21.	**GUINEA**	**Dr. Sory keïta** Directeur National de l'Elevage, Ministère de l'agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et des Eaux et Forets Direction Nationale de l'Elevage) MAE/DNE B.P. 5585, CONAKRY REBLIQUE DE GUINEE **Tel:** (224) 60436107 **Fax:** (224) 30 45 20 47 **Email:** *k.sory@yahoo.fr*	**Mamadou Mouctar Sow** Directeur National des Productions et Industries Animales *smamadoumouctar@gmail.com*	**Hassimiou TALL** *tallhassimiou@yahoo.fr* **Tel:** +224 30415228 /30435263
22.	**GUINEA BISSAU**	**Dr. Bernardo Cassama** Directeur de Service Vétérinaires Ministério da Agriculture e Desenvolvimento Rural C.P. 26, BISSAU, GUINEE-BISSAU **Tel:** 245 322 17 19 **Fax:** 245 72 21 719 **Email:** *bernardocassama@yahoo.com.br; pacegbissau@hotmail.com*	**Ing Florentino CORREIA** Directeur de Services de la Production Animale *fcorreia_63@yahoo.com.br*	**Mr. Mussa Mane** *mussamane@hotmail.com* **Tel:** +245 6663737/ 5911060
23.	**GUINEA EQUATORIAL**	**Dr. Silvestre Abaga Eyang** Director General de Ganaderiary limentacion Ministerio de Agricultural Desarrollo Rural Apartado 1041 MALABO, GUINEE EQUATORIALE **Tel:** +240 22227 39 24 **Fax:** +240 222 09 33 13/240 09 31 78 *silvestreabaga@yahoo.es*	**Gabriel Martin Esono Ndong Micha** Directeur General de l'Elevage *gm_esono_ndong@yahoo.es*	**Damas MBA Nsugu** *damabansugu@yahoo.es* Tel.: +240 222250354
24.	**KENYA**	**Dr. Peter Ithondeka** Director of Veterinary Services Ministry of Livestock Department of Veterinary Services Veterinay Research Laboraty P.O KANGEMI-00625, NAIROBI-KENYA **Tel:** +254 20 2700575/254 20 44363 **Fax:** +254 20 67641 **Cell:** +254 733 783 746 **Email:** *vetdept@todaysonline.com peterithondeka@yahoo.com*	**Mr. Julius Kiptarus** Director of Livestock Production *dlp@africaonline.co.ke; jkiptarus@yahoo.co.uk*	**Susan Imende** *susanimende@yahoo.com*

No.	PAYS	DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	DIRECTEUR DE LA PECHE
25.	**LESOTHO**	**Dr. Morosi Molomo** Director General of Veterinary Services Department of livestock Services Private Bag A 82 Maseru, 100 **Tel:** 266 223 123 18 **Fax:** 266 223 115 00 **Email:** *molekomp@yahoo.co.uk*	**Mr. Molapo Hlasoa** Chief Animal Production Officer *molapohlasoa@ymail.com*	**Dr. Marosi Molomo** *marosi_molomo@yahoo.com* **Mobile :** + 266 62000922
26.	**LIBERIA**	**Dr. Joseph R. N. Anderdon** Director of Veterinary Services P.O Box 10-4094 MONROVIA, LIBERIA **TEL:** +231886 5400 23 **E mail :** *Joeelson2000@yahoo.com; jrnanderson@moa.gov.lr*	**Mrs. Seklau E. Wiles** Director of Animal Production seklauwiles@yahoo.com	**WILLIAM Y. BOEH** *williamyboeh@gmail.com* **Mobile:** +231 888198006
27.	**LIBYA**	**Dr. Abdunaser Dayhum** Director, National Centre of Animal Health P.O. Box 8352 Tripoli, LIBYA **Tel:** (218-21) 483 1019 **Mobile:** (218) 91 763 3383 **Fax:** (218-21) 483 2122 **Email:** *adayhum@yahoo.com*	**Mr. Yousef Alhadi Aburowais** Director of Animal Production *yosfeabrwes@yahoo.com*	**Dr. Ali Ahmed El Fituri** *Ali_fituri2002@yahoo.com* Tel : 00218913223454
28.	**MADAGASCAR**	**Dr Biarmann Marcelin** CVO/Madagascar OIE Delegate Ministère de l'Elevage Farafaty Ampandrianomby Road BP 291 Antananarivo 101, MADAGASCAR **Tel:** (261-20) 24 636 38 (261-33) 11 494 82 **Email:** *mbiarmann@yahoo.fr*	**Mr RAKOTO Jean Michel** Directeur des Ressources *Animalesdraminel@elevage.gov.mg; mbiarmann@yahoo.fr*	**Mr Andrianaranimtsoa Désiré Tilahy** *tilahydesire@yahoo.fr* **Tel:** 261 321259552
29.	**MALAWI**	**DR. Patrick Chikungwa** OIE National Delegates Director of Animal Health and Livestock Development Ministry of Agriculture and Food Security P.O Box 2096 LILONGWE, MALAWI **TEL:** +265 175 3038 **Mobile:** +265 888371509 **Fax:** (265-1)75 13 49 **Email:** *pchikungwa@yahoo.com*	**Dr Amadou Diadié CISSE** Directeur National des Productions et Industries Animales *amadou.cisse@yahoo.fr*	**Mr. Hassane Abdou Toure** *retoudysan@yahoo.fr* **Tel:** 2236678066 / +2232022205250
30.	**MALI**	**Dr. Abdel Kader Diarra** Directeur National des Services Vétérinaires 03 BP 220 BKO 3 BAMAKO, MALI **Tel:** (223) 222 2023/76 47 36 74/224 24 04 **Fax:** (223) 222 20 23 **Email:** *adelkaderdiarra@yahoo.fr*	**Dr Amadou Diadié CISSE** Directeur National des Productions et Industries Animales *amadou.cisse@yahoo.fr*	**Mr. Hassane Abdou Toure** *retoudysan@yahoo.fr* **Tel:** 2236678066 / +2232022205250
31.	**MAURITANIE**	**Dr. Baba Doumbia** Directeur de l'Elevage et de l'Agriculture Ministère du Dèveloppement Rural Direction de l'Elevage B.P 175-Bp 2750 Nouakchott, MAURITANIE **Tel/Fax :** 00222 529 76 79 / 224 55 50 **Email :** doumbia@mdr.gov.mr / demba.db@gmail.com	**Dr Doumbia Baba** Directeur de l'Elevage et des Productions Animales *demba.db@gmail.com; doumbia@mdr.gov.mr*	**Mme Azza Mint Jidden** *azzajiddou@yahoo.fr* Tél +222 529 13 39

No.	PAYS	DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	DIRECTEUR DE LA PECHE
32.	**MAURITIUS**	**Dr Deodass Meenowa Lewis Prayag** Principal Veterinary Officer Ministry of Agro Industry and Fisheries Division of Veterinary Medicine REDUIT, Mauritius **Tel:** (230) 466 66 62 **Fax:** (230) 464 2210 **Email:** *dmeenowa@mail.gov.mu ; moa-dvs@mail.gov.mu*	**Mr D .Conhye** Animal Production Officer *dconhye@mail.gov.mu ; rpnowbuth@mail.gov.mu*	**Mauree Daroomalingum** *dmauree@mail.gov.mu* **Tel:** (230) 208 7989
33.	**MOZAMBIQUE**	**Dr. José Augusto Libombo Junior** Deputy National Director of Veterinary Services Ministerio de Agricultura Praca dos Herois Mocambicanos, PO Box 1406, Maputo, MOZAMBIQUE **Tel:** (258-21) 460082/81 **Fax:** (258-21) 460 479 **Email:** *jlibombojr@yahoo.com.br*	**Dr. José Augusto Libombo Junior** *jlibombojr@yahoo.com.br*	**Simeao Lopes** *slopes@adnap.gov.mz* **Mobile:** +258 82 306 1996
34.	**NAMIBIA**	**Dr. Albertina Shiongo** Chief Veterinary Officer Ministry of Agriculture, Water and Forestry Private Bag 12022 Auspannplatz, Government park Windhoek 9000, NAMIBIA **Tel:** (264-61) 208 7513 **Fax:** (264-61) 208 7779 **Email:** *shilongoac@mawrd.gov.na*	**Mr. Issaskar Mate** Deputy Director: Livestock Research and Production *matei@mawf.gov.na*	**Ms Graca D'Almeida** *gdalmeida@mfmr.gov.na* **Tel:** +264 61 205 3007
35.	**NIGER**	**Dr Ibrahim Bangana** Directeur Général des Services Vétérinaires Ministère de l'Elevage Niamey, NIGER **Tel:** (227) 9750 7240 / 2073 3184 **Fax:** (227) 20 733 184 **Email:** *dgsvniger2011@gmail.com; ibangana@yahoo.fr*	**Abdoulaye Naféri** Directeur general de la Production et I.E *abnaferi2000@yahoo.fr*	**Mr. Ali Harouna** *aharouna31@yahoo.fr* **Mobile :** +22796964589
36.	**REPUBLIC OF CENTRAL AFRICA**	**Dr. Emmanuel NAMKOISSE** Directeur santé Animale Agence Nationale de Développement de L'Elevage (ANDE) BP: 1509 Bangui **Tel:** (236) 7504 2978/70011721 **Fax:** (236) 21617425 **Email:** *nam_emma@yahoo.fr*	**Mr TOUBARO BINEMON Simplice** Directeur de la Production Animale *mtab03@yahoo.fr*	**Stévie OYELE MINILE SAKO** *oyelestevy@yahoo.fr* **Tel:** +236 75 50 52 60
37.	**NIGERIA**	**Dr. Joseph Nyager** Director, Federal Ministry of Agriculture and Rural Development Department of Livestock and Pest control services New Secretariat, Area 11, P.M.B. No. 135, Garki, Abuja, FCT, NIGERIA **Tel.** (234) 803 786 87 07 **Fax:** (234-9) 314 23 19 / 524 01 26 **Email:** *nyagerj@yahoo.com*	**Mr. Rasheed Adeola** Head of Animal Production *rasheed_adeola@yahoo.com*	**Foluke O. Areola** *areolaf@yahoo.com* **Tel:** +234 803 320 5882, +234 805 960 8259

No.	PAYS	DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	DIRECTEUR DE LA PECHE
38.	**RWANDA**	**Dr. Rutagwenda Théogène** Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales Directeur de l'Office Rwandais du Dèveloppement des Ressources Animales (RARDA) P.O. Box 621 MINAGRI, KIGALI, RWANDA **Tel:** (250) 084 75 493 **Tel/Fax:** (250) 589 716 / 585057 **Email:** *rutagwendat2006@yahoo.com*	**Dr. Alphonse NSHIMIYIMANA** Director of Animal Production *namumc@yahoo.fr*	**Dr Theogene Rutagwenda** *rutagwendat2006@yahoo.com* **Tel:** (250) 788 303 309
39.	**SAO TOME AND PRINCIPE**	**Dr. Natalina Vera Cruz** Délégué de l'OIE Ministère de Plan et Développement Directeur de l'Elevage Ministère de Economia Avenida marginal 12 de Julho Caixa Postal 718 SAO TOME ET PRINCIPE Tel:(239) 222 2386 (239) 990 3704 **E-mail:** *natalinavc@hotmail.com*	**Mr. Idalecio Vicente Dos Ramos Jose Barreto** Directeur de la Production Animale *noemigor200@yahoo.com.br*	**Engº João Gomes Pessoa** *Lima jpessoa61@hotmail.com* **movel:** 00 239 990 46 83
40.	**SENEGAL**	**Dr. Mbargou Lo** Directeur de l'Elevage Ministère de l'Elevage 37, Avenue Pasteur BP 67, DAKAR **Tel:** (221) 33 849 1971/76 **Fax:** (221) 33 849 1972 **Email:** *mbargoulo@voila.fr*	**Dr. Mamadou Ousseynou SAKHO** Directeur de l'Elevage et des Productions Animales *mosakho@yahoo.fr*	**Camille Jean Pierre MANEL** *cjpmanel@gmail.com* **Tel:** +221 33 823 01 37
41.	**SEYCHELLES**	**Dr. Jimmy Gelaze Melanie** Director Veterinary Services Ministry of Environment and Natural Resources P.O.Box 166, Victoria Mahe, SEYCHELLES **Tel:** + (248) 285 950/722 869 **Fax:** + (248) 225 245 **Email:** *vetmamr@seychelles.net*	**Mme Christelle Dailoo** Directrice de la production animale *christelle@intelvision.net*	**Mr. Finley Racombo** *fracombo@sfa.sc* **Tel:** +248 272 23 66
42.	**SIERRA LEONE**	**Mr. Francis A-R Sankoh** Director of Livestock Services Division Ministry of Agriculture, Forestry and Food Security Youyi Building FREETOWN, SIERRA LEONE **Tel:** (232) 242 167 (232) 076 734 580 **Email:** *farsankoh@yahoo.com*	**Dr Amadu Tejan Jallo** Ag. Deputy Director, Animal Health/ Production *jallohtejan770@yahoo.com*	**Alpha A. Bangura** *aabangura54@yahoo.com* **Cell:** +232 674658
43.	**SOMALIA**	**Dr. Habiba Sheikh Hassan,** Director of veterinary services Ministry of Livestock,Forestry and Range Somalia TFG- Somalia P.O. BOX 8403 GPO Nairobi, Kenya. **Cell:** +254722878678 **Email:** *habibahamud@yahoo.com*	**Dr. Abdiweli Omar Yusuf** Director of Animal Production *tigaale7@gmail.com; tigaale1@hotmail.com*	**Dr. Ahmed Mohamed Imam** *dgeneral.fishery@yahoo.com* **Tel:** 2522615562766

No.	PAYS	DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	DIRECTEUR DE LA PECHE
44.	**SOUTH AFRICA**	**Dr. Botlhe Michael Modisane** Chief Director, Animal Production and Health Department of Agriculture, Forestry & Fisheries Private Bag X138 Pretoria 0001 SOUTH AFRICA **Tel:** (27-12) 319 7463 **Fax:** (27-12) 319 7535 **Email:** *Botlhem@daff.gov.za*	**Mr. Joel Mamabolo** Acting Director: Animal Production *JoelM@daff.gov.za*	**Mr. Saasa Pheeha** *saasap@daff.gov.za* **Mobile:** +27 82 2918173
45.	**SUDAN**	**Dr. Awadelkarim Muktar** Under Secretary Ministry of Animal Resources & Fisheries PO Box 293 Khartoum, SUDAN **Tel:** (249) 9 12 417 978 **Fax:** (249) 834 75 996 **Email:** *awadkarim@hotmail.co.uk*	**Dr. Ahmed Mahmoud Sheiekheldin** Director of Animal Production *abohmaid57@hotmail.com*	**Dr. Nadia Elderdiry Omer Karoun** *kararmohamed1995@hotamil.com* **Tel:** 0111253422
46.	**SOUTH SUDAN**	**Dr Jacob Korok** Acting Director General of Veterinary Services (CVO) Livestock and Fisheries Industry Juba, SOUTH SUDAN **Tel:** +211 956 479 074 **E-mail:** *jacobkorok@yahoo.co.uk*	**Ms. Ann Felix Baigo** Director General of Animal Production *annigoni1957@yahoo.com*	**Sarafino Aloma Francis** *sarafinoaloma@ymail.com* **Cell :** +211 0955 187673
47.	**SWAZILAND**	**Dr. Roland Xolani Dlamini** Director, Veterinary and Livestock Services Ministry of Agriculture PO Box 162 Mbabane H100, SWAZILAND **Tel:** (268) 760 62602 **Fax:** (268) 2505 6443 **Email:** *dlaminirol@gov.sz;*	**Dorah Vilakati** Deputy Director of Livestock Services	**Mr. Freddy Magagula** *fredmagagula@yahoo.co.uk* **Tel:** (268) 2404 2731
48.	**TANZANIA**	**Dr. Win Mleche** Director of Veterinary Services Ministry of Livestock Development and Fisheries PO Box 9152 Dar Es Salaam, TANZANIA **Mobile:** (+255) 784358549 **Fax:** +255222862592 **Email:** *dvs@mifugo.go.tz; wcmleche@yahoo.co.uk*	**Mrs. A. Njombe** Head of Departement Animal Production *njombe_ap@yahoo.com*	**Mr. Hosea Gonza** *Mbilinyihoseagonza@yahoo.com* +255 719 046736/784 455530/745 030363
49.	**TOGO**	**Dr. BATAWUI Komla Batassé** Directeur de l'Elevage et de la Pêche Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche 9, Avenue des Nîmes BP 4041, LOME, TOGO **Tél :** 228 221 36 45/ 221 60 33 **Mobile:** 228 909 27 30 **Fax:** 228 221 71 20 **Email:** *dbatawui@yahoo.fr*	**Mme ISSA-TOURE Kalssoumi, épouse WOLOU** Ingénieur Zootechnicienne, chargée des productions animales, représentant le chef de divisiononion Productions animale *ikalsoumi@yahoo.fr*	**Dr. Ali Domtami** *domtania@yahoo.fr* **Mobile:** +228 900 6011

No.	PAYS	DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	DIRECTEUR DE LA PECHE
50.	**TUNISIA**	**Dr Abdelhak Ben Younes** Directeur Général des Services Vétérinaires Ministère de l'Agriculture, 30 Rue Alain Savary 1002 Tunis TUNISIA **Tel:** (216) 7 1 794 586 **Fax:** (216) 71 787 906 **Email:** *abdelhak.benyounes@iresa.agrinet.tn*	**Mme Samia Saidane** Directrice Generale de la Production Agricole *samia.saidene@iresa.agrinet.tn*	**Mr Hachemi Missaoui** *bo.dgpaq@iresa.agrinet.tn* **Tel:**+216 71 892253
51.	**UGANDA**	**Dr Nicholas Kauta** Ag. Director Animal Resources Ministry of Agriculture, Animal Industry and Fisheries (MAAIF) PO Box 513 ENTEBBE, UGANDA **Tel:** (256-41) 320 825 **Mobile:** 256-772-653139 **Fax:** (256-41) 320 428/321 070 **Email:** *dar.maaif@infocom.co.ug ; nicholaskauta@yahoo.co.uk*	**Dr. Alfred George Ochoch** Commissioner,Animal Production and Marketing *gococh@gmail.com*	**Mr. Wandanya L. E. Jackson** *lovewadanya@yahoo.com* **Mob:** +256 772 482076
52.	**ZAMBIA**	**Dr Joseph Mubanga** Director Chief Veterinary Officer Department of Veterinary Services Ministry of Agriculture and Livestock P.O. Box 50060 Mulungushi House Lusaka, ZAMBIA **Tel:** (260) 211 256679 **Fax:** (260) 211 252608/256007 **E-mail:** *mumujos@yahoo.com*	**Dr. Benson Mwenya** Director of Animal Production *bensonmwenya@hotmail.com*	**Patrick Ngalande** *pngalande@yahoo.co.uk* **Phone:** +260 977887300
53.	**ZIMBABWE**	**Dr. Unesu Ushewokunze-Obatolu,** Director, Division of Veterinary Field Services Department of Livestock & Veterinary Services Agriculture, Mechanisation & Irrig. Deve Bevan Building, 18, Borrowdale Road, Opposite St. Georges' College P.O. Box CY56 Causeway Harare, ZIMBABWE **Tel:** (263 4) 738 645 **Mobile:** (263) 772219763 **Fax:** (263 4) 700 327 **E-mail:** *dvfs@mweb.co.zw;dvfs@vetservices.co.zw; newazvo@hotmail.com*	**Mr Bothwell Makodza** Director of Livestock Production and Development *bmakodza@gmail.com*	**Bothwell Makodza** *bmakodza@gmail.com*

Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
(UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi
KENYA
Telephone : +254 (20) 3674 000
Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email : ibar.office@au-ibar.org
Site internet : www.au-ibar.org